Aide Cellulaire Alain Gélinas : 705.698.2372 Cellulaire Marc Gauthier : 705.918.4955	**Google Meet** meet.google.com/xje-fmks-wme ou **Audio** : 705.671.1533 (p.2610) ou 1.800.465.5993 (p.2610) – code 1234#

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
TENUE

PAR VIDÉOCONFÉRENCE

SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY

LE MERCREDI 23 JUIN 2021

À 19 h

ORDRE DU JOUR

Prière de communiquer avec le secrétaire du Conseil avant la réunion si vous désirez soulever une question d'ordre d'information.

Nous reconnaissons tenir cette rencontre sur le territoire de la Première nation Atikameksheng Anishnabek, territoire traditionnel des peuples Anishnaabe. Nous les remercions de partager ainsi leur territoire.

A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence

B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence

Proposition 21-R077 -
Que l'ordre du jour de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant lieu par vidéoconférence ***le mercredi 23 juin 2021*** soit approuvé.

ADOPTÉE

C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence

1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil
   (Annexe C.1.) → Réunion régulière : le 19 mai 2021 par vidéoconférence
   (Annexe C.1.) → Réunion extraordinaire : le 10 juin 2021 par vidéoconférence

Proposition 21-R078 –
Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant lieu par vidéoconférence ***le mercredi 19 mai 2021*** soit approuvé.

ADOPTÉE

Proposition 21-R079 –
Que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant lieu par vidéoconférence ***le jeudi 10 juin 2021*** soit approuvé.

ADOPTÉE

D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER *Présidence

E. DÉLÉGATION

Isabelle Girard de l'ACÉPO

F. QUESTIONS NOUVELLES

1. ÉDUCATION

a) Reconnaissance des employés du Conseil :

- Retraités

- Prix de distinction :
  - Prix d'engagement
  - Prix d'accueil
  - Prix d'innovation

b) Dossiers pédagogiques : ***néant***

c) Sorties éducatives

Proposition 21-R080 –
Que le rapport « Sorties éducatives » en date du 23 juin 2021 soit reçu.

REÇUE

Proposition 21-R081 –
Que le rapport « Sorties éducatives » en date du 23 juin 2021 soit approuvé.

ADOPTÉE

d) Comités d'admission

Proposition 21-R082 –
Que le Conseil entérine la décision du Comité d'admission d'admettre les élèves identifiés lors de l'assemblée tenue à huis clos aux écoles précisées selon l'horaire prévu.

ADOPTÉE

e) Collecte de fonds ***(Annexe F.1.e.i.) (Annexe F.1.e.ii.)***

Proposition 21-R083 –
Que le rapport « Collectes de fonds » en date du 23 juin 2021 soit reçu.

REÇUE

f) Rapport annuel sur le Plan pour l'éducation de l'enfance en difficulté ***(Annexe F.1.f.i) (Annexe F.1.f.ii.)***

Proposition 21-R084 –
Que le « Rapport annuel de l'éducation de l'enfance en difficulté 2020-2021 » en date du 17 juin 2020 soit reçu.

REÇUE

Proposition 21-R085 –
Que le « Rapport annuel de l'éducation de l'enfance en difficulté 2020-2021 » soit approuvé en vue d'être soumis au ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE

g) Rapport plan opérationnel ***(Annexe F.1.g.)***

Proposition 21-R086 –
Que le Plan opérationnel du CSPGNO soit reçu tel que présenté.

REÇUE

h) Équité, diversité et inclusion
- Comité
  - Rencontre le 26 mai à 16 h

i) Situation avec la pandémie

2. AFFAIRES

a. Budget 2021-2022 ***(Annexe F.2.a.)*** *A. Gélinas

Proposition 21-R087 –
QUE le rapport « Budget 2021-2022 » en date du 23 juin 2021 soit reçu.

REÇUE

Proposition 21-R088 –
QUE le Conseil approuve le rapport « Budget 2021-2022 » en date du 23 juin 2021.

ADOPTÉE

3. INSTALLATIONS

a) École secondaire de la Rivière-des-Français – briques et ciment autour des fenêtres ***(Annexe F.3.a.)***

Proposition 21-R089 –
QUE le rapport « Projet de réparation de la brique extérieure autour des fenêtres à l'École secondaire de la Rivière-des-Français » en date du 23 juin 2021 soit reçu.

REÇUE

Proposition 21-R090 –
QUE le Conseil approuve de retenir les services de Nu North Masonry Inc. pour le projet de réparation de la brique extérieure autour des fenêtres à l'École secondaire de la Rivière-des-Français à un prix de 118 537,00 $.

ADOPTÉE

b) Propriété excédentaire du Keewatin Patricia DSB ***(Annexe F.3.b.)***

Proposition 21-R091 –
QUE la propriété stipulée dans la lettre du Keewatin Patricia DSB soit déclarée excédentaire aux besoins du Conseil.

ADOPTÉE

c) Propriété excédentaire du Algoma DSB ***(Annexe F.3.c.)***

Proposition 21-R092 –
QUE la propriété stipulée dans la lettre du Algoma DSB soit déclarée excédentaire aux besoins du Conseil.

ADOPTÉE

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

ii) FNCSF

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLERS

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité de participation des parents
  - Rencontre du 1er juin 2021 à 18 h

- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté
  - Rencontre du 14 juin 2021 à 16 h

- Comité d'éducation
  - Prochaine réunion : à déterminer

- Comité de l'environnement
  - Prochaine réunion : à déterminer

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

Proposition 21-R093 –
Que le Conseil accorde un congé d'absence à _____ pour la réunion régulière ayant lieu le mercredi 23 juin 2021.

ADOPTÉE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES
   (Annexe H.1.)

   Proposition 21-R094 –
   Que le rapport « Effectifs scolaires » en date du mercredi 23 juin 2021 soit accepté.

   ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le ***mercredi 25 août 2021*** ➢ Réunion du Conseil ➢ Vidéoconférence

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition 21-R095 –
Que le Conseil lève la séance et fasse rapport de l'état de la question à h .

ADOPTÉE

OJ-R-23 juin 2021

H:\Conseil\!Réunions GNO\2021\06_23_2021_REG\OJ_23 JUIN 2021 REG - PROP.doc

Aide	Google Meet
Cellulaire Alain Gélinas : 705.698.2372 Cellulaire Marc Gauthier : 705.918.4955	meet.google.com/shv-ghja-uag ou **Audio** : 705.671.1533 (p.2610) ou 1.800.465.5993 (p.2610) – code 1234#

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
TENUE

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE

LE MERCREDI 19 MAI 2021

À 19 h 30

MEMBRES PRÉSENTS :
Jean-Marc Aubin
Robert Boileau
Josée Bouchard
François Boudreau
Anne-Marie Gélineault, présidente
Monique Hébert-Bérubé
Lynn Despatie
Louise Primeau
Suzanne Nolin
Julie Olivier
Francine Vaillancourt
Briana Michaud
Emma Pinard

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION:
Barbara Breault, surintendante de l'éducation
Eric Despatie, directeur des ressources humaines
Marc Gauthier, directeur de l'éducation
Alain Gélinas, surintendant des affaires
Catherine Grenier, secrétaire-archiviste
Michel Pagé, surintendant de l'éducation

ABSENTS:
Kristy Tourout
Carole Dubé, directrice des communications

PROCÈS-VERBAL

Nous reconnaissons tenir cette rencontre sur le territoire de la Première nation Atikameksheng Anishnabek, territoire traditionnel des peuples Anishnaabe. Nous les remercions de partager ainsi leur territoire.

A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence

Proposition 21-R063 - Francine Vaillancourt et François Boudreau
Que l'ordre du jour de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant lieu par vidéoconférence ***le mercredi 19 mai 2021*** soit approuvé.

ADOPTÉE

B. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence

1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil
(Annexe C.1.i.) → Réunion régulière : le mercredi 21 avril 2021

Proposition 21-R064 – Monique Hébert-Bérubé et Julie Olivier
Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant lieu par vidéoconférence ***le mercredi 21 avril 2021*** soit approuvé.

ADOPTÉE

C. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER

D. DÉLÉGATION

E. QUESTIONS NOUVELLES

1. ÉDUCATION

a) Reconnaissance des employés du Conseil - Néant

b) Dossiers pédagogiques – Néant

c) Sorties éducatives ***(Annexe F.1.c.)***

Proposition 21-R065 – François Boudreau et Louise Primeau
Que le rapport « Sorties éducatives » en date du 19 mai 2021 soit reçu.

REÇUE

Proposition 21-R066 – Suzanne Nolin et Julie Olivier

Que le rapport « Sorties éducatives » en date du 19 mai 2021 soit approuvé.

ADOPTÉE

Au cas où on retourne à l'école en personne.

d) Comités d'admission

Proposition 21-R067 – Julie Olivier et Francine Vaillancourt
Que le Conseil entérine la décision du Comité d'admission d'admettre les élèves identifiés lors de l'assemblée tenue à huis clos aux écoles précisées selon l'horaire prévu.

ADOPTÉE

e) Cérémonie des finissantes et finissants – situation ***(Annexe F.1.e.)***

Monsieur Gauthier explique que le document est pour donner une idée aux conseillers de ce que font les écoles pour les remises de diplômes. On prépare des remises de diplômes virtuelles. Si on retourne en personne, plusieurs écoles auront une cérémonie pour les élèves qui sera diffusé pour les parents.

f) Équité, diversité et inclusion

Monsieur Gauthier explique qu'on continue à travailler le dossier. Les directions, l'administration et les superviseurs ont eu une formation sur le racisme et la santé mentale. Le 21 mai on a une formation sur le racisme systémique. On aura une formation pour le personnel lors des journées pédagogiques en début de l'année scolaire prochaine. On a une rencontre du comité la semaine prochaine.
Monsieur Gauthier explique qu'Adolphine a comptabilisé les données au niveau de nos élèves racialisés. On est en train de monter un outil pour identifier les élèves racialisés. On a demandé aux écoles de nous identifier les élèves. Sur ceux-ci, on a eu quatre suspensions. La grande majorité des élèves sont dans des cours pré-universitaires. Donc, à date, il ne semble pas avoir de biais contre nos élèves racialisés. On est très contents.

Selon Monsieur Boudreau, contrairement à Toronto ou d'autres villes du Sud de la province, nos élèves racialisés sont issus de familles professionnelles, donc ont un bon encadrement. Il faudrait donc voir s'il y a d'autres types de programmes.

g) Pandémie

Monsieur Gauthier mentionne que le nombre de cas baisse en Ontario. On voit aussi une baisse énorme sur notre territoire.

Lorsque le budget du ministère est sorti, une note de service est aussi sortie pour l'année scolaire 2021-2022. On maintient encore les 20 heures de bénévolat obligatoire pour les élèves du secondaire au lieu de 40. Le TPCL ne sera pas obligatoire pour les élèves qui graduent. Les tests de l'OQRE reprennent l'année prochaine pour les élèves de la 3^{e} et la 6^{e} année. On maintient l'école élémentaire virtuelle mais l'année prochaine les élèves qui sont inscrits devront faire l'année complète en virtuelle. On va envoyer le formulaire pour que les parents que les parents fassent le choix en début juin. Le ministère demande que les coops soient virtuelles si possible. Le ministère ne parle plus de cohortes mais de regroupement. Aucun chiffre n'a été donné mais nous garderont tout de même les regroupements de 50 et de100.

Le ministère parle d'horaire de deux cours par jour par semaine et les deux autres cours la semaine suivante. Ceci n'est pas un problème pour nos petites écoles mais plutôt pour nos grosses écoles.

La note de service mentionne aussi qu'on peut faire des réunions de conseil de façon électronique jusqu'à la fin du mandat des conseillers. Monsieur Gauthier explique qu'on verra si la situation s'améliore et on pourrait reprendre en personne.

Monsieur Gauthier mentionne que les élèves de 12 à 17 ans et leurs parents peuvent maintenant se faire vacciner. La deuxième dose sera administrée au mois d'août. Chaque région fonctionne un peu différemment.

- Le 28 mai au pavois de l'École secondaire Château-Jeunesse
- Memorial Garden à Sault-Ste-Marie
- Dans les autres régions se sera dans les centres qui existaient déjà.
-

Si les élèves sont en virtuel, ils vont faire circuler les autobus selon un horaire. Les parents peuvent embarquer dans l'autobus avec les élèves. Il y aura aussi des rendez-vous en soirée. Si les élèves sont à l'école, il y aura aussi des journées spécifiques par écoles. Pour Sudbury, il y aura des autobus qui se rendront à l'école et les parents pourront embarquer. Les centres de santé ne veulent pas aller dans les écoles car le vaccin doit être gardé à une température spécifique et ne peut pas voyager sur des routes trop raboteuses.

2. AFFAIRES

a. Budget 2021-2022 ***(Annexe F.2.a.)***

Proposition 21-R068 – Francine Vaillancourt et Louise Primeau
QUE le rapport « Budget 2021-2022 » en date du 19 mai 2021 soit approuvé.

ADOPTÉE

Monieur Gélinas explique qu'on a reçu les budgets le 5 mai. On avait soumis des projections d'effectifs au mois de décembre 2020 au ministère de l'Éducation et c'est ce qui a été utilisé. Le budget au niveau de la province s'élève à 25,6 milliards. On voit une augmentation de 2.2 % comparé à l'année 2020-2021.

On a vu un ajout de 1% à la hausse salariale, un ajout aux avantages sociaux, un ajout au CÉNO pour un total de 2 520 956$. Monsieur Gauthier explique que ceci est une surprise puisque dans l'entente on ne prévoyait pas d'augmentation. La somme de l'ACÉPO, l'agent négociateur a augmenté. Certains éléments seront ajoutés comme mesure de soutien pour la COVID-19 telles que les ressources technologique (50 000$), le soutien de santé mentale (104 000$) ainsi qu'un supplément pour le soutien aux immigrants (48 000$). Cette année, le ministère donne une somme d'argent au conseil pour faire l'achat des licences (50 000$). Le ministère a aussi donné un 2% pour le fonctionnement des écoles (entretient). Changement du facteur de superficie dans les subventions au secondaire de 21 à 23.

En terme de surplus accumulé, habituellement le ministère nous permet de puiser 1% mais cette année se sera 2% (1% par semestre).

Il n'y a pas d'augmentation pour le transport scolaire.

Depuis les dernières années, le ministère transfère des fonds des projets au budget régulier (SBE) :
Majeure haute spécialisations : 82 300$;
Programme de développement des compétences après l'école : 138 419$
Le Conseil a reçu 535 000$ en total pour le SIEN et fera la distribution entre les quatre conseils du Nord.

François Boudreau demande quelle est la différence entre ceci et le CÉNO. Monsieur Gauthier explique que SIEN sont des services intégrés. Nous on offre les services dans certaines de nos régions rurales (en conjonction avec le Nouvelon). Ces services existaient avant le CÉNO.

Monsieur Aubin explique que le CÉNO a été mis sur pieds pour remplir des besoins qui n'étaient pas remplis avec SIEN.

Monsieur Gauthier explique qu'on ne peut pas couper un poste de SIEN et le donner à une agence externe comme le CÉNO. Il annonce qu'on est maintenant le conseil banquier du SIEN.

Monsieur Gélinas continue en expliquant que pour les mesures améliorées en matière d'imputabilité, le ministère observe trois différentes enveloppes :
Allocation pour les langues autochtones
Responsables en matière de programmes
Personnel des bibliothèques

On voit aucun impact à ces enveloppes.

En terme de planification pour l'avenir, le ministère tente de finaliser son examen pour le transport scolaire. On attend.

Le ministère veut aussi revoir sa formule pour le financement de l'administration et la gestion des conseils.

En terme de réfection, en plus du 1 million que l'on reçoit, on va voir 5,2 millions pour faire des rénovations.

Pour la COVID, le ministère nous donne des fonds supplémentaires. Monsieur Gauthier explique qu'on peut juste utiliser la moitié des sommes pour l'instant. On ne sait pas encore comment ceci se concrétisera.

Pour les fonds pour les priorités et les partenariats, ce sont les projets. On recevra des fonds pour les six éléments suivants :
Éducation en langue française : 10 000$
Stratégie sur les mathématiques : 243 600$
Bien être et santé mentale : 15 200$
Cours menant à une QA en autisme : 2 500$
Participation et l'engagement des parents : 10 200$
Apprentissage et innovation à l'intention du personnel enseignant : 45 000$

Certains autres FPP seront à distribuer mais on ne sait pas encore comment. On ne recevra peut-être pas de fonds pour chacune des enveloppes.

On prévoit une légère réduction à l'élémentaire de 21,5% et une légère augmentation au secondaire de 4,5%. On prévoit donc une légère baisse de 17%. On tente d'être conservateurs pour être surpris en septembre.

Les budgets sont affectés pas les effectifs au mois d'octobre et au mois de mars.

Le budget doit être soumis au mois de juin. Le budget doit être équilibré.

Monsieur Boudreau demande pourquoi il y aura une réduction plus grande dans les années à venir pour le calcul de l'apprentissage en ligne. Monsieur Gauthier explique que c'est lié au fait que les élèves du secondaire doivent maintenant faire deux crédits en ligne pour avoir leur diplôme. Ceci fait diminué les sommes d'argents que les conseils vont avoir.

Monsieur Boudreau demande aussi si l'augmentation des sommes en santé mentale sont liées au observations récentes depuis la COVID. Monsieur Gauthier explique qu'en partie, oui. Mais que c'est aussi une priorité du gouvernement depuis le début de son mandant.

Monsieur Boudreau fait aussi un commentaire sur la firme KPMG qui fait nos vérifications. Il mentionne qu'il aimerait se prononcer sur l'embauche de la firme en qui il perd confiance suite aux évènements à la Laurentienne.

b. États financiers intérimaires 2020-2021 ***(Annexe F.2.b.)***

Proposition 21-R069 – Louise Primeau et Monique Hébert-Bérubé
QUE le rapport « Rapport financier intérimaire » en date du 19 mai 2021 soit reçu.
REÇUE

Proposition 21-R070 – François Boudreau et Josée Bouchard
QUE le rapport « Rapport financier intérimaire » en date du 19 mai 2021 soit approuvé.
ADOPTÉE

Monsieur Gélinas explique que le rapport est présenté trois fois par année mais qu'il a fait certains changements. La première page demeure pareil mais les autres ont changé pour arriver à un estimé plus proche.

Le premier rapport compare les dépenses du 30 avril 2021 au 30 avril 2020. Aide-enseignants, EPE, secrétaires : semble plus élevé cette année en raison des grèves l'an dernier.
Manuels scolaires : un peu plus élevé que l'année dernière.
Ordinateurs : avec la possibilité du virtuel, on s'est assuré que chaque élève avait un Chromebook donc les dépenses étaient plus élevées.
Soutien professionnel et paraprofessionnel : on a eu de la difficulté à combler des postes en 2019-2020 donc nos dépenses étaient plus basses.
Perfectionnement professionnel : on n'a pas de suppléants donc on ne fait pas de perfectionnement
Coordonateurs et coordonatrices : avec la difficulté d'avoir des suppléants, nos conseillers pédagogiques font des différents postes donc on voit une basse

Administration des conseils : on a des gens qui prennent leur retraite et on a embaucher une firme pour recrutement
Entretien : 2020-2021 a été moins difficile en terme de neige et en terme de remplacement de conciergerie et de nettoyeurs. On n'a pas dû embaucher une firme externe cette année
Transport : le ministère nous a donner des argents pour le consortium pour aider à faire le nettoyage des autobus
Réfections : semblable à l'an dernier
Amortissement : estimé
Autres dépenses : on a certains budgets qui sont difficile à dépenser donc nos dépenses sont plus basses que les années passées

Le deuxième rapport a été divisé: première page pour les salaires et la deuxième page pour les autres dépenses. Les salaires sont en pourcentages des payes qui ont eu lieu.

On a un poste d'enseignant en surdité qu'on n'a pas pu combler. On a donc une aide-enseignante qui connait le langage des signes qui a pris le poste et on n'a pas pu combler ce poste encore
AEPE et EPE : travaillent des heures limitées donc n'ont pas accès aux avantages sociaux. Une erreur de calcul au budget initial s'est inscrite.
Coordonateur et coordonatrice: ces gens font du remplacement dans d'autres postes
Transport scolaire : en ligne
Nos dépenses sont à 33 511 000$ en terme de salaire et on pensait être à 33 677 000$.

Pour la deuxième page, les dépenses sont sur le nombre de mois.

Titulaires : frais associés aux déplacements qui n'ont pas eu lieu avec la COVID
Manuel scolaires : on a des contigents qui ne sont pas dépensés au même rythme
Soutien professionnel et paraprofessionnel : semblables
Perfectionnement professionnel : difficile de faire de la formation
Directions d'école : la partie qui n'est pas salariale est celle de déplacements et on a moins de déplacement avec la COVID
Fonctionnement des écoles : moins de remplacement par des firmes externes mais quand même un peu cette année.
Transport scolaires : un des consortiums a fait des corrections tard en 2019-2020 donc on a eu un crédit en 2020-2021
Réfections : la plupart des projets ont lieu à l'été

Autres éléments :
On avait prévu un déficit de 803 000$ en 2020-2021.

3. INSTALLATIONS

a) Projet de stationnement à l'École publique Hélène-Gravel ***(Annexe F.3.a.)***

Proposition 21-R071 – Francine Vaillancourt et Josée Bouchard
QUE le rapport « Projet de renouvellement d'une partie du terrain de stationnement à l'École publique Hélène-Gravel » en date du 19 mai 2021 soit reçu.

REÇUE

Proposition 21-R072 – Suzanne Nolin et Louise Primeau

QUE le Conseil approuve de retenir les services de Interpaving Limited pour le projet de renouvellement d'une partie du terrain de stationnement à l'École publique Hélène-Gravel à un prix de 123 175,31 $.

ADOPTÉE

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

ii) FNCSF

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLÈRES
NÉANT

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté
  - Prochaine réunion : le 14 juin 2021 à 16 h

- Comité de participation des parents
  - Prochaine réunion : le 1er juin 2021 à 18 h

- Comité d'éducation
  - Rencontre du 10 mai 2021 à 16 h 15

Francine :

- Carole Brouillard-Landry a présenté différents vidéos sur les initiatives de l'équipe d'animation culturelle
- Discuté de radio-chaud (élèves ne sont plus intéressés donc annulé cette année)
- Projet d'Ambassad'art (préparation de trousses pour les élèves)
- St-Jean sera un évènement *Live*

- Comité de l'environnement
  - Rencontre du 4 mai 2021 à 9 h

François :

- Groupe d'élèves de l'école secondaire Hanmer ont préparé des capsules pour des gestes écologiques
- Luce Lepage et les élèves ont participé à une conférence virtuelle pour la journée de la Terre
- Conférence post COVID pour que des agences écologiques viennent présenter leur travail

- Il faut utiliser d'avantage les médias pour faire connaitre nos gestes écologiques
- Le comité conclu qu'il faut travailler avec le personnel pour faire plus de gestes écologiques. Transformer nos pratiques

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Monsieur Gauthier se penche sur les activités dans les écoles :

- Amie Joyce Seka, élève de l'École secondaire Macdonald-Cartier a écrit un article intitulé «Quand le confinement nous tient » qui a été publié dans le journal Tapage.
- Sudbury Share Harvest va continuer à travailler le jardin communautaire sur le terrain de l'École secondaire Hanmer et va donner les récoltes aux gens en besoin.
- Madame Carole Paquette mentionne que deux de nos élèves ont participé à l'exposition « l'autiste et les arts et la créativité », soit Ashton Anglis de l'École publique Jean-Éthier-Blais et Caroline de l'École secondaire Macdonald-Cartier.
- Les élèves de la 5e et 6e année de l'École publique Camille-Perron ont participé à un atelier avec Monsieur Éric Péladeau sur l'illustration.
- On a trois inscriptions à Blind River.
- La classe extérieure est finalement arrivée à l'École publique Hélène-Gravel
- La classe de Madame Josée Démoré de l'École publique de la Découverte a lu le plus de livres par élèves dans le cadre du marathon de lecture. Ils ont lu un total de 51 951 minutes.

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

Proposition 21-R073 – Jean-Marc Aubin et Julie Olivier
Que le Conseil accorde un congé d'absence à Kristy Tourout pour la réunion régulière ayant lieu le mercredi 19 mai 2021.

ADOPTÉE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES
(Annexe H.1.)

Proposition 21-R074 – François Boudreau et Francine Vaillancourt
Que le rapport « Effectifs scolaires » en date du mercredi 19 mai 2021 soit accepté.

ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

Lettre du Conseil scolaire catholique Providence ***(Annexe H.2.i.)***
Lettre du Conseil scolaire catholique MonAvenir ***(Annexe H.2.ii.)***

Madame Gélineault mentionne qu'on a reçu deux lettres pour l'extension des tests ciblés ainsi et que le droit en éducation en équivalence.

Monsieur Boudreau mentionne être très interpelé par la lettre du Conseil Mon Avenir. Il partage que l'élargissement des cours en ligne risque d'affecter la qualité de l'éducation en Ontario, de l'expérience commune des élèves et risque d'approfondir des inégalités sociales entre ceux-ci. Il demande à Madame Girard de l'ACÉPO d'intervenir.

Isabelle Girard de l'ACÉPO ajoute être d'accord avec la proposition. Elle mentionne que d'un aspect pédagogique ce n'est pas idéal et que ceci va affecter le financement des conseils scolaires. L'ACÉPO travaille ceci comme dossier prioritaire. L'ACÉPO rencontre la ministre Mulroney demain.

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le ***mercredi 23 juin 2021*** ➢ Réunion du Conseil ➢ Vidéoconférence

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition 21-R075 – François Boudreau et Robert Boileau
Que le Conseil lève la séance et fasse rapport de l'état de la question à 20 h 35.

ADOPTÉE

Pour de l'aide : Marc Gauthier : 705-855-5815 Cellulaire Alain Gélinas : 705.698.2372	Pour la réunion : 1.705.671.1533 (p.2610) ou 1.800.465.5993 (p.2610) ou Google Meet : meet.google.com/gxe-djop-jbj

CONSEILLERS

PV-REG-10 JUIN 2021

ASSEMBLÉE *« EXTRAORDINAIRE »* DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

TENUE PAR
AUDIOCONFÉRENCE

LE JEUDI 10 JUIN 2021

À

18 h 10

MEMBRES PRÉSENTS :	Jean-Marc Aubin Robert Boileau Josée Bouchard François Boudreau Anne-Marie Gélineault, présidente Monique Hébert-Bérubé Louise Primeau Suzanne Nolin Julie Olivier Francine Vaillancourt
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION:	Marc Gauthier, directeur de l'éducation
ABSENTS:	Lynn Despatie Kristy Tourout Briana Michaud Emma Pinard Barbara Breault, surintendante de l'éducation Eric Despatie, directeur des ressources humaines Carole Dubé, directrice des communications Alain Gélinas, surintendant des affaires Catherine Grenier, secrétaire-archiviste Michel Pagé, surintendant de l'éducation

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

P.V. – Assemblée « extraordinaire »
Le jeudi 10 juin 2021 – VIDÉOCONFÉRENCE

PROCÈS-VERBAL

Nous reconnaissons tenir cette rencontre sur le territoire de la Première nation Atikameksheng Anishnabek, territoire traditionnel des peuples Anishnaabe. Nous les remercions de partager ainsi leur territoire.

A. 1. DÉCLARATIONS PRÉLIMINAIRES PORTANT SUR LES QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE *Présidence

Proposition 21-R077 – Francine Vaillancourt et Louise Primeau
Que l'ordre du jour de l'assemblée régulière extraordinaire du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant lieu par vidéoconférence ***le jeudi 10 juin 2021*** soit approuvé.

3. RESSOURCES HUMAINES *M.Gauthier/E.Despatie

a) Nomination pour le poste de surintendance

Proposition 21-R078 – François Boudreau et Monique Hébert-Bérubé
Que le conseil approuve la nomination de Madame Laura Ganyo Kayo au poste de surintendance.

ADOPTÉE

b) Nomination pour le poste de direction à l'École secondaire Château-Jeunesse

Proposition 21-R079 – Robert Boileau et Suzanne Nolin
Que le conseil approuve la nomination de Monsieur Mohamed Salem Ould Mohamed au poste de direction de l'École secondaire Château-Jeunesse.

ADOPTÉE

c) Nomination pour le poste de direction à l'École secondaire l'Orée des Bois

Proposition 21-R080 – Josée Bouchard et Jean-Marc Aubin
Que le conseil approuve la nomination de Madame Chantal Guertin au poste de direction de l'École secondaire l'Orée des Bois.

ADOPTÉE

d) Nomination pour le poste de direction à l'École secondaire Hanmer

Proposition 21-R081 – Julie Olivier et Francine Vaillancourt
Que le conseil approuve la nomination de Monsieur Patrick Venne au poste de direction de l'École secondaire Hanmer.

ADOPTÉE

5. LEVER LA SÉANCE ET FAIRE RAPPORT DE L'ÉTAT DE LA QUESTION

Proposition 21-R082 – Julie Olivier et Josée Bouchard
Que le conseil lève la séance et fasse rapport de l'état de la question à 18 h 13.

ADOPTÉE

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Parce que je vois grand

F.1.c.

Sorties éducatives, culturelles et sportives – *juin 2021*

A. Périlleuses :

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport
Programme d'été EED – É. s. Hanmer	du 5 au 9 juillet	Lac Onwatin et rivière Vermillon à Hanmer	Le canotage	10 à 12 élèves 9e – 12e année	Aucun coût	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Yves Legault Marc Gravel Moniteurs à déterminer	Autobus scolaire
Programme d'été EED – É. p. Jean-Éthier-Blais	Entre le 5 et le 23 juillet	Lac Ramsey – Sudbury Canoe Club	Le canotage	10 à 12 élèves 4e – 7e année	220 $ / élève **Coût total :** 2 640 $	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Nathalie Ranger 1 TES à déterminer	Autobus scolaire
Programme d'été EED – É. p. Jean-Éthier-Blais	Entre le 5 et le 23 juillet	Université Laurentienne	L'hébertisme	10 à 12 élèves 4e – 7e année	25 $ / élève **Coût total :** 250 $ - 300 $	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Nathalie Ranger 1 TES à déterminer	Autobus scolaire
Programme d'été EED – É. p. Jean-Éthier-Blais	Entre le 5 et le 23 juillet	Parc Kivi	La randonnée pédestre dans les sentiers (près de l'eau)	20 à 24 élèves 2e – 8e année	Aucun coût	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Josée Démoré Rachelle St-Denis Enseignant à déterminer 3 TES à déterminer	Autobus scolaire

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport
Programme d'été EED – É. p. Jean-Éthier-Blais	Entre le 5 et le 23 juillet	Lac Ramsey	La pêche sur la rive du lac Ramsey	10 à 12 élèves 4e – 7e année	Aucun coût	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Rachelle St-Denis Enseignants à déterminer 1 TES à déterminer	Autobus scolaire
Programme d'été EED – É. p. Jean-Éthier-Blais	Entre le 5 et le 23 juillet	Arc Sudbury	L'escalade	10 à 12 élèves 4e – 7e année	15 $ / élève **Coût total :** 150 $ - 180 $	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Nathalie Ranger Enseignant à déterminer 2 TES à déterminer	Autobus scolaire
Programme d'été EED – É. p. Jean-Éthier-Blais	Entre le 5 et le 23 juillet	Sudbury Kartways	Le go-kart	10 à 12 élèves 4e – 7e année	Le coût sera confirmé en juin	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Rachelle St-Denis Enseignant à déterminer 2 TES à déterminer	Autobus scolaire
Programme d'été EED – É. p. Jean-Éthier-Blais	Entre le 5 et le 23 juillet	Zone de conservation du lac Laurentien	Le vélo de montagne et randonnée pédestre (dans la nature près de l'eau)	10 à 12 élèves 4e – 7e année	Aucun coût	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Rachelle St-Denis 1 TES à déterminer	Autobus scolaire
Programme d'été EED – É. p. Jean-Éthier-Blais	Entre le 5 et le 23 juillet	Urban Air	L'escalade et la trampoline	10 à 12 élèves 4e – 7e année	Le coût sera confirmé en juin	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Josée Démoré Rachelle St-Denis Enseignant à déterminer 3 TES à déterminer	Autobus scolaire

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport
Programme d'été EED – É. p. Jean-Éthier-Blais	Entre le 5 et le 23 juillet	Région du Grand Sudbury	Le vélo de montagne	10 à 12 élèves 4e – 7e année	Le coût sera confirmé en juin	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Rachelle St-Denis Nathalie Ranger 1 TES à déterminer	Vélo
Programme d'été EED – É. s. Hanmer ** Ils choisiront 2 des 5 sorties suivantes	Entre le 12 et le 23 juillet Sortie de 4 jours – dates précises à déterminer	Lac Hubbard au lac Spanish	Le canotage, les exercices d'orientation sur le terrain et le camping à la belle étoile	10 à 12 élèves 9e – 12e année	Aucun coût	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Yves Legault Marc Gravel Moniteurs à déterminer	Autobus scolaire
Programme d'été EED – É. s. Hanmer	Entre le 12 et le 23 juillet Sortie de 4 jours – dates précises à déterminer	Lac Ramsey	Le canotage, les exercices d'orientation sur le terrain et le camping à la belle étoile	10 à 12 élèves 9e – 12e année	Aucun coût	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Yves Legault Marc Gravel Moniteurs à déterminer	Autobus scolaire
Programme d'été EED – É. s. Hanmer	Entre le 12 et le 23 juillet Sortie de 4 jours – dates précises à déterminer	Lac Ramsey, sud du chemin West Branch	Le canotage, les exercices d'orientation sur le terrain et le camping à la belle étoile	10 à 12 élèves 9e – 12e année	Aucun coût	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Yves Legault Marc Gravel Moniteurs à déterminer	Autobus scolaire
Programme d'été EED – É. s. Hanmer	Entre le 12 et le 23 juillet Sortie de 4 jours – dates précises à déterminer	Lac Shanguish au lac Upper Green	Le canotage, les exercices d'orientation sur le terrain et le camping à la belle étoile	10 à 12 élèves 9e – 12e année	Aucun coût	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Yves Legault Marc Gravel Moniteurs à déterminer	Autobus scolaire

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport
Programme d'été EED – É. s. Hanmer	Entre le 12 et le 23 juillet Sortie de 4 jours – dates précises à déterminer	Lac Semiwite au Parc provincial Mississagi	Le canotage, les exercices d'orientation sur le terrain et le camping à la belle étoile	10 à 12 élèves 9e – 12e année	Aucun coût	**Responsable :** Jean-François Lévesque **Accompagnateurs :** Yves Legault Marc Gravel Moniteurs à déterminer	Autobus scolaire

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Parce que je vois grand

Activités de collectes de fonds - tableau sommaire
Palier élémentaire / année scolaire 2020 - 2021

Écoles	Activités	Utilisation prévue des fonds
É. p. Camille-Perron		
É. p. de la Découverte	Foulard sur un loom	Faire des foulards
É. p. Écho-des-Rapides	Vente de livres Scholastic	Bons pour livres de bibliothèque
	Vente d'étiquettes Label's Mabels	La cour d'école
	Vente de certificats cadeaux (Funscript)	La cour d'école
	Citrouille surprise	Cour des petits
	Vente de masques avec le logo de l'école	La cour d'école
	Marche Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox
	Vente de trousse de bricolage et atelier Zoom	La cour d'école
	Foire artisanale virtuelle	La cour d'école
É. p. l'Escalade	Marcheton Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox
	Vente de sac de riz thérapeutique	Filet de ballon-panier pour la cour d'école
É. p. Foyer-Jeunesse		
É. p. Franco-Manitou	Marche Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox
É. p. Franco-Nord		
É. p. Hanmer		
É. p. Hélène-Gravel	Vente de bouteilles d'eau	Amélioration de la cour d'école
	Vente de vêtements	Activités culturelles de l'école et promotion, activités d'école
	Marche Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox
	Vente de t-shirts	Activités d'école
	Campagne de dons	Ils demandent des dons pour l'achat d'une classe extérieure
É. p. Jean-Éthier-Blais	Marche Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox
É. p. Jeanne-Sauvé		
É. p. Macdonald-Cartier		

Écoles	Activités	Utilisation prévue des fonds
É. p. Pavillon-de-l'Avenir	Marche Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox
	Sautons en cœur	Don à la Fondation des maladies du coeur
	Vente de maïs soufflé	Sorties éducatives
É. p. de la Rivière-des-Français		
É. p. des Villageois	Bingo communautaire	Transport des élèves aux activités sportives, éducatives et culturelles
	Marche Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox
	Mieux ensemble – concert virtuel	Don à World Vision et don à Larry's Place (Elliot Lake)
É. p. virtuelle du CSPGNO		

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Parce que je vois grand

Activités de collectes de fonds - tableau sommaire
Palier secondaire / année scolaire 2020 - 2021

Écoles	Activités	Utilisation prévue des fonds
É. Cap sur l'Avenir	Better Beginnings Better Futures (programme de collation le matin)	Aucun profit
É. s. Château-Jeunesse	Journée Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox
	Compétition de lancers francs (basket)	Don à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
	Journée pyjama	Don à la municipalité de Greenstone
É. s. Cité-Supérieure	Demandes de dons (3 industries)	De la ferme à l'école (projet et bourse)
	Demandes de dons (familles)	Conseil d'école
É. s. Hanmer	Groupe OUICare	Dons à des charités locales
	Ride for Refuge (activité OUICare)	Don au Centre Samaritain de Sudbury
	Marche Terry Fox	Don à la Fondation Terry Fox
É. s. Macdonald-Cartier	Cotisation des élèves	Sports, Groupe 17 et activités organisées par l'AGE
	Cadenas	Sports, Groupe 17 et activités organisées par l'AGE
	Dons pour la remise des diplômes	Appuyer la cérémonie des finissants
É. s. l'Orée des Bois	Club de tir à l'arc	Achat d'équipement pour le club de tir à l'arc
	Cabane à pêche	Sorties éducatives et culturelles (vente virtuelle de billets)
	Encan d'articles fabriqués en ateliers	Sorties éducatives et culturelles (vente virtuelle de billets)
	Vente d'articles faits avec l'imprimante 3D	Acheter des bobines de fils et accessoires pour l'imprimante 3D
É. s. de la Rivière-des-Français	Réaménagement des terrains de tennis	Réaménagement des terrains de tennis à l'école
É. s. Villa Française des Jeunes		

Rapport annuel en enfance en difficulté 2020-2021

Conseil scolaire public
du Grand Nord de l'Ontario

Table des matières

Partie 1 Processus de consultation des conseils scolaires

Partie 2 Programmes et services à l'enfance en difficulté

2.1 Modèle général du conseil scolaire pour l'enfance en difficulté
2.2 Rôles et responsabilités
2.3 Méthodes de dépistage précoce et stratégies d'intervention
2.4 Processus du comité d'identification, de placement et de révision et du comité d'appel
2.5 Évaluations éducationnelles et autres évaluations
2.6 Services auxiliaires de santé en milieu scolaire
2.7 Catégories et définitions des anomalies
2.8 Gamme des placements pour l'enfance en difficulté offerts par le conseil
2.9 Plan d'enseignement individualisé
2.10 Écoles provinciales et écoles d'application
2.11 Personnel de l'enfance en difficulté
2.12 Perfectionnement professionnel
2.13 Équipement
2.14 Accessibilité des installations scolaires
2.15 Transport

Partie 3 Comité consultatif de l'enfance en difficulté

Partie 4 Coordination des services avec les autres ministères ou organismes

1. PROCESSUS DE RÉVISION ANNUELLE

La révision annuelle a été effectuée conformément au Règlement 306 de l'Ontario, selon les normes ministérielles. Cette année, le Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED), la direction de l'éducation, la surintendante, la directrice des Services à l'élève, la direction des écoles élémentaires et secondaires, les enseignantes et enseignants-ressources, les enseignantes et enseignants, les parents et les membres du personnel du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ont participé au processus de révision annuelle. Entre autres, les membres du CCED ont eu l'occasion du communiquer leurs questions sur le Plan tout au long de l'année lors des rencontres mensuelles.

Consultation à l'égard du plan annuel en éducation de l'enfance en difficulté

Le personnel du Conseil qui oeuvre dans le secteur des Services à l'élève entreprend une consultation auprès de plusieurs groupes de gens à l'égard des programmes et services qu'il offre aux élèves en difficulté. Les commentaires recueillis sont présentés lors des rencontres du Comité consultatif de l'éducation de l'enfance en difficulté et des recommandations sont présentées au Conseil, le cas échéant. Le Conseil prend des décisions à l'égard des recommandations à la lumière des Lois et politiques ministérielles et en fonction de ses propres politiques et directives administratives.

Voici un portrait des gens consultés et de la façon dont ils sont consultés :

Groupes consultés	Moyens utilisés pour la consultation
CCED	Une partie des programmes et services offerts par le Conseil fait l'objet d'une discussion lors de chaque réunion du CCED. Toute activité entreprise par le secteur des Services à l'élève (p.ex., plan de perfectionnement professionnel, mise en oeuvre de nouveaux programmes et/ou services, activités pertinentes à un domaine, listes d'attente, stratégie en santé mentale, projets spéciaux) est présentée aux membres de CCED afin de recueillir leurs commentaires et/ou leurs recommandations. Le surintendant de l'éducation de l'enfance en difficulté est informé par l'entremise du bureau des Services à l'élève et la gamme de services suggérés est présentée au CCED pour fin de consultation, de révision et de recommandations au Conseil. Le CCED reçoit le Plan et l'approuve avec ou sans modification. Le CCED présente ses recommandations au Conseil pour approbation.

Groupes consultés	Moyens utilisés pour la consultation
Organismes communautaires	Les organismes communautaires sont informés des programmes et services offerts par le Conseil par l'entremise de leur représentant qui siège sur le CCED. La représentante ou le représentant communique au CCED toute préoccupation de son organisme à l'égard de la prestation des programmes et services à l'enfance en difficulté. Puisque plusieurs services relèvent de la compétence des organismes communautaires locaux, ces derniers sont invités à participer et à offrir des recommandations ainsi qu'un niveau de services spécialisés. En ce qui a trait aux services offerts par le Centre Jules-Léger, les représentantes et représentants sont également invités et participent activement à l'élaboration de programmes et services. Certains membres de l'équipe des Services à l'élève siègent sur divers comités locaux (p.ex. RPSNE, Santé mentale en milieu scolaire, Triple P, Stratégie en matière de besoins particuliers, transition des élèves à l'entrée scolaire). Les besoins en matière de programmes et services font l'objet des discussions lors des rencontres.
Parents	Le conseil a mis en oeuvre divers moyens de communication en vue d'informer les parents à propos des programmes et services offerts à l'enfance en difficulté. 1. Lors des réunions des conseils d'école 2. Lors des réunions équipe-école et CIPR 3. Lors de la remise des bulletins 4. Lors de la rentrée des classes 5. Lors de l'inscription à l'école 6. Dans le guide destiné aux parents, tuteurs et tutrices* 7. Dans le dépliant des Services à l'élève disponible dans les écoles 8. Dans les articles de journaux (par ex., Le Voyageur de Sudbury). **Le guide destiné aux parents, tuteurs et tutrices est disponible dans chacune des écoles élémentaires et secondaires du CSPGNO, ainsi que sur le site web du conseil au www.cspgno.ca .* Les parents siégeant sur les conseils d'école ont l'occasion de connaître les programmes et services en EED offerts par le Conseil lors des discussions portant sur ces derniers. Leurs commentaires et suggestions sont recueillis et transmis au secteur des Services à l'élève par l'entremise des directions d'école. Suite à une consultation faite auprès de l'équipe des Services à l'élève, les directions acheminent le nom des élèves exigeant des services spécialisés à l'équipe-école ou au comité IPR de l'école. Les parents participent à ces rencontres et sont informés des programmes et services offerts de vive voix ou par l'entremise du guide des parents. Les commentaires, suggestions et recommandations sont partagés avec les personnes en EED et avec les membres du CCED. Les parents sont toujours impliqués dans la planification des programmes et ont l'occasion de partager leurs soucis quant aux services offerts.

Groupes consultés	Moyens utilisés pour la consultation
Directions d'école	Le *conseil de gestion** du Conseil étudie les lois et règlements, partage les nouveautés en matière de l'éducation de l'enfance en difficulté, signale ses soucis et besoins et recommande des changements de même que des améliorations aux programmes et services destinés à l'enfance en difficulté. Les activités du secteur sont également communiquées aux directions d'école lors de ces rencontres. Les réunions de directions mensuelles et les réseaux de directions par palier (élémentaire et secondaire) sont deux autres moyens utilisés pour consulter les directions sur les développements en EED et pour assurer la mise en œuvre des programmes et services en EED. Un guide administratif en EED expliquant les politiques, les directives administratives et les pratiques à l'égard de l'éducation de l'enfance en difficulté est remis aux directions d'école. La mise à jour du document de travail se fait de façon continue en consultation avec les directions d'école. Tous les documents du service sont également hébergés dans une communauté d'apprentissage électronique. Les directions d'école participent à la révision des documents élaborés, utilisés et distribués par le secteur des Services à l'élève (p.ex., directives administratives, formulaires, stratégie en santé mentale, processus de soutien à l'élève, formulaires, sondages variés). Les directions informent à leur tour leur conseil d'école et leur personnel et l'on tient compte de leurs suggestions et recommandations. * Le *conseil de gestion* comprend les directions d'école, les directrices des services, le surintendant des affaires, la direction des ressources humaines, la surintendante et la direction générale.
Personnel enseignant	Les programmes et services font l'objet de discussions lors de certaines journées pédagogiques. Les enseignantes et enseignants ont dès lors l'occasion de partager leurs suggestions. Les directions d'école discutent des programmes et services offerts dans leur école lors des réunions du personnel. Les commentaires et suggestions recueillis sont partagés avec la direction des Services à l'élève. Les membres de l'équipe des Services à l'élève qui accompagnent le personnel signalent à la direction des Services à l'élève toute préoccupation soulevée qui pourrait être indicateur qu'un ajustement aux programmes et services offerts est nécessaire. Le personnel enseignant participe aux rencontres de l'équipe-école et du comité IPR. Ils ont ainsi l'occasion de partager leurs commentaires et de faire des requêtes quant aux programmes et services mis en place. Le personnel enseignant d'une même année d'études a l'occasion de se rencontrer en réseau pendant l'année scolaire. La mise en œuvre des plans d'enseignement individualisés en salle de classe fait partie des discussions lors de ces rencontres. Tout besoin signalé par le personnel est pris en considération lors de la planification des réseaux subséquents. Un sondage est complété annuellement afin de recueillir les besoins du personnel à l'égard du perfectionnement professionnel.

Groupes consultés	Moyens utilisés pour la consultation
Personnel enseignant en EED	L'accompagnement offert au personnel enseignant en EED par le personnel des Services à l'élève permet de réviser et de mettre à jour les pratiques et de recueillir leurs commentaires. Les directions d'école discutent des programmes et services offerts dans leur école lors des réunions du personnel. Les suggestions et commentaires recueillis sont partagés avec la direction des Services à l'élève. Le personnel enseignant en EED participe aux rencontres de l'équipe-école et du comité IPR. Ils ont ainsi l'occasion de partager leurs commentaires et de faire des requêtes quant aux programmes et services mis en place. Un sondage est complété annuellement afin de recueillir les besoins du personnel à l'égard du perfectionnement professionnel.
Personnel d'appui (TES)	Les membres du personnel d'appui ont l'occasion de se regrouper et d'échanger sur les programmes et services offerts à la clientèle en difficulté dans le contexte des journées pédagogiques. Les directions d'école discutent des programmes et services offerts dans leur école lors des réunions du personnel. Les commentaires et suggestions recueillis sont partagés avec la direction des Services à l'élève. Le personnel d'appui peut être invité à participer aux rencontres de l'équipe-école.
Personnel des Services aux élèves	Les membres du personnel des Services à l'élève se rencontrent régulièrement pour étudier les différents dossiers, évaluer la qualité des services offerts et déterminer les priorités et l'orientation que prendra le secteur. Le surintendant de l'éducation de l'enfance en difficulté est informé par la direction des Services à l'élève et la gamme de services suggérés est présentée au CCED pour fin de consultation, de révision et de recommandations au Conseil. Le personnel des Services à l'élève est invité à participer aux rencontres des équipes-écoles et des comités IPR.

Conseillères et conseillers scolaires	La gamme de services suggérés est présentée au Conseil par le surintendant de l'éducation de l'enfance en difficulté ou par la présidence du CCED aux fins de consultation, de révision et de recommandations. Les conseillères/conseillers scolaires qui sont membres du CCED soumettent les rapports du CCED au Conseil aux fins de consultation, d'action et/ou d'approbation. Le Conseil reçoit le Plan et l'approuve avec ou sans modification. Selon les directives du Conseil, la continuation des programmes déjà existants se poursuit et les améliorations ainsi que les nouveaux programmes sont mis en place dans les plus brefs délais.

En 2019-2020, un sondage évaluant la qualité des services a été acheminé à nouveau aux membres du personnel des écoles, ainsi qu'aux parents. L'analyse des données démontre un taux de satisfaction de 74 %. Ces données permettront à l'équipe de déterminer les progrès réalisés par l'équipe des Services à l'élève selon les cibles d'amélioration fixées. Entre autres, des cibles ont été fixées dans les domaines de l'accès aux services, la collaboration et la communication. Les résultats alimenteront la planification du secteur pour la prochaine année scolaire.

Disponibilité du Plan pour l'éducation de l'enfance en difficulté

Les faits saillants du plan sont disponibles sur le site web du Conseil au www.cspgno.ca

2.1 MODÈLE GÉNÉRAL DU CONSEIL SCOLAIRE POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Mission et vision du CSPGNO

Le plan stratégique 2018-2023 du Conseil comprend cinq axes d'intervention dont :

- apprentissage et enseignement
- espace francophone et développement communautaire
- engagement des parents et des familles
- vitalité institutionnelle
- gestion et gouvernance efficaces

Le secteur des Services à l'élève a établi un plan d'action dans le but d'opérationnaliser les objectifs stratégiques du Conseil.

Le Conseil s'est donné comme mission et vision les énoncés suivants :

Notre mission ***Que faisons-nous?***

Le CSPGNO, conscient de la nécessité d'un environnement sain, en collaboration avec ses communautés, fournit une éducation publique de langue française de la plus grande qualité afin de développer chez chaque élève les compétences et les valeurs qui lui permettront de réaliser son plein potentiel et d'assumer sa place comme citoyen ou citoyenne du monde.

Notre vision ***Que voulons-nous devenir ensemble?***

Notre Conseil est reconnu pour :
• L'excellence de l'éducation et des services aux élèves ;
• L'amour des enfants et des jeunes ;
• L'accueil des familles et des membres de la communauté ;
• La qualité et l'épanouissement de la langue française ;
• Le dynamisme de son milieu et l'ouverture sur le monde ;
• Le soutien à la créativité et l'innovation;
• Le souci de l'écologie

Le CSPGNO, est un milieu de vie accueillant et sécuritaire qui valorise le dépassement de soi, la résilience et l'autonomie. Ensemble, le personnel scolaire, les familles et les communautés sont engagés à la réussite globale de chaque élève pour le progrès de la société !

Philosophie des programmes et services en Enfance en difficulté

L'orientation que se donne le CSPGNO en matière d'éducation se reflète dans tous ses programmes et services, incluant ceux offerts aux élèves ayant des besoins particuliers. Ensemble, le personnel scolaire, les familles et les communautés s'engagent à la réussite globale de chaque élève.

Le personnel veille à placer chaque enfant dans des situations d'apprentissage qui le valorisent et qui lui permettent de réaliser son plein potentiel et de s'épanouir sur le plan moral, intellectuel, affectif, social et physique.

L'équipe de professionnels et paraprofessionnels des Services à l'élève s'est ainsi donné la mission suivante :

MISSION DES SERVICES À L'ELEVE

Appuyer chaque élève dans l'actualisation de son plein potentiel par l'entremise de services multidisciplinaires innovateurs, en collaboration étroite avec le personnel scolaire, sa famille et la communauté.

Les principes directeurs suivants servent de fondement à la planification et à la prestation des programmes et services :

1 – Chaque élève apprend à son propre rythme et peut réussir avec l'appui et le temps nécessaires.
2 – Le dépistage et l'intervention précoces et continus favorisent la réussite de chaque élève.
3 – La planification pour un élève s'articule autour de ses points forts et ses intérêts (personnalisation).
4 – Des attentes élevées et atteignables tenant compte du profil complet de l'élève sont établies pour chaque élève.
5 – Toute une communauté est nécessaire dans l'actualisation du potentiel d'un élève. Une approche multidisciplinaire coordonnée en partenariat avec les parents et la communauté est privilégiée.
6 – Une gamme de programmes et services basés sur la recherche est offerte afin de répondre aux besoins de chaque élève (précision).
7 – Le perfectionnement professionnel du personnel assure un accompagnement de qualité chez l'élève dans un environnement sain et sécuritaire. L'accompagnement, les enquêtes collaboratives et les CAP sont les modèles de perfectionnement privilégiés (apprentissage professionnel).

LOGO des Services à l'élève

L'étoile représente l'élève, chaque élève étant une étoile, au cœur des décisions.

Les courbes représentent les trois réseaux, soit l'école, la famille et la communauté, qui travaillent ensemble pour assurer le développement global de l'élève (son rendement et son bien-être).

Modèle actuel de prestation des programmes et services

Le personnel scolaire du CSPGNO suit les étapes du processus de soutien à l'élève dans sa démarche d'enseignement et de soutien à l'élève, (voir figure 1 et section 2.5 du plan).
Le processus reflète davantage une démarche d'enseignement efficace dans une philosophie d'apprentissage pour tous et décrit l'étayage nécessaire pour appuyer chaque élève.

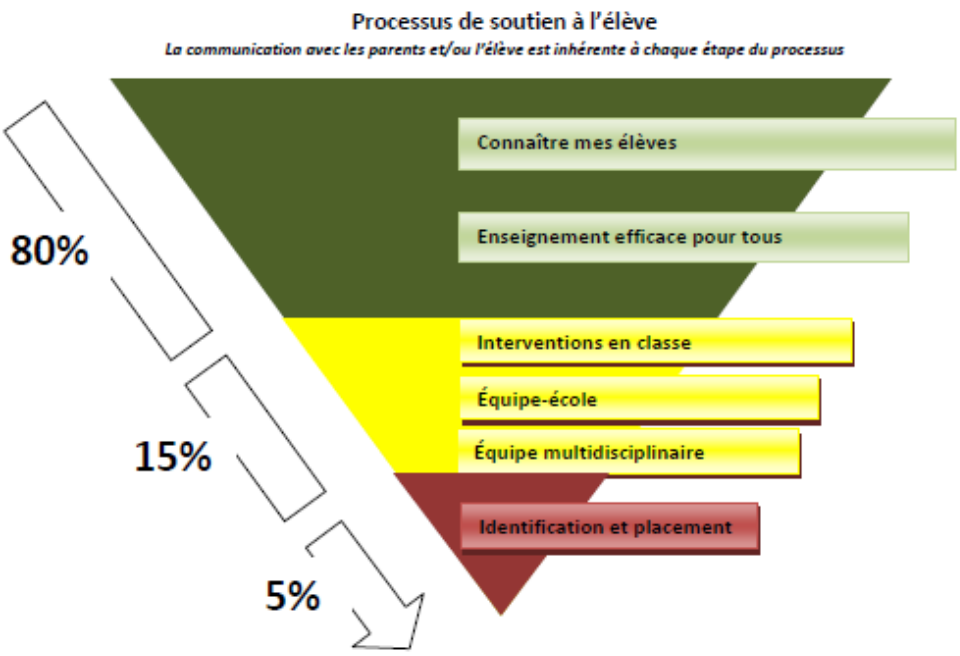

Figure 1 – Processus de soutien à l'élève

Selon la recherche, 80% des élèves dans une salle de classe profiteront d'un enseignement efficace et rigoureux alors que 15% auront besoin d'un soutien particulier et peu d'élèves (5%) auront besoin d'un soutien plus intensif. (Fuchs et Fuchs, 2001)

Le CSPGNO a un programme de dépistage précoce et continu débutant dès l'entrée en maternelle. Divers outils sont proposés au personnel enseignant pour dépister les acquis des élèves, ainsi que les domaines soulevant des préoccupations.

Le personnel enseignant a accès à un profil de classe et des profils d'élèves, lesquels contiennent les données recueillies aux fins de dépistage et de pistage. L'analyse de ces données sert de tremplin à un enseignement ciblé et personnalisé et à l'élaboration de plans d'intervention ayant pour but de récupérer l'élève n'ayant pas atteint les seuils de réussite aux différentes évaluations ou outils de dépistage. Lorsque les stratégies d'intervention s'avèrent efficaces, le dossier est résolu. Sinon, les interventions ciblées se poursuivent. Lorsque cette mise en œuvre d'interventions répétées ne mène pas à des progrès dans le rendement de l'élève, le dossier de l'élève passe au prochain niveau de service qui pourrait par exemple comprendre une rencontre de l'équipe-école. Les parents sont toujours impliqués dans le processus d'intervention et de soutien. Suite à ces maintes interventions, l'équipe scolaire peut demander un appui du personnel des Services à l'élève, soit à titre de consultation ou d'évaluation plus formelle avec le consentement des parents. Lorsque nécessaire et avec la documentation pertinente à l'appui, l'équipe scolaire peut décider d'élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) et/ou référer l'élève au comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) aux fins d'identification. Que l'élève soit identifié ou non, le Conseil, dans les limites de ses ressources humaines et financières, fournit les installations et les ressources, y compris le personnel de soutien et le matériel nécessaire à la réussite scolaire de chaque élève.

Lorsqu'un PEI est élaboré (que l'élève soit identifié ou non), le personnel tient compte des données recueillies aux fins d'évaluation, ainsi que des recommandations du comité d'identification, de placement et de révision (CIPR), le cas échéant. Les parents et le personnel des services de soutien fournissent également de l'information sur les points forts et les besoins de l'élève. Dans la plupart des cas, le programme scolaire destiné aux élèves ayant des besoins particuliers est celui qui est exposé dans *Le curriculum de l'Ontario,* ou à tout le moins le prend comme base, en intégrant les adaptations et modifications nécessaires afin d'assurer à ces élèves une croissance, un développement et un succès continus. Le plan d'enseignement individualisé définit un programme approprié, personnalisé et efficace pour l'élève. Ce dernier est revu dans un processus d'évaluation continu afin de rendre compte des progrès réalisés à l'égard des attentes ciblées pour l'élève.

L'éducation est une responsabilité que se partagent la directrice ou le directeur de l'école, l'enseignante ou l'enseignant titulaire, les enseignantes ou les enseignants-ressources, le personnel des services de soutien, les parents et l'élève. Une communication continue entre ces personnes et l'équipe de services pédagogiques est particulièrement importante pour l'élève ayant des besoins particuliers. Au fur et à mesure que l'élève avance en âge, on s'attend à ce qu'elle ou il devienne de plus en plus responsable de son apprentissage. Cette communication et collaboration étroite entre tous les partenaires appuient l'élève dans le développement d'une plus grande autonomie face son apprentissage.

L'équipe de l'école travaille également de façon étroite avec les professionnels des Services à l'élève et des agences communautaires afin de planifier et d'offrir les programmes et les services à ses élèves. C'est grâce à cet esprit de collaboration que l'élève peut profiter d'une intervention multidisciplinaire qui réponde à ses points forts ainsi qu'à ses besoins.

Parmi les services spécialisés du Conseil, on compte notamment :

- des services en orthophonie (orthophonistes et assistante en communication);
- des services psychopédagogiques;
- des services sociaux et en assiduité scolaire, incluant les services de la leader du bien-être des élèves;
- des services en interventions comportementales;
- des services d'appui de conseillers et conseillères pédagogiques;
- des services d'une conseillère en analyse comportementale appliquée (ACA);
- des services de deux enseignantes itinérantes en surdité et d'une assistante en LSQ;
- des services d'un enseignant itinérant en milieu hospitalier et probation;
- des services d'une enseignante en milieu correctionnel;
- des services d'un enseignant itinérant responsable de l'enseignement à domicile;
- des services d'une assistante en technologie d'aide.

Dans l'esprit du Règlement 181/98, le Conseil appuie la politique du ministère en matière d'inclusion. C'est ainsi que le placement privilégié pour tout élève est la classe ordinaire, dans la mesure où ce type de placement répond aux besoins de l'élève et au désir de ses parents. Diverses formules de placement sont prévues à l'intention des élèves dont les besoins ne peuvent être satisfaits dans le cadre d'une classe ordinaire. Certains enfants ayant des besoins particuliers - celles et ceux qui n'ont pas répondu aux attentes fixées pour leur année d'études de même que celles et ceux qui dépassent ces attentes - pourront avoir besoin d'occasions de participer à des programmes particuliers qui les aideront à atteindre le plus haut niveau de rendement possible.

Cadre référentiel du Conseil

Le CSPGNO dans sa quête de respecter la loi et d'offrir une éducation de qualité à sa population étudiante, s'inspire de tous les documents de lois, de règlements, de politiques et programmes, ci-inclus les normes des PEI et les normes des plans des conseils. Tous ces documents forment le cadre référentiel au niveau du Conseil. Tous les renseignements recueillis le sont conformément à la *Loi sur l'Accès à l'information et à la protection de la vie privée*.

Le plan est conçu de façon à respecter la *Charte canadienne des droits et libertés, le Code ontarien des droits de la personne*, la *Loi sur l'Éducation et ses règlements* d'application, ainsi que toute autre loi pertinente.

Processus de soutien à l'élève

La communication avec les parents et/ou l'élève est inhérente à chaque étape du processus

Questions de réflexion

Outils et processus

Connaître mes élèves

-Quelles sont les forces de mes élèves / de mon groupe? -Qu'est-ce qui aide mes élèves à apprendre? -Quelles sont les particularités de mes élèves? -Comment puis-je assurer le développement du plein potentiel de mes élèves?	Documentation dans le Portail (profil de classe, profil d'élève, plan d'interventions, PEI, formulaires des Services à l'élève, EnCompass, Profileur) Sources d'information : *DSO *Transfert de dossier (enseignant.es de l'année antérieure) *Préférences en matière d'apprentissage « styles d'apprentissage » / Intérêts

Enseignement efficace pour tous

- Qu'est-ce que je veux que chaque élève sache et sache faire? (Résultats d'apprentissage et critères élaborés avec les élèves) - Comment puis-je vérifier si l'apprentissage a eu lieu? - Quel est mon rôle dans l'apprentissage de mes élèves? - Ai-je différencié les contenus, les processus et les productions pour tenter de répondre aux besoins de mes élèves? - Existe-t-il des stratégies efficaces pour certains élèves que je puisse généraliser à tout le groupe classe? - Ai-je créé un climat sécuritaire et propice à l'apprentissage dans ma classe? - Ai-je pris le temps de créer une relation avec chacun de mes élèves? - Est-ce que je poursuis mon perfectionnement professionnel en participant activement à une CAP, aux co-co-co, à l'accompagnement du ou de la conseillère pédagogique, aux réseaux ou aux formations, aux sessions universelles en santé mentale? - Est-ce que je place mes élèves dans une situation de réussite dans toutes les facettes de leur développement?	Conception universelle de l'apprentissage Planification de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation (quoi? Attentes et contenus d'apprentissage du programme et/ou des curriculums) Gestion des apprentissages (comment? p.ex., l'utilisation des approches pédagogiques des Guides d'enseignement efficace en littératie et en numératie) Évaluation au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage Analyse de données, rendement de l'élève	Différenciation pédagogique / mise en œuvre du PEI Communautés d'apprentissage professionnelles Gestion de classe *Accueil / pédagogie culturelle *Code de vie *Enseignement explicite des attentes en matière de comportement *Valorisation des comportements positifs *Développement du caractère et du leadership *Prévention de l'intimidation *Promotion des relations saines

Interventions en classe

- Est-ce que j'utilise les données recueillies dans mon profil de classe et lors des évaluations au service de l'apprentissage pour adapter mon enseignement? - Quel appui supplémentaire puis-je offrir de façon précoce, en salle de classe, à certains de mes élèves qui ont des besoins particuliers? - Existe-t-il des stratégies efficaces que je peux emprunter de mes collègues afin de mieux répondre aux besoins particuliers de certains de mes élèves?	Inquiétudes dans le profil de classe Interventions ciblées en classe, notées au plan d'interventions Discipline progressive bien documentée Consultation : direction/enseignant.e-ressource/autres enseignant.es/ERÉ/orientation/conseiller.ère pédagogique/conseillère ACA/travail social/ service en comportement/orthophoniste/psychométricienne/ parents

Interventions – école

- Ai-je toute la documentation pertinente requise pour pouvoir bien présenter le dossier à l'équipe-école/l'équipe de la réussite? - Est-ce qu'il y a d'autres ressources disponibles au sein de l'école pour m'appuyer dans le soutien de mon élève? - Y a-t-il lieu d'élaborer un PEI pour l'élève?	Cellules d'intervention (élémentaire) Équipe-école interne à l'école (avec parent le cas échéant) Ressources additionnelles possibles pouvant m'appuyer et/ou appuyer l'élève : *Tuteurs/tutrices ou moniteurs/monitrices de langue *Enseignant.e-ressource en classe *Enseignant.e ERÉ / équipe de la réussite / orientation (secondaire) *Sauvetage/récupération de crédits (secondaire)

Service d'appui - Conseil

- Ai-je toute la documentation pertinente requise pour pouvoir bien présenter le dossier à l'équipe-école/ équipe-multidisciplinaire du conseil? - Est-ce qu'il y a d'autres ressources disponibles au sein du Conseil ou de la communauté pour m'appuyer dans le soutien de mon élève?	Équipe-école avec consultation auprès de l'équipe multidisciplinaire du Conseil Élaboration d'un PEI, le cas échéant Renvoi à un service professionnel pour consultation/intervention/évaluation, le cas échéant (conseiller.ère en pédagogie et en EED, conseiller en assiduité et comportement, travail social, service en comportement, orthophoniste, psychométricienne, conseillère en analyse comportementale appliquée (ACA), audiologiste)

Psychométrie, Difficulté d'apprentissage	Orthophonie	Travail social	Assiduité	Service en comportement	Handicap de développement / Trouble du spectre autistique
↓	↓	↓	↓	↓	
équipe-école motifs de référence et plan d'intervention	équipe-école motifs de référence et un consentement éclairé service communautaire au besoin	équipe-école / direction CANS-EI consentement et plan d'intervention	équipe-école / direction lettre aux parents formulaire d'assiduité et plan d'intervention	équipe-école consentement au besoin observation recommandations	équipe-école accompagnement des parents pour obtenir une évaluation Service communautaire/pédiatre

ALF

↓

courriel au leader d'aménagement linguistique après avoir suivi les étapes préalables et faire signer la permission parentale

CIPR, le cas échéant

-Est-ce que j'ai fait le bilan des points forts et des besoins de l'élève pour la rencontre du CIPR?	Identification, placement Élaboration d'un PEI

2.2 **RÔLES ET RESPONSABILITÉS** (selon l'annexe A des normes)

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO) a défini les rôles et responsabilités touchant l'éducation élémentaire et secondaire. Il est important que toutes les personnes oeuvrant en enfance en difficulté comprennent bien leurs rôles et leurs responsabilités.

Les rôles et les fonctions qui suivent sont ceux proposés par le MÉO.

Le ministère de l'Éducation

- *définit, dans la Loi sur l'éducation*, les règlements et les Notes Politiques/ Programmes, les obligations légales des conseils scolaires touchant la prestation des programmes et services à l'enfance en difficulté, et prescrit les catégories et définitions des anomalies.
- s'assure que les conseils scolaires fournissent les programmes et les services à l'enfance en difficulté appropriés pour leurs élèves en difficulté.
- établit le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté selon le modèle de financement, qui comprend la subvention de base, la subvention à l'éducation de l'enfance en difficulté et d'autres subventions à des fins particulières.
- exige que les conseils scolaires fassent rapport sur leurs dépenses pour l'éducation de l'enfance en difficulté.
- établit des normes provinciales pour le curriculum et la communication du rendement.
- exige des conseils scolaires qu'ils maintiennent des plans de l'enfance en difficulté, les révisent chaque année et soumettent au ministère les modifications apportées.
- exige que les conseils scolaires mettent sur pied un comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED).
- établit des tribunaux de l'enfance en difficulté pour entendre les différends entre les parents et les conseils scolaires touchant l'identification et le placement des élèves en difficulté.
- établit à l'échelon provincial un Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté, chargé de conseiller la ministre de l'Éducation sur les questions relatives aux programmes et services à l'enfance en difficulté.
- administre des écoles provinciales et des écoles d'application pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles, ou qui ont de graves difficultés d'apprentissage.

Le conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

- *établit des politiques et pratiques à l'échelon du conseil conformes à la Loi sur l'éducation*, aux règlements et aux Notes Politiques/Programmes.
- vérifie le respect par les écoles de la *Loi sur l'éducation*, des règlements et des Notes Politiques/Programmes.
- exige que le personnel respecte la *Loi sur l'éducation*, les règlements et les Notes Politiques/Programmes.

- fournit un personnel dûment qualifié pour la prestation des programmes et services pour les élèves en difficulté du conseil.
- obtient le financement approprié et fait rapport sur les dépenses au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté.
- élabore et maintient un plan de l'enfance en difficulté, qu'il modifie périodiquement afin de répondre aux besoins actuels des élèves en difficulté du conseil.
- révise chaque année ce plan et soumet à la ministre de l'Éducation les modifications apportées.
- fournit sur demande au ministère les rapports statistiques exigés.
- prépare un guide des parents en vue de les renseigner sur les programmes, les services et les processus de l'éducation de l'enfance en difficulté.
- établit un ou plusieurs CIPR pour l'identification des élèves en difficulté et la détermination des placements appropriés pour ces élèves.
- met sur pied un comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED).
- assure le perfectionnement professionnel dans le domaine de l'enfance en difficulté pour son personnel.

Le comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED) du Conseil

- présente des recommandations au conseil sur toute question ayant des incidences sur l'instauration, l'élaboration et la prestation des programmes et services à l'enfance en difficulté destinés aux élèves en difficulté du conseil.
- participe à la révision annuelle du plan de l'enfance en difficulté du conseil.
- participe au processus annuel de planification du budget du conseil en ce qui a trait à l'éducation de l'enfance en difficulté.
- examine les états financiers du conseil en ce qui a trait à l'éducation de l'enfance en difficulté.
- renseigne les parents, sur demande.

La direction de l'école

- *exécute les fonctions indiquées dans la Loi sur l'éducation*, les règlements et les Notes Politiques/Programmes, et dans les politiques du conseil.
- communique au personnel les attentes du ministère de l'Éducation et du conseil scolaire.
- veille à ce qu'un personnel dûment qualifié soit affecté à l'enseignement dans les classes pour l'enfance en difficulté.
- communique au personnel, aux élèves et aux parents les politiques et processus du conseil concernant l'éducation de l'enfance en difficulté.

- veille à ce que l'identification et le placement des élèves en difficulté, par le biais d'un CIPR, soient faits conformément aux processus indiqués dans la *Loi sur l'éducation*, les règlements et les politiques du conseil.
- consulte les parents et le personnel du conseil scolaire afin de déterminer le programme le plus approprié pour les élèves en difficulté.
- assure l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du plan d'enseignement individualisé (PEI), y compris d'un plan de transition, selon les normes provinciales.
- s'assure que les parents sont consultés sur l'élaboration du PEI de leur enfant et reçoivent une copie du PEI.
- s'assure que le programme est dispensé conformément au PEI.
- veille à ce que les évaluations soient demandées si elles sont nécessaires et que le consentement des parents soit obtenu.

L'enseignante ou l'enseignant

- *s'acquitte des fonctions définies dans la Loi sur l'Éducation*, les règlements et les Notes Politiques/Programmes.
- suit les politiques et processus du conseil concernant l'éducation de l'enfance en difficulté.
- met à jour ses connaissances sur les pratiques en enfance en difficulté.
- travaille, au besoin, avec le personnel de l'enfance en difficulté et les parents à l'élaboration du PEI des élèves en difficulté.
- dispense le programme prévu dans le PEI pour l'élève en difficulté en classe ordinaire.
- communique aux parents les progrès de l'élève.
- travaille avec les autres membres du personnel du conseil scolaire à la révision et à la mise à jour du PEI de l'élève.

L'enseignante ou l'enseignant de l'enfance en difficulté, en plus des responsabilités indiquées ci-dessus à la rubrique « L'enseignante ou l'enseignant »

- possède les qualifications nécessaires, conformément au Règlement 298, pour enseigner à l'enfance en difficulté.
- assure le suivi des progrès des élèves par rapport au PEI et modifie le programme, au besoin.
- collabore aux évaluations éducationnelles des élèves en difficulté. ***Le personnel de soutien à l'élève*** (selon la politique d'embauche du Conseil)

i) les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée (TES)

- possèdent les qualifications nécessaires.
- en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant-titulaire ou l'enseignante ou l'enseignant-ressource, aident à élaborer, mettre au point, appliquer et suivre les programmes d'enseignement individualisés des élèves.

- collaborent aux modifications et adaptations appropriées décrites dans le PEI.
- aident l'élève dans ses activités d'apprentissage, sous la supervision de l'enseignante ou l'enseignant.
- aident aux élèves à acquérir les compétences nécessaires à la vie quotidienne et à leurs soins personnels.
- contrôlent et notent les réalisations et les progrès de l'élève en regard des attentes décrites dans le PEI, sous la direction de l'enseignante ou de l'enseignant.
- maintiennent une communication suivie avec les enseignantes ou les enseignants de l'élève.

Le père ou la mère/la tutrice ou le tuteur

- se tient au courant des politiques et processus du conseil dans les secteurs qui concernent l'enfant.
- participe aux réunions du CIPR, aux conférences entre parents et personnel enseignant et aux autres activités scolaires pertinentes.
- participe à l'élaboration du PEI.
- connaît le personnel scolaire qui travaille avec l'élève.
- aide l'élève à la maison.
- collabore avec la direction de l'école et le personnel enseignant afin de résoudre les problèmes.
- est responsable de l'assiduité de l'élève à l'école.

L'élève

- *respecte les obligations décrites dans la Loi sur l'éducation*, les règlements et les Notes Politiques/Programmes.
- respecte les politiques et processus du conseil.
- participe aux rencontres du CIPR, aux conférences entre parents et personnel enseignant et aux autres activités, au besoin.

2.3 MÉTHODES DE DÉPISTAGE PRÉCOCE ET STRATÉGIES D'INTERVENTION

PHILOSOPHIE

Le ministère de l'Éducation, de par sa Note Politique/Programmes nº11 datée du 30 novembre 1981, demande à chaque conseil scolaire d'établir une méthode de dépistage précoce et continu afin de déterminer, de façon plus systématique, les besoins de chaque enfant sur le plan de l'apprentissage afin d'intervenir tôt à chacune de ses années d'étude, particulièrement à la maternelle et au jardin. La prévention demeure donc la préoccupation centrale du dépistage précoce. Dans cet esprit préventif, il est recommandé que le dépistage précoce commence dès l'inscription à la maternelle afin que des efforts réels pour stimuler et promouvoir le développement de l'enfant, en bas âge, soient déployés. Bien que le dépistage précoce s'adresse de façon formelle et obligatoire à chaque enfant de la maternelle, du jardin et de la première année, l'objectif à long terme est qu'il s'étende pendant toute la scolarité de l'enfant lorsque les besoins le justifient.

La réussite du dépistage est assurée dans la mesure où il existe une étroite collaboration entre les enseignantes et les enseignants, la direction de l'école, l'enseignante ou l'enseignant-ressource d'une même école ainsi que les parents. En tout temps, s'il y a lieu, la participation du personnel des Services à l'élève ainsi que celle des spécialistes de la santé, est également préconisée lors du processus de dépistage précoce et d'interventions continues. Les intervenantes et intervenants scolaires doivent renseigner les parents sur le profil de l'élève ainsi que sur les modalités d'interventions à utiliser auprès de leur enfant. Ceci doit se faire dès les premières années à l'école et tout au long de la scolarité de l'enfant, afin d'impliquer les parents tout au long du processus de dépistage précoce et d'interventions continues.

PRATIQUE / OUTILS UTILISÉS

Les directions d'école recueillent des renseignements auprès des parents dès l'inscription, et ce peu importe l'année d'études dans laquelle l'élève sera inscrit. Outre le formulaire d'inscription, un formulaire de renseignements additionnels permet aux parents de partager les détails qui peuvent avoir un impact sur la réussite scolaire de l'élève (p.ex. renseignements médicaux, acquisitions sur le plan développemental, habiletés de communication, services communautaires utilisés, etc.).

En maternelle (et au jardin pour les nouvelles inscriptions), une entrevue d'accueil est complétée par le personnel enseignant en consultation avec les parents afin de recueillir d'autres renseignements pour établir le profil de l'élève. Les orthophonistes participent à l'entrevue d'accueil afin d'identifier les préoccupations et de mettre en place les programmes et services requis pour bien répondre aux besoins de l'élève le plus tôt possible. De plus, les orthophonistes sont présentes en salle de classe (maternelle) au cours de l'année afin d'appuyer avec la mise en œuvre des stratégies gagnantes liées au langage.

En janvier, les orthophonistes du Conseil se déplacent dans les écoles élémentaires (à l'exception des écoles rurales des régions de l'Algoma et de Superior-Greenstone) pour

effectuer un dépistage orthophonique chez les élèves de la maternelle (ainsi que chez les nouveaux inscrits au jardin). Ce dépistage permet de déterminer quels élèves auront besoin d'intervention, soit sur le plan orthophonique, soit sur le plan de l'acquisition de la langue française (actualisation linguistique en français, ALF).

De plus, les enseignants et les enseignantes de la maternelle et du jardin complètent par le biais d'observation de chacun de ses élèves, une fois au mois de novembre et une autre fois au mois de mai, l'inventaire des préalables à l'apprentissage (IPAS) qui tient compte du développement affectif, cognitif et psychomoteur de l'enfant, et utilisent des outils de dépistage prédictifs validés en conscience phonologique et en mathématiques afin de planifier des interventions, de les réviser et de les adapter pour répondre adéquatement aux besoins de chaque enfant. Ces outils de dépistage sont utilisés à nouveau en 1ère année pour les élèves qui n'ont pas atteint les seuils de réussite à la fin du jardin. Les données recueillies sont entrées dans le profil informatisé de la salle de classe, ce qui génère également un profil pour chaque élève.

Les élèves identifiés comme étant à surveiller suite à ce dépistage ne recevront pas nécessairement une identification de troubles d'apprentissage ou autre anomalie. L'objectif du dépistage est d'assurer que les élèves qui ont simplement besoin d'un support additionnel ou différent le reçoivent et que ceux qui ont des difficultés persistantes (p.ex. troubles d'apprentissage) reçoivent une évaluation formelle et le support nécessaire le plus tôt possible.

Une banque d'interventions selon des domaines ciblés est fournie aux enseignantes et aux enseignants afin qu'ils puissent intervenir efficacement pour répondre aux besoins particuliers de leurs élèves. Les interventions sont documentées dans un plan d'intervention qui alimente également le profil de l'élève.

Tout au long du processus d'enseignement et d'apprentissage, des grilles d'observation correspondant au programme d'études permettent aux enseignantes et aux enseignants de mesurer le rendement des élèves et leur réaction aux interventions, de développer davantage leur profil d'apprentissage et de mieux cibler leurs forces et leurs besoins spécifiques. Ceci résulte en un processus dynamique dans lequel l'élève reçoit un support continu afin de répondre aux besoins ciblés par les outils de dépistage ainsi qu'aux inquiétudes soulevées par le personnel.

Cette année, les conseillères en pédagogiques et en EED ont accompagné les enseignantes et enseignants par le biais des activités suivantes :

- formation initiale et formation d'appoint
- accompagnement dans l'administration des outils de dépistage
- accompagnement dans l'analyse des résultats
- accompagnement dans la mise en œuvre des plans d'intervention en EED
- accompagnement lors des CAP
- accompagnement dans l'élaboration des PEI

- accompagnement dans l'utilisation de la technologie
- accompagnement dans la mise en oeuvre du nouveau curriculum de mathématiques
- monitorage et évaluation de la mise en oeuvre

2.4 PROCESSUS DU COMITÉ D'IDENTIFICATION, DE PLACEMENT ET DE RÉVISION (CIPR) ET DU COMITÉ D'APPEL

Toutes les écoles du CSPGNO mettent sur pied une équipe-école qui joue un rôle important dans la détermination de stratégies susceptibles d'accroître le succès de l'élève pour lequel elle se soucie de son apprentissage (voir "Étapes du processus de soutien", section 2.5). Un renvoi à un CIPR n'est fait que lorsque les mesures convenues lors des réunions de l'équipe-école ont été appliquées et jugées insuffisantes, à moins qu'on se rende compte dès le début que les besoins de l'enfant seront mieux satisfaits en recourant à un CIPR. Le renvoi à un CIPR est fait par la direction d'école et/ou à la demande écrite du parent.

Le CSPGNO maintient dans chacune de ses écoles, conformément au Règlement 181/98, un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR).

Le **CIPR** a comme mandat d'examiner le dossier de l'élève qui a des besoins spéciaux et dont le programme exige des modifications ou des services spécialisés. Ce dernier voit aussi à l'identification, au placement et à la révision du progrès des élèves qui sont identifiés au niveau de l'école.

Membriété du CIPR

- direction de l'école
- personne désignée du Conseil
- enseignante ou enseignant et/ou enseignante/enseignant-ressource

Les parents et/ou l'élève, ainsi que d'autres intervenantes et intervenants concernés, le cas échéant, sont invités à participer au CIPR.

Le CSPGNO publie un **Guide aux parents** qui vise à leur donner des renseignements sur les programmes et services destinés à l'enfance en difficulté, sur le processus du comité d'identification, de placement et de révision (CIPR), sur les procédures en cas de désaccord avec le comité IPR et sur le plan d'enseignement individualisé. Ce guide est distribué aux parents avec l'avis de convocation (GNO-SAÉ-5A) avant la réunion du CIPR et est également disponible sur le site web du Conseil.
https://cspgno.ca/wp-content/uploads/2020/01/2018-219_guide_parents.pdf

La **gérance d'un CIPR** est un mandat que l'on attribue aux directions d'école et le Conseil les mandate d'agir à titre de présidente ou de président.

1. La présidente ou le président invite les participantes et les participants et annonce les intentions du CIPR.
2. La direction présente un sommaire du dossier de l'élève :
    A. les évaluations réalisées
    C. les points forts et les besoins
    D. les interventions réalisées
3. La direction invite le rapport du parent.
4. La direction invite le rapport de l'enseignante ou de l'enseignant, et/ou de l'enseignante ou l'enseignant-ressource ou autres intervenantes et intervenants.
5. L'équipe détermine l'identification à partir des renseignements disponibles et fait la recommandation du placement.
6. Les parents sont consultés en ce qui a trait aux programmes et services qui seront documentés au PEI de l'élève.

La direction s'assure que le formulaire du CIPR (GNO-SAÉ-5B) soit signé et placé dans le dossier de documentation dans le DSO.

Suite à la rencontre, la direction s'assure qu'un PEI soit préparé dans les trente (30) jours qui suivent la date du CIPR et qu'il soit remis au parent.

Un système informatisé permet au Conseil de gérer les données des élèves en enfance en difficulté. Voici les statistiques sur le nombre d'élèves identifiés par école, par catégorie d'anomalie, pour l'année scolaire 2020-2021.

Élèves identifiés par anomalie par école au CSPGNO en date du 6 avril 2021

École	comportement N-01		autisme N-02		surdité N-03		apprentissage N-04		langage / parole N-05		surdoué N-06		développement N-07		cécité N-08		physique N-09		multiples N-10		Total		Total élèves identifiés	aucune anomalie		Total élèves non-id.	Nombre total de PEI	% élèves ayant un PEI (école)	% élèves ayant un PEI (conseil)	Effectifs
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F						
É.p Camille-Perron	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	1	4	2	6	1	1	2	8	12,31	0,30	65
É.p. de la Découverte	4	1	1	1	0	1	6	3	1	0	0	0	1	0	0	0	2	0	8	3	23	9	32	7	7	14	46	18,70	1,74	246
É.p. l'Escalade	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	25,00	0,08	8
É.p. Écho-des-Rapides	5	1	1	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	10	5	15	3	8	11	26	25,00	0,99	104
É.p. Foyer-Jeunesse	10	4	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	16	10	26	5	4	9	35	16,51	1,33	212
É.p. Franco-Manitou	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4	2	6	2	3	5	11	20,37	0,42	54
É.p. Franco-Nord	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	4	1	5	7	9,33	0,27	75
É.p. Hanmer	3	4	2	0	0	0	2	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	4	3	12	8	20	2	2	4	24	32,88	0,91	73
É.p. Hélène-Gravel	4	0	3	0	4	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	2	2	15	7	22	7	8	15	37	13,75	1,40	269
É.p. Jean-Éthier-Blais	12	4	6	1	0	0	0	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	20	4	38	13	51	11	6	17	68	20,80	2,58	327
É.p. Jeanne-Sauvé	0	0	1	0	1	0	4	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	10	1	11	8	6	14	25	17,48	0,95	143
É.p. Macdonald-Cartier	2	3	1	0	0	0	4	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	13	7	20	0	0	0	20	10,75	0,76	186
É.p. Pavillon-de-l'Avenir	5	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	10	4	14	15	7	22	36	26,47	1,36	136
É.p. de la Rivière-des-Français	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	4	2	6	6	0	6	12	24,00	0,45	50
É.p. des Villageois	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	2	1	3	4	6	21,43	0,23	28
É.s. Cap sur l'Avenir	6	5	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	9	6	15	2	1	3	18	90,00	0,68	20
É.s. Château-Jeunesse	0	1	2	0	0	1	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5	5	10	1	0	1	11	26,83	0,42	41
É.s. Cité-Supérieure	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0	0	0	3	13,64	0,11	22
É.s. Hanmer	6	6	4	1	0	0	10	3	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	9	3	31	13	44	6	3	9	53	41,73	2,01	127
É.s. Macdonald-Cartier	5	11	5	1	1	0	8	9	3	1	0	0	1	1	0	0	2	1	18	2	43	26	69	4	4	8	77	21,94	2,92	351
É.s. l'Orée des Bois	2	0	0	0	0	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	9	2	11	2	1	3	14	46,67	0,53	30
É.s. de la Rivière-des-Français	1	2	1	0	0	0	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	9	3	12	0	0	0	12	26,09	0,45	46
É.s. Villa Française des Jeunes	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	4	2	6	0	0	0	6	23,08	0,23	26
	68	44	30	7	6	4	53	34	11	4	2	0	4	2	1	2	7	1	92	31	274	129	403	88	66	154	557		21,11	2639
Total	112		37		10		87		15		2		6		3		8		123		403			154						
pourcentage systémique de l'anomalie	16,87	10,92	7,44	1,74	1,49	0,99	13,15	8,44	2,73	0,99	0,50	0,00	0,99	0,50	0,25	0,50	1,74	0,25	22,83	7,69										
	27,79		9,18		2,48		21,59		3,72		0,50		1,49		0,74		1,99		30,52											
pourcentage systémique des élèves ayant un PEI	12,21	7,90	5,39	1,26	1,08	0,72	9,52	6,10	1,97	0,72	0,36	0,00	0,72	0,36	0,18	0,36	1,26	0,18	16,52	5,57				15,80	11,85					
	20,11		6,64		1,80		15,62		2,69		0,36		1,08		0,54		1,44		22,08					27,65						
pourcentage systèmique selon l'effectif	4,24		1,40		0,38		3,30		0,57		0,08		0,23		0,11		0,30		4,66				15,27			5,84	21,11			

N-01	Comportement	N-06	Élèves surdouées
N-02	Autisme	N-07	Déficience légère ou handicap de développement
N-03	Surdité et surdité partielle	N-08	Cécité et basse-vision
N-04	Difficultés d'apprentissage	N-09	Handicap physique
N-05	Trouble de langage et trouble de parole	N-10	Anomalies multiples

2.5 ÉVALUATIONS ÉDUCATIONNELLES ET AUTRES ÉVALUATIONS

Le personnel enseignant de chacune des écoles du CSPGNO se préoccupe des élèves qui éprouvent des difficultés à réussir le curriculum ontarien. Le Conseil s'est donné un cadre d'évaluation systémique qui lui permette de repérer les élèves qui progressent peu ou qui ne progressent pas. Des plans d'interventions sont mis en place par le personnel enseignant et les rencontres en communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) offrent une plage pour discuter du rendement des élèves et des interventions nécessaires pour que ces derniers progressent. Ceci définit la première étape du processus de soutien à l'élève suivi par le personnel enseignant dans un effort de dépistage et d'interventions précoces (voir "Processus de soutien à l'élève" à l'article 2.1). Dans toute situation où l'élève ne parvient pas à acquérir les compétences prescrites, il importe d'en informer les parents, de tenir des conférences de cas et de travailler avec le milieu familial afin de mieux cerner les besoins de l'élève et de tenter d'y remédier le plus tôt possible.

Dans la mesure où les premières tentatives ne donnent pas de résultats favorables, le personnel enseignant peut avoir recours au soutien de l'équipe-école qui, après avoir étudié le cas, définira la problématique et lui proposera; soit de nouvelles interventions, soit une demande de service ou soit l'élaboration d'un PEI.

DEMANDE DE SERVICE - ÉCOLES URBAINES

SERVICES DU CSPGNO

Si l'équipe-école décide qu'une demande de service est nécessaire, le Conseil met à la disposition des écoles urbaines les services de cinq orthophonistes et de deux psychométriciennes. Les services de supervision clinique pour la psychométricienne sont offerts par un psychologue, dans une entente contractuelle.

Les services offerts se présentent généralement sous modalités différentes, soit par consultation professionnelle, soit par évaluation formelle des besoins de l'élève.

Un processus de référence est suivi par le personnel scolaire. Les demandes de services sont acheminées au secteur des Services à l'élève par la direction d'école suite aux rencontres équipes-écoles et/ou aux consultations avec les professionnels.

Le nom de l'élève est placé sur la liste d'attente du service respectif.

Bien que les élèves soient placés sur la liste d'attente selon la date de référence, certains facteurs peuvent affecter les délais d'attente:

- la disponibilité des professionnels pour effectuer des évaluations ;
- l'âge de l'élève ;

- les échéances imposées par certains processus administratifs (p.ex., admissibilité des services externes, accès à un programme spécialisé) ;
- l'urgence de la situation (p.ex., problème grave d'adaptation scolaire) ;
- la nature et la sévérité des défis.

Consentement des parents

Dans les semaines qui précèdent l'évaluation, la professionnelle ou le professionnel communique avec les parents pour documenter l'historique et obtenir leur consentement verbal à l'évaluation et communique avec l'école afin de déterminer les dates auxquelles l'évaluation sera complétée. La direction d'école obtient alors le consentement écrit des parents et l'achemine à la professionnelle ou au professionnel. Le consentement est versé au dossier clinique et au DSO.

Communication des résultats

Une fois l'évaluation terminée, une rencontre entre la professionnelle ou le professionnel ayant effectué l'évaluation et le parent est organisée afin que leur soient transmis les résultats. Avec le consentement des parents, le personnel scolaire participe à la rencontre. Une copie du rapport d'évaluation est remise aux parents.

> ***Une copie du rapport est également déposée dans le dossier de documentation du dossier scolaire du l'Ontario (DSO), avec le consentement des parents, en vertu du Règlement 271 sur les dossiers scolaires.***

Les données brutes, soit le dossier de travail, ainsi qu'une copie originale du rapport sont conservées sous clés dans un classeur dont l'accès est réservé aux professionnels respectifs.

Décisions découlant des résultats d'évaluations

Suite à la remise du rapport, les interventions se poursuivent. Il est possible que l'équipe scolaire décide d'élaborer un PEI ou de renvoyer le cas à un CIPR s'il est justifiable que l'élève soit identifié selon l'une des catégories d'anomalies du ministère.

Partage de l'information/Protection de la confidentialité

Le partage avec les organismes externes peut se faire une fois que le parent a signé le formulaire GNO-SAÉ-8, conformément à la Note Politique/Programmes No.59. Ce processus permet d'assurer le ***caractère confidentiel de l'information***.

SERVICES EXTERNES

Des services d'orthophonie (parole), de physiothérapie et d'ergothérapie sont disponibles par l'entremise des centres de traitement pour enfants (CTE). L'orthophoniste complète les formulaires de demande de service pour les besoins en orthophonie (parole) et la direction

d'école complète les formulaires de demande de service pour les services de physiothérapie et d'ergothérapie.

Tous les formulaires des Services à l'élève sont conformes à la Loi municipale de 1989 sur l'accès à l'information et le respect de la vie privée.

La création du Consortium des élèves du Nord de l'Ontario (CÉNO) en novembre 2018 assure une plus grande variété de services en français dans les régions du Nord de l'Ontario pour les 6 conseils francophones. Le CÉNO offre des services en orthophonie, en ergothérapie, en ACA, en travail social, en psychométrie, en psychologie et en psychiatrie.

DEMANDE DE SERVICE - ÉCOLES RURALES

SERVICES DU CSPGNO

Les écoles rurales de la région de Sudbury bénéficient des services d'évaluations orthophoniques du Conseil et du CÉNO.

Au terme de l'évaluation psychopédagogique, les écoles rurales de la région de Sudbury/Manitoulin et de l'Algoma sont desservies par une psychométricienne pouvant compléter à la fois l'évaluation éducationnelle et l'évaluation psychologique. Les services de supervision clinique pour la psychométricienne sont offerts par un psychologue, dans une entente contractuelle.

Le processus de référence pour ces deux types d'évaluations est le même que pour les écoles urbaines.

SERVICES EXTERNES

Les écoles rurales de la région de l'Algoma et de Superior-Greenstone accèdent aux services d'évaluations orthophoniques par l'entremise des services ruraux (anciennement nommés les Services intégrés pour les enfants du Nord, SIEN). Les demandes doivent être adressées par les parents à la gérante de cas des services centralisés (Single Point of Acces, Algoma et Partenariat de Services pour les enfants en milieu rural, Thunder Bay). Les élèves dans la région d'Algoma sont desservis jusqu'au Jardin.

Les écoles de la région Superior-Greenstone suivent encore le même processus que précédemment pour les évaluations psychopédagogiques, c'est-à-dire qu'elles doivent aiguiller les parents vers le Partenariat de Services pour les enfants en milieu rural qui déploie les professionnels des agences respectives pour compléter les évaluations.

Les demandes de services du CÉNO sont acheminées à la direction des services à l'élève.

Les évaluations suivantes ont été complétées au cours de l'année 2020-2021 :

Orthophonie (langage): 131 évaluations

Orthophonie (dépistage des élèves de la maternelle et nouveaux élèves au jardin) : 233 élèves

Psychométrie (écoles urbaines) : 30 élèves

Psychométrie (écoles rurales) : 11 élèves entre mai 2020 et avril 2021 (CSPGNO et CSCNO)

Aucune évaluation n'a eu lieu entre le 14 mars 2020 et le 31 août 2020 à cause de la pandémie de la Covid-19. Il y a aussi des restrictions à différents moments et dans différentes régions liées à la Covid-19 pendant l'année scolaire 2020-2021.

Types d'outils d'évaluation/Qualifications du personnel/ Délais d'attente moyenne

Les instruments utilisés par le personnel qualifié, les qualifications du personnel qui font les évaluations et les délais d'attente moyenne sont présentés dans le tableau qui suit.

Type d'évaluation	Aspects évalués	Qualifications	Loi applicable	Instruments d'évaluation utilisés	Délai d'attente moyenne CSPGNO	Délai d'attente moyenne Services ruraux
Psychométrique	Fonctionnement intellectuel et cognitif Fonctionnement adaptatif Comportement Personnalité Coordination visuomotrice Perception et mémoire visuelle Perception et mémoire auditive Motricité	Psychométricienne, Maîtrise en psychologie	*Loi sur l'éducation*	WISC-IV WAIS-III WAIS-IV Connors BRIEF CPT3 VMI Test of visual perceptual skills ABAS	24 mois	12 mois
Éducationnelle	Lecture Communication orale Communication écrite Mathématiques	Psychométricienne, Maîtrise en psychologie		WIAT-II ÉVIP PPVT-IV		
Orthophonique	Communication sociale et cognitive Langage réceptif et expressif Parole Déglutition Habiletés prélinguistiques	Orthophoniste, membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes de l'Ontario	*Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*	E.O.W.P.V.T-R ÉVIP CELF-PRESCHOOL CELF-4 CELF-CDN-F CELF-5 PLS-4 TACL-3	7-9 mois	10 mois
En ergothérapie	Motricité fine	Ergothérapeute agréé RLISS/SIEN	*Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*	Developmental Test of Visual Motor Integration - Beery VMI	36 mois	9 mois
En physiothérapie	Motricité globale	Physiothérapeute agréé RLISS/SIEN	*Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*		36 mois	9 mois

2.6 SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE

Selon la note Politique/Programmes nº81, la prestation des services auxiliaires de santé pendant les heures de classe est une responsabilité que se partagent les Conseils scolaires, les centres de traitement pour enfants (CTE) du ministère de la Santé et les organismes qui relèvent du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

Le **conseil scolaire** s'occupe de l'administration de médicaments par voie buccale lorsqu'il est prescrit qu'ils doivent être pris pendant les heures de classe. Pour ce qui est des élèves ayant un handicap physique, le conseil fournit des services d'ordre général (par exemple, les soulever et les mettre en position, les aider à se mouvoir, à manger, à aller aux toilettes et à faire des exercices courants). Des techniciens et techniciennes d'éducation spécialisée offrent présentement de tels services lorsqu'ils sont requis.

Les orthophonistes du Conseil voient à l'évaluation et au traitement des élèves ayant un trouble du langage et/ou un trouble de la communication orale et écrite et élabore des plans d'intervention qui sont généralement appliqués dans un service à retrait, parfois avec l'appui d'une assistante de communication. Elles offrent également des services de consultation au personnel oeuvrant auprès des élèves nécessitant un traitement.

Bien que le CSPGNO n'emploie pas d'ergothérapeute, de physiothérapeute, d'infirmière ou de nutritionniste, ce sont généralement les TES qui assurent la mise en oeuvre des programmes qui sont élaborés par les divers professionnels des centres de traitement pour enfants (CTE) ou d'autres agences communautaires offrant un traitement aux enfants.

Les CTE fournissent des services de santé professionnels, en milieu scolaire, aux élèves qui y sont admissibles. Le ministère de la Santé finance des services d'ergothérapie, d'orthophonie, de physiothérapie, de soins infirmiers et de nutrition. Le conseil scolaire bénéficie des services d'une infirmière en santé mentale et en toxicomanie des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS).

L'ergothérapeute intervient principalement au niveau des difficultés de motricité fine et/ou globale, de fonctionnement au niveau visuo-moteur ou au plan perceptivo-moteur. Elle ou il vise à maximiser le fonctionnement des membres supérieurs et développer l'autonomie au niveau des soins personnels et l'hygiène. Elle ou il fait également des recommandations quant à l'accessibilité de l'école (modification environnementale, équipement, aides techniques et technologiques).

L'orthophoniste des CTE traite les désordres de la parole, c'est-à-dire les mécanismes purement physiques de la communication d'un message (articulation, débit, timbre, qualité vocale et résonance, fluidité).

Le physiothérapeute s'assure que l'école puisse être accessible et puisse répondre aux besoins de mobilité des élèves ayant des difficultés d'ordre physique afin d'améliorer ou de maintenir leur capacité fonctionnelle et leur autonomie. Les services peuvent s'inscrire dans la consultation aussi bien que dans la réadaptation. L'éducation et la formation du personnel du Conseil en matière d'utilisation d'équipement, de soulèvement, de transfert, de positionnement,

de mobilité, d'activités motrices globales et de techniques de prévention rendent possible la réadaptation et le confort, ainsi que l'accès et la participation des élèves aux activités scolaires.

Le **ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse** assume la responsabilité de la prestation des services auxiliaires de santé dans les programmes de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC). Les demandes d'admission aux programmes PPEEC sont acheminées par l'école à la direction des Services à l'élève qui, elle, les achemine à Boussole. Les élèves et leurs familles peuvent également avoir accès aux services communautaires de cette agence partenaire. L'école aiguille les parents vers le service Esprit ouvert de Boussole.

Les enfants de 6 ans ou moins nécessitant plus de deux services de santé peuvent également être admissibles aux services des centres de traitement pour enfants (CTE), un programme de soins et de traitement en milieu hospitalier (PPEEC) dans lequel est offerte une composante éducative.

Une collaboration entre le ministère de la Santé et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse assure la disponibilité de ces services par l'entremise des **Services ruraux** dans les écoles rurales de la région de l'Algoma et de la région de Superior-Greenstone. Les professionnels évaluent les besoins des élèves et leur offrent des services de thérapie en plus de fournir des services de consultation au personnel du conseil chargé d'assurer le suivi.

Généralement, lorsqu'il y a désaccord à propos de la prestation des services auxiliaires de santé, une conférence de cas où chaque parti peut faire entendre ses préférences à l'égard des services suffit pour régler les différends.

Lorsque la prestation des services auxiliaires de santé est déterminée au moment d'une rencontre du comité IPR, les parents ont 15 jours suivant la réception de la décision pour demander, par écrit à la direction de l'école, une rencontre afin de réviser cette décision. Si les deux parties ne s'entendent toujours pas sur la décision (admission au service, nature/fréquence du service, fin du service), les parents ont 15 jours pour déposer un avis d'appel auprès du secrétaire du Conseil. Suite à la rencontre de la commission d'appel, les recommandations du comité sont communiquées aux partis impliqués et une décision est prise.

Ces mesures sont décrites dans le Guide destinés aux parents sur le site web du conseil, https://cspgno.ca/wp-content/uploads/2021/04/2021_Guide-aux-parents.pdf.

Les services auxiliaires de santé en milieu scolaire et les liens avec les initiatives gouvernementales et communautaires sont présentés dans le diagramme et les tableaux qui suivent.

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE – RESPONSABILITÉS

Ministère de l'Éducation de l'Ontario	Conseils scolaires	• Administration de médicaments par voie buccale • Soulèvement et mise en position • Aide pour se mouvoir • Aide pour manger • Aide aux toilettes • Cathétérisme • Orthophonie : communication sociale et cognitive, prélinguistique, correction du langage et récupération, parole de gravité légère • Physiothérapie et ergothérapie : exercices généraux de maintien
Ministère de la Santé	Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) Centres de traitement Pour enfants (CTE) Bureau de santé	• Soins infirmiers / infirmière en santé mentale et toxicomanie • Orthophonie : parole de gravité modérée • Physiothérapie et ergothérapie • Nutrition
Ministère de la Santé Ministère des Services l'enfance et la jeunesse	Établissements des programmes de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC)	• Santé • Santé mentale
Écoles rurales		
Ministère de la Santé Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse Ministère de l'Éducation	Services ruraux	• Orthophonie : parole et langage • Physiothérapie et ergothérapie • Counselling (santé mentale)

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ (selon l'Annexe C des normes)

Organisme ou personne qui dispense le service (p. ex. RLISS, personnel du conseil, père ou mère, élève)	Critères d'admissibilité permettant aux élèves de recevoir le service	Poste de la personne qui détermine l'admissibilité au service et le niveau d'aide	Critères permettant de déterminer à quel moment le service n'est plus requis	Processus pour régler les différends sur l'admissibilité et le niveau d'aide (le cas échéant)
Soins infirmiers				
RLISS mère/père/tuteur/tutrice RLISS – infirmière en toxicomanie et santé mentale	Recommandations médicales Référence scolaire – toxicomanie, dépendances	Médecin Gestionnaire de soins RLISS Gestionnaire de cas, RLISS	Recommandation médicale Recommandation du gestionnaire de soins RLISS Parents ne désirent plus les services Élève ou parents ne coopèrent plus au processus thérapeutique Recommandation du gestionnaire de soins RLISS Parents ne désirent plus les services Élève ou parents ne coopèrent plus au processus thérapeutique	Conférence de cas parents/école/spécialiste pour obtenir un consensus Appel à la direction des Services à l'élève
Ergothérapie / physiothérapie				
CTE mère/père/tuteur/tutrice	Recommandations du médecin, de l'ergothérapeute ou du physiothérapeute	Médecin Ergothérapeute Physiothérapeute Gestionnaire de soins CTE	Recommandation du spécialiste Recommandation du gestionnaire de soins CTE Parents ne désirent plus les services Élève ou parents ne coopèrent plus au processus thérapeutique Participation de l'élève est irrégulière ou inexistante	Conférence de cas parents/école/spécialiste pour obtenir un consensus Appel à la direction des Services à l'élève
Orthophonie: Parole / langage				
parole : CTE gravité modérée ou incidence moyenne Correction du langage et récupération : personnel du conseil	Rapport/évaluation de l'orthophoniste	Orthophoniste	Recommandation de l'orthophoniste Recommandation du gestionnaire de soins CTE Parents ne désirent plus les services Élève ou parents ne coopèrent plus au processus thérapeutique Recommandation de l'orthophoniste Parents ne désirent plus les services Élève ou parents ne coopèrent plus au processus thérapeutique	Conférence de cas parents/école/spécialiste pour obtenir un consensus Appel à la direction des Services à l'élève
Nutrition				
Bureau de santé	Recommandations médicales	Médecin Diététiste	Recommandation du médecin/de la diététiste Parent(s) estiment que le traitement n'est plus nécessaire Élève ou parents ne coopèrent plus au processus thérapeutique	Conférence de cas parents/école/spécialiste pour obtenir un consensus Appel à la direction des Services à l'élève
Administration des médicaments prescrits / Cathétérisme / Succion /				
L'élève, sur autorisation mère/père/tuteur/tutrice personnel de soutien, sur autorisation	Recommandations médicales Autorisation écrite des parents	Médecin	Recommandation du médecin Parent(s) estiment que le traitement n'est plus nécessaire	Conférence de cas parents/école/spécialiste pour obtenir un consensus Appel à la direction des Services à l'élève
Soulèvement et mise en position / Aide pour se mouvoir / Alimentation / Aide aux toilettes				
Personnel de soutien	Recommandations du médecin, de l'ergothérapeute ou du physiothérapeute	Médecin Ergothérapeute Physiothérapeute	Recommandation du spécialiste Parent(s) estiment que le service n'est plus nécessaire	Conférence de cas parents/école/spécialiste pour obtenir un consensus Appel à la direction des Services à l'élève

LIENS AVEC LES INITIATIVES GOUVERNEMENTALES ET COMMUNAUTAIRES		
Programmes	**Agences**	**Représentant/e**
Enfants en santé	Ville du Grand Sudbury	Barbara Breault
Comité de travail pour la prévention du suicide "Suicide Task Force Prevention" / NESPN	Communauté / Réseau Nord	Jacqueline Richer-Dutrisac
Écoles en santé / Enfants en santé	Service de santé publique	Marc Gauthier
Programmes de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC)	Boussole Ressource sur la garde d'enfants Horizon Santé Nord	Carole Paquette
Programme éducationnel au sein des centres correctionnels Programme éducationnel pour les élèves en probation	Ministry of Youth and Justice Northern Youth Services Ministry of Youth and Justice	Carole Paquette Carole Paquette
Triple P	Bureau de santé publique	Diane Zannier
Santé mentale dans les écoles	Boussole	Diane Zannier
Table de planification pour les élèves à besoins spéciaux, sous-comité du réseau Meilleurs Départs - Dépistage et intervention précoce - Transition à l'école	Multi-agences, multi-ministères / Ressource pour l'enfance et la communauté	Carole Paquette Sylvie Grenier
Réseau Meilleurs Départs	Multi-agences, multi-ministères	Carole Brouillard-Landry
Comité consultatif pour le programme de Technicien.nes en éducation spécialisée	Collège Boréal	Carole Paquette
Évaluation du risque de violence et de la menace	Services policiers du Grand Sudbury, multi-agences	Carole Paquette Marc Gauthier
Partenaires pour les enfants et les jeunes	Multi-agences	Marc Gauthier, Diane Zannier
Pupilles de la Couronne	Aide à l'enfance	Carole Paquette
Mobilisation communautaire	Services policiers du Grand Sudbury	Diane Zannier
Stratégie pour les besoins particuliers	Multi-agences	Diane Zannier Nicole Keating
Prestations de services en français	Consortium des élèves du Nord de l'Ontario (CÉNO)	Carole Paquette Diane Zannier

2.7 CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DES ANOMALIES
(selon l'annexe D des normes)

En Ontario, la *Loi sur l'éducation* définit l'élève en difficulté comme un élève atteint d'anomalies de comportement ou de communication, d'anomalies d'ordre intellectuel ou physique ou encore d'anomalies associées qui appellent un placement approprié (...) dans un programme d'enseignement à l'enfance en difficulté offert par le Conseil. Voici la ligne de conduite découlant de la note de service du 15 janvier 1999.

Ligne de conduite pour les anomalies

Entendu que la Loi sur l'éducation - paragraphe 8(3) exige que le ministère de l'Éducation et de la Formation définisse les anomalies des élèves et établisse les catégories d'élèves en difficulté;

Entendu que les conseils scolaires se servent de ces définitions;

Entendu que le Comité d'identification, de placement et de révision ***(CIPR) d'un conseil scolaire utilise ces catégories et définitions pour identifier les besoins particuliers d'un élève afin qu'un placement approprié soit déterminé et qu'un plan d'enseignement individualisé efficace puisse être élaboré***;

Entendu que le règlement 181/98 qui régit le processus CIPR exige que ce dernier mentionne dans son énoncé de décision, la catégorie et la définition de toute anomalie identifiée pour l'élève;

Il est résolu que le Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario exigera que les CIPR de chaque école appliquent à la lettre les intentions de la note de service du 15 janvier 1999 en ce qui a trait à la mise à jour des ***catégories d'anomalies et définitions***, ainsi que la NPP 8 révisée en ce qui a trait à la définition des Troubles d'apprentissage (datée le 26 août 2014).

Le CIPR étudie toute documentation qui peut appuyer sa décision d'identification et de placement. Les évaluations complétées par des professionnels (p.ex. médecins, psychologues, orthophonistes, audiologistes, optométristes, ergothérapeutes, physiothérapeutes), les évaluations éducationnelles, les observations documentées dans un dossier anecdotique, les bulletins scolaires et tout autre document valable permettent de prendre une décision éclairée en consultation avec les parents. Certaines identifications nécessitent un diagnostic formel alors que d'autres non.

Dans la mesure où les renseignements corroborent les critères d'identification tels que décrits dans les définitions, le CIPR se prononce sur l'identification qui sera donnée à un élève et choisit un placement approprié aux besoins et aux points forts de l'élève. La première option de placement envisagée est le placement en classe ordinaire.

CATÉGORIES D'ANOMALIES

1. Anomalies de comportement
2. Anomalies de communication
3. Anomalies d'ordre intellectuel
4. Anomalies d'ordre physique
5. Anomalies associées

Anomalies de comportement

Difficulté d'apprentissage caractérisée par divers problèmes de comportement dont l'importance, la nature et la durée sont telles qu'elles entravent l'apprentissage scolaire. Peut s'accompagner des difficultés suivantes :

a) inaptitude à créer et à entretenir des relations interpersonnelles;
b) crainte ou anxiété excessive;
c) tendance des réactions impulsives; ou
d) inaptitude apprendre qui ne peut être attribuée à un facteur d'ordre intellectuel, sensoriel ou physique, ni à un ensemble de ces facteurs.

Anomalies de communication

Autisme

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

a) des problèmes graves :
- de développement éducatif;
- de relations avec l'environnement;
- de motilité;
- de perception, de parole et de langage.

b) une incapacité de représentation symbolique antérieurement à l'acquisition du langage.

Surdité et surdité partielle
Anomalie caractérisée par un manque de développement de la parole ou du langage en raison d'une perception auditive réduite ou inexistante.

Troubles du langage
Difficulté d'apprentissage caractérisée par une compréhension ou une production déficiente de la communication verbale, écrite ou autre, qui peut s'expliquer par des facteurs neurologiques, psychologiques, physiques ou sensoriels, et qui peut :

a) s'accompagner d'une perturbation dans la forme, le contenu et la fonction du langage et

b) comprendre :

- des retards de langage;
- des défauts d'élocution;
- des troubles de la phonation, qu'ils soient ou non organiques ou fonctionnels.

Troubles de la parole
Difficulté éprouvée dans la formation du langage, qui peut s'expliquer par des raisons d'ordre neurologique, psychologique, physique ou sensoriel, qui porte sur les moyens perceptivo-moteurs de transmission orale et qui peut se caractériser par des troubles d'articulation et d'émission des sons au niveau du rythme ou de l'accent tonique.

Trouble d'apprentissage
Un « trouble d'apprentissage » compte parmi les troubles neurologiques du développement qui ont un effet constant et très important sur la capacité d'acquérir et d'utiliser des habiletés dans un contexte scolaire et d'autres, et qui :

- a un impact sur l'habileté à percevoir ou à interpréter efficacement et avec exactitude les informations verbales ou non-verbales chez les élèves qui ont des aptitudes intellectuelles évaluées au moins dans la moyenne;
- entraîne
  a) des résultats de sous-performance scolaire qui ne correspondent pas aux aptitudes intellectuelles de l'élève (qui sont évaluées au moins dans la moyenne), ou
  b) des résultats scolaires qui ne peuvent être maintenus par l'élève qu'avec des efforts extrêmement élevés ou qu'avec de l'aide supplémentaire;
- entraîne des difficultés dans l'acquisition et l'utilisation des compétences dans au moins un des domaines suivants : lecture, écriture, mathématiques, habitudes de travail et habiletés d'apprentissage;
- peut être généralement associé à des difficultés liées à au moins un processus cognitif, comme le traitement phonologique, la mémoire et l'attention, la vitesse de traitement, le traitement perceptivo-moteur, le traitement visuo-spatial et les fonctions exécutives (p. ex., autorégulation du comportement et des émotions, planification, organisation de la pensée et des activités, priorisation, prise de décision);

- peut être associé à des difficultés d'interaction sociale (p. ex., difficulté à comprendre les normes sociales ou le point de vue d'autrui), à d'autres conditions ou troubles, diagnostiqués ou non, ou à d'autres anomalies;
- ne résulte pas d'un problème d'acuité auditive ou visuelle qui n'a pas été corrigé, de déficiences intellectuelles, de facteurs socioéconomiques, de différences culturelles, d'un manque de maîtrise de la langue d'enseignement, d'un manque de motivation ou d'effort, de retards scolaires dus à l'absentéisme ou d'occasions inadéquates pour bénéficier de l'enseignement.

Anomalies d'ordre intellectuel

Élève surdoué(e)
Enfant d'un niveau mental très supérieur à la moyenne, qui a besoin de programmes d'apprentissage beaucoup plus élaborés que les programmes réguliers et mieux adaptés à ses facultés intellectuelles.

Déficience intellectuelle légère
Difficulté d'apprentissage caractérisée par :

a) la capacité de suivre une classe ordinaire moyennant une modification considérable du programme d'études et une aide particulière;

b) l'inaptitude de l'élève à suivre une classe ordinaire en raison de la lenteur de son développement intellectuel;

c) une aptitude à réussir un apprentissage scolaire, à réaliser une certaine adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

Handicap de développement

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

1. l'inaptitude à suivre le programme d'enseignement destiné aux déficients léger en raison d'un développement intellectuel lent;
2. l'aptitude à suivre le programme d'enseignement destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle légère;
3. une aptitude limitée à l'apprentissage scolaire, à l'adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

Anomalies d'ordre physique

Handicap physique
Déficience physique grave nécessitant une aide particulière en matière d'apprentissage pour réussir aussi bien que l'élève sans anomalie du même âge ou du même degré de développement.

Cécité et basse vision
Incapacité visuelle partielle ou complète qui, même après correction, entrave le rendement scolaire.

Anomalies associées

Anomalies multiples
Ensemble de difficultés d'apprentissage, de troubles ou de handicaps physiques nécessitant, sur le plan scolaire, les services d'enseignants qualifiés pour l'éducation de l'enfance en difficulté ainsi que des services d'appoint appropriés.

Correspondance entre les codes utilisés par le Conseil et les catégories d'anomalies du Ministère

N-01	Anomalies de comportement
N-02	Autisme
N-03	Surdité et surdité partielle
N-04	Difficulté d'apprentissage
N-05	Trouble du langage et Trouble de la parole
N-06	Élève surdoué(e)
N-07	Déficience intellectuelle légère et handicap de développement
N-08	Cécité et basse vision
N-09	Handicap physique
N-10	Anomalies multiples

2.8 GAMME DES PLACEMENTS POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ OFFERTS PAR LE CONSEIL

Le placement des élèves dans des classes ordinaires, que ce soit au palier élémentaire ou au palier secondaire, constitue la première option envisagée par le CIPR lorsque ce type de placement correspond aux besoins de l'élève et répond aux préférences des parents.

Le Conseil maintient qu'il est primordial que les élèves puissent bénéficier d'un programme d'enseignement adapté à leurs besoins tout en étant intégrés à leurs groupe-pairs. Le niveau d'aide offert est déterminé suite à une étude des besoins de l'élève tels qu'identifiés par le CIPR et tels qu'indiqués dans le PEI de l'élève. Les besoins de chaque école sont analysés globalement de façon régulière et des ajustements sont faits quand le niveau d'aide ne peut y répondre. Voici une liste de certains services facilitant l'intégration, offerts dans les écoles du CSPGNO :

- appui d'une équipe multidisciplinaire (psychométriciennes, leader en orthophonie, orthophonistes, leader du bien-être des élèves, travailleuses sociales, conseiller en assiduité et comportement, conseiller et conseillère pédagogique, enseignante itinérante en surdité, enseignant itinérant en milieu hospitalier et probation, enseignante en milieu correctionnel, conseillère en analyse comportementale appliquée (ACA), assistante en ACA, assistant et assistante en intervention comportementale, assistante en communication, assistante en LSQ, assistante en technologie d'aide)
- techniciens et techniciennes en éducation spécialisée
- personnel spécialisé des Réseaux locaux d'intégration des services de santé
- thérapeutes du Centre de traitement pour enfants
- cliniciennes de Boussole

Afin de répondre aux besoins particuliers des élèves, le conseil, en ***consultation avec le CCED***, offre aux élèves ayant des besoins particuliers, en collaboration avec les parents, une gamme de stratégies d'intégration et de types de placements. Les placements possibles au sein du Conseil font l'objet d'une discussion entre les membres du CCED lors des rencontres mensuelles. Les membres s'entendent sur le fait que les placements préconisés devraient être inclusifs.

Types de placement	Stratégies d'intégration
Classe ordinaire avec services indirects	L'élève est placé dans une classe ordinaire pendant toute la journée. Le programme est modifié et/ou adapté par l'enseignante ou l'enseignant, en consultation avec la personne-ressource. L'élève peut recevoir l'appui d'une technicienne ou d'un technicien d'aide spécialisée ou du personnel de soutien.
Classe ordinaire avec enseignante-ressource ou enseignant-ressource	L'élève est placé dans une classe ordinaire pendant presque toute la journée ou toute la journée et reçoit un enseignement spécialisé, sur une base individuelle ou en petit groupe, dispensé dans la classe ordinaire par une enseignante ou un enseignant qualifié de l'enfance en difficulté. L'élève peut recevoir l'appui d'une technicienne ou d'un technicien d'aide spécialisée ou du personnel de soutien.
Classe ordinaire avec retrait partiel	L'élève est placé dans une classe ordinaire et profite d'un enseignement en dehors de la classe pendant moins de 50 pour 100 du jour de classe, dispensé par une enseignante ou un enseignant qualifié de l'enfance en difficulté. L'élève peut recevoir l'appui d'une technicienne ou d'un technicien d'aide spécialisée ou du personnel de soutien.
Classe distincte avec intégration partielle	L'élève est placé par le CIPR dans une classe pour l'enfance en difficulté, où le rapport élèves-enseignant respecte l'article 31 du Règlement 298, pendant au moins 50 pour 100 du jour de classe, mais est intégré à une classe ordinaire pendant au moins une période d'enseignement par jour. L'élève peut recevoir l'appui d'une technicienne ou d'un technicien d'aide spécialisée ou du personnel de soutien.
Classe distincte à plein temps	L'élève est placé par le CIPR dans une classe pour l'enfance en difficulté où le rapport élèves-enseignant est conforme à l'article 31 du Règlement 298, pendant toute la durée du jour de classe.

Programmes spécialisés

Le Conseil reconnaît qu'il est parfois nécessaire de regrouper des élèves dans certaines écoles afin d'offrir des programmes spécialisés. Les parents sont alors consultés dans l'exploration d'options possibles afin de déterminer le placement le plus approprié pour leur enfant. Cette consultation se fait habituellement dans le contexte de la rencontre du comité IPR. Les parents sont renseignés au sujet des options offertes par le Conseil.

Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC)

- service pour les élèves ayant des problèmes sociaux-affectifs dans une entente conclue entre le CSPGNO et Boussole (ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse)

  Endroits : École secondaire Macdonald-Cartier
  École secondaire Hanmer
  École publique Jean-Éthier-Blais
  École publique Foyer-Jeunesse
  École publique Macdonald-Cartier
  École publique Hanmer

- service pour les élèves ayant un trouble du spectre autistique (TSA) dans une entente conclue entre le CSPGNO et la Ressource pour l'enfance et la communauté (ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse)

  Endroit : École secondaire Macdonald-Cartier
  École publique Jean-Éthier-Blais

- service pour les élèves de 6 ans ou moins ayant besoin de plus de 2 services de thérapie (orthophonie, ergothérapie, physiothérapie) / l'entente est conclue entre le CSCNO et le Centre de traitement pour enfants

  Endroit : Centre de traitement pour enfants, Horizon Santé-Nord

- service pour les élèves hospitalisés en raison de problèmes sérieux de santé mentale dans une entente conclue avec Horizon Santé-Nord

  Endroit : Programme de santé mentale pour enfants et adolescents, Horizon Santé Nord

Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC)

- service pour les élèves dans un milieu de garde ou de correction dans une entente conclue entre le CSPGNO et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

  Endroits : École Cap sur l'Avenir
  au centre pour les jeunes Cecil Facer

  École Cap sur l'Avenir
  au centre Frank Flowers

- service pour les élèves suivis par un agent de probation dans une entente conclue entre le CSPGNO et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

  Endroits : École Cap sur l'Avenir

Programme de surdité

- service offert par une enseignante itinérante en consultation avec le Centre Jules-Léger

  Endroit : École secondaire Macdonald-Cartier, École publique Hélène-Gravel

Principaux services de consultation du Centre Jules-Léger

- consultations à domicile et à l'école
- consultations psychosociales
- consultations en matière d'interprétation scolaire
- perfectionnement en cours d'emploi
- initiation à la langue des signes

Programme d'études d'Apprentissage à la vie et intégration sociale (AVIS)

- programme destiné aux élèves présentant un trouble de développement

  Endroits : École publique Jean-Éthier-Blais
  École publique Foyer-Jeunesse
  École publique Pavillon-de-l'Avenir

École secondaire Macdonald-Cartier

Programme d'adaptation sociale

- programme destiné aux élèves présentant une difficulté au niveau du comportement ou du domaine socio-affectif

Endroits : École publique Pavillon-de-l'Avenir

La nécessité de modifier le placement d'un élève est déterminée par l'équipe-école, le CIPR et les parents au moment de l'examen des besoins de l'élève.

Les critères d'admission à ces divers placements au sein du Conseil reposent sur les définitions des anomalies énoncées dans l'article 2.7 (Catégories et définitions des anomalies) ainsi que sur les besoins tels qu'identifiés par le CIPR. Dans le cas des programmes de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC), les critères d'admission sont déterminés par l'agence.

Le processus d'admission est déterminé par le CIPR, l'équipe-école et les parents. Dans le cas des élèves admis au Centre de traitement de jour, une entente mutuelle est conclue entre les parents et Boussole.

Afin d'assurer un soutien intensif aux élèves qui en ont besoin, le Conseil achemine des demandes de subventions au titre de la somme liée à l'incidence spéciale (SIS) au MÉO. Le processus de financement SIS a permis au Conseil d'ajouter des fonds au financement de base en enfance en difficulté et aux fonds pour les besoins élevés. Vingt-et-une (21) demandes de Somme liée à l'incidence spéciale ont été soumises et approuvées en 2019-2020. À cause de la pandémie de la Covid, aucune demande devait être soumise pour l'année scolaire 2020-2021 et le Ministère de l'Éducation a accordé un financement en se basant sur les demandes des années antérieures. Ce processus assure le financement du personnel de soutien qui travaille avec les élèves ayant besoin d'appui de plus de deux personnes à temps plein (ETP) pour réussir leur programme d'études.

Le Conseil envisage acheter les services d'un autre conseil là où il ne peut répondre aux besoins d'un élève. Dans la mesure où les besoins d'un élève ne peuvent pas être répondus par l'entremise des placements offerts, le Conseil peut référer l'élève à une école provinciale.

Centre Jules-Léger

- placement dans l'école d'application ou dans l'école provinciale qui offre des services en français au niveau des difficultés d'apprentissage graves, de la surdité, de la cécité et de la surdicécité

Les élèves fréquentant le Centre Jules-Léger doivent également répondre aux critères du comité provincial d'admission du Centre.

Les divers placements offerts, au sein du Conseil, par catégorie d'anomalies sont présentés au tableau suivant. Le palier (élémentaire/secondaire) de même que le nombre maximal d'élèves par placement y sont représentés.

Anomalies	Placements/Services	Palier	Nombre maximal
Anomalies de comportement			
Anomalies de comportement	Programme de traitement/Programme modifié et/ou adapté/Classe d'adaptation sociale Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté	E/S	8 de 20 à 25
Anomalies de communication			
Autisme	Programme de traitement/Programme différent, modifié et/ou adapté Classe ordinaire/Retrait partiel/Programme modifié et/ou adapté/Programme AVIS Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté	E/S	6 de 2 à 10 de 20 à 25
Surdité et surdité partielle	Classe distincte/Intégration partielle/Programme différent, modifié et/ou adapté/Consultation avec le Centre Jules-Léger Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté/Consultation avec le Centre Jules-Léger	E/S	de 1 à 2 de 20 à 25
Troubles de langage	Programme en orthophonie Classe ordinaire/Programme modifié et/ou adapté	E/S	de 1 à 5 de 20 à 25
Trouble de la parole	Programme en orthophonie Classe ordinaire/Programme modifié et/ou adapté	E/S	de 1 à 5 de 20 à 25
Difficulté d'apprentissage	Classe ordinaire/Retrait partiel/Programme modifié et/ou adapté Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté	E/S	de 2 à 15 de 20 à 25
Anomalies d'ordre intellectuel			
Élève surdoué(e)	Classe ordinaire/Programme modifié et/ou adapté	E/S	de 20 à 25
Déficience intellectuelle légère	Classe distincte/Intégration partielle/Programme modifié ou différent/Programme AVIS Classe ordinaire/Retrait partiel/Programme modifié et/ou adapté/Programme AVIS Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté/Programme AVIS	E/S	de 2 à 10 de 2 à 15 de 20 à 25
Handicap de développement	Classe en EED/Intégration partielle en classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté Classe ordinaire/Retrait partiel/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté	E/S	de 2 à 7 de 20 à 25
Anomalies d'ordre physique			
Handicap physique	Classe ordinaire/Retrait partiel/Programme modifié et/ou adapté Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté	E/S	de 2 à 10 de 20 à 25
Cécité et basse vision	Classe ordinaire/Retrait partiel/Programme modifié et/ou adapté/Consultation avec le Centre Jules-Léger Classe ordinaire/Service d'appui/Programme modifié et/ou adapté/Consultation avec le Centre Jules-Léger	E/S	de 1 à 2 de 20 à 25
Anomalies associées			
Anomalies multiples	**Placement selon les catégories d'anomalies de l'élève**	E/S	Selon l'anomalie dominante

2.9 PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Responsabilité du PEI

En vertu du Règlement 181/98, la direction de l'école doit s'assurer qu'un plan d'enseignement individualisé (PEI) soit élaboré pour tout élève identifié ainsi que pour tout élève non-identifié qui bénéficie de programmes et services destinés à l'enfance en difficulté. Le PEI d'un élève identifié doit être élaboré dans les trente (30) jours qui suivent son identification et la détermination de son placement par le Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR).

Constitution du PEI

Ce plan :

- décrit les programmes et les services offerts à l'élève en vue de répondre à ses points forts et à ses besoins afin d'assurer sa réussite scolaire ;
- décrit les adaptations nécessaires pour que l'élève puisse répondre aux attentes qui sont fixées pour lui ;
- identifie les attentes du curriculum qui doivent être modifiées pour répondre aux besoins et points forts de l'élève ;
- identifie les attentes différentes, attentes qui ne se retrouvent pas dans le curriculum, qui doivent être adressées ;
- sert d'outil de communication du rendement pour les parents et toute personne impliquée dans le programme de l'élève.

Le PEI n'est pas :

- une description de tout ce qui sera enseigné à l'élève ;
- une liste de toutes les stratégies utilisées de façon universelle en salle de classe pour tous les élèves ;
- un document qui énonce toutes les attentes du curriculum qui ne sont pas modifiées pour l'élève ;
- une planification journalière.

Dans le PEI, on retrouve :

- les points forts et les besoins de l'élève en lien avec l'apprentissage ;
- les données d'évaluations pertinentes qui servent à informer la planification ;
- les services offerts à l'élève ;
- les programmes tels qu'adaptés, les attentes modifiées, ainsi que les attentes différentes;

- le niveau actuel de rendement de l'élève qui sert de point de départ afin de pouvoir mesurer les progrès ;
- les buts annuels fixés pour l'élève, ainsi que les attentes observables qui seront évaluées dans une période donnée pour tout programme modifié ou différent ;
- les méthodes d'évaluation qui seront utilisées pour mesurer le rendement de l'élève ;
- les consultations menées auprès des parents quant à la planification et la révision du programme de l'élève ;
- un plan de transition (NPP 156)

  Un plan de transition est élaboré pour tout élève ayant un PEI. Si un élève ne nécessite pas de soutien particulier pour appuyer ses transitions, cela est noté sur le gabarit de plan de transition au PEI. Le plan de transition doit comporter les éléments suivants :

- les buts particuliers pour chaque transition que peut vivre l'élève;
- les mesures nécessaires, dès maintenant et plus tard, pour permettre l'atteinte des buts indiqués;
- la personne ou l'organisme responsable en tout ou en partie de fournir une aide pour l'accomplissement de chacune des mesures identifiées;
- l'échéancier pour la mise en œuvre de chacune des mesures identifiées;
- les résultats et les commentaires face aux mesures réalisées.

Élaboration, révision et mise à jour du PEI

Voici les étapes pertinentes à l'élaboration, la révision et la mise à jour des PEI :

Figure 2 : Aperçu du processus du PEI

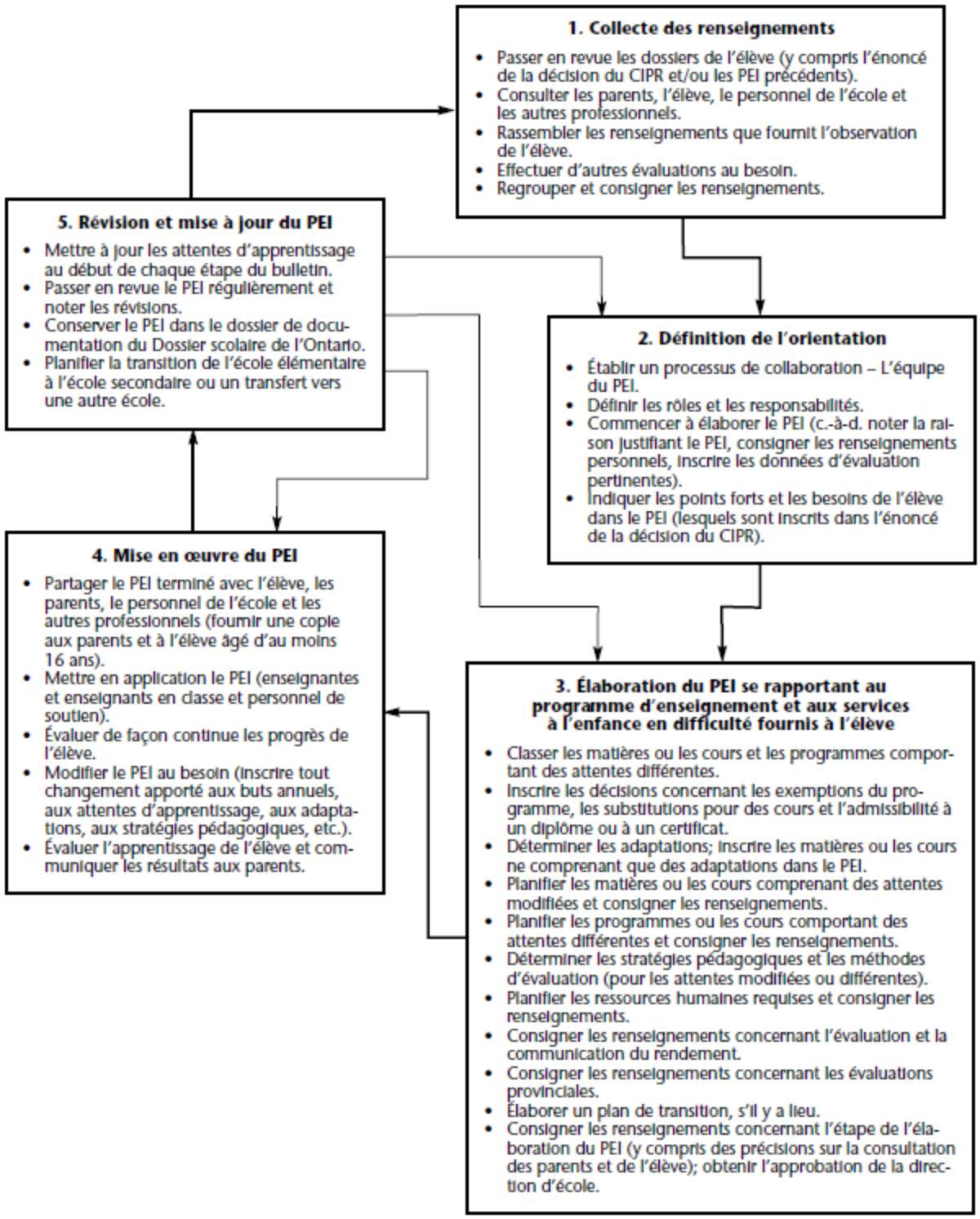

La direction doit s'assurer que les parents et l'élève, si l'élève a au moins 16 ans, soient consultés lors de l'élaboration et de la révision du PEI de l'élève. La révision du PEI se fait au minimum trois fois par année, soit à chaque étape du bulletin.

Résolution des différends

Lorsqu'il y a conflit entre les parents et le personnel du conseil quant à l'élaboration ou la révision du PEI, les parents peuvent faire appel à la direction. Celle-ci organise alors une rencontre entre les parents et l'équipe-école ou le CIPR afin de résoudre le désaccord. Il est possible que les professionnels du conseil (p.ex. psychométricienne, orthophoniste) soient convoqués à cette réunion afin d'aider à élucider le problème et/ou afin d'apporter des recommandations à la lumière des résultats d'évaluation. S'il y a toujours impasse, une réunion avec la surintendance peut être organisée afin que celle-ci aide à la direction et aux parents à trouver une solution qui leur est mutuellement satisfaisante ou qu'elle tranche le litige.

Formation du personnel

Des activités de perfectionnement professionnel ont lieu annuellement afin d'assurer que le personnel de l'éducation de l'enfance en difficulté du Conseil s'approprie des normes pour l'élaboration, la planification des programmes et la mise en œuvre des plans d'enseignement individualisé et des plans de transition.

- Formation initiale pour le nouveau personnel enseignant en enfance en difficulté
- Formation en cours d'emploi (accompagnement) sur demande, en particulier en début d'année scolaire et à chaque étape du bulletin.
- Réseau d'enseignants-ressource se rencontrant afin de mettre au point certaines pratiques

Amélioration continue des PEI

Une équipe des Services à l'élève révise un échantillon de PEI afin de tirer des constats sur les points forts et les pratiques à améliorer dans l'élaboration des PEI. Ces constats guident l'équipe dans la planification des interventions à faire auprès du personnel, soit au niveau d'accompagnement individualisé, soit en grand groupe.

Certaines pratiques et certains documents d'appui ont émergé à la suite de la révision des PEI. Parmi nos pratiques réussies nous comptons entre autres :

- une ligne directrice pour l'élaboration et la révision de PEI ;
- une ligne de temps pour le personnel enseignant et pour les directions d'école ;
- un guide pour l'élaboration efficace et pertinente de PEI (liste de vérification, questions guidant l'élaboration et critères de PEI modèles) ;
- une application web sécurisée du PEI facilitant l'accès aux PEI aux enseignantes et aux enseignants ;
- un profil de classe et d'élèves avec liens au PEI pour les élèves bénéficiant de programmes et services en EED afin de faciliter l'accès aux données des élèves au personnel enseignant et aux directions ;
- l'établissement de réseaux d'enseignantes et enseignants-ressource et de directions d'école pour faciliter le partage de pratiques réussies dans la mise en œuvre des PEI ;
- l'intégration d'un volet EED aux réseaux d'enseignants par année d'études ;
- des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) dans les écoles qui revoient les PEI des élèves afin d'en assurer une mise en œuvre réussie.

L'équipe de conseillers et conseillères pédagogiques en EED accompagne également la direction et le personnel responsable de l'élaboration des PEI dans un exercice de révision interne au sein de l'école. Cette pratique réflexive permet d'apporter les correctifs nécessaires en vue d'améliorer la qualité des PEI de façon continue.

En 2020-2021, 557 élèves avaient un PEI représentant ainsi 21% de la population étudiante.

2.10 ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

(selon l'annexe E des normes)

Le CSPGNO peut offrir à certains élèves ayant des besoins particuliers, un placement dans une des écoles d'application ou une des écoles provinciales gérées par le MÉO.

Nombre d'élèves (résidents du Conseil) fréquentant le Centre Jules-Léger

Programme	Nombre d'élèves
Surdité	1
Cécité	0
Surdicécité	0
Difficulté d'apprentissage	0

« Le 14 décembre 2017, les modifications à la Loi sur l'éducation concernant le transfert de la gouvernance du Centre Jules-Léger au nouveau Consortium du Centre Jules- Léger (Consortium CJL) ont reçu la sanction royale. Le ministère de l'Éducation et le Consortium CJL annoncent que cette nouvelle loi sera promulguée le 20 août 2018. C'est à cette date que la gouvernance du CJL sera officiellement transférée au Consortium CJL. Le CJL, comme toutes les autres écoles de langue française de l'Ontario financées par les fonds publics, sera donc gouverné « par et pour les francophones » au début de l'année scolaire 2019-2020. » (note de service du MÉO datée du 28 mars 2018)

Les écoles provinciales et les écoles d'application :

- sont gérées par le ministère de l'Éducation;
- assurent l'enseignement aux élèves sourds ou aveugles, ou qui ont de graves difficultés d'apprentissage;
- offrent un programme d'enseignement adapté;
- servent de centres régionaux de ressources pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent des services préscolaires de visites à domicile pour les élèves qui sont sourds ou sourds et aveugles;
- élaborent et fournissent du matériel et des médias d'apprentissage pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent aux enseignantes et enseignants des conseils scolaires des services de ressources;
- jouent un rôle précieux dans la formation du personnel enseignant.

W. Ross Macdonald School (école pour aveugles et pour les sourds et aveugles)

La W. Ross Macdonald School est située à Brantford et offre un enseignement aux élèves aveugles, déficients visuels ou sourds et aveugles. L'école fournit :

- un centre provincial de ressources pour les personnes déficientes visuelles et sourdes et aveugles;
- une aide aux conseils scolaires locaux sous forme de consultations et de matériel d'apprentissage tel que du matériel en braille, des enregistrements sonores et des manuels à gros caractères;
- des services professionnels et une orientation aux ministères de l'Éducation sur une base coopérative interprovinciale.

Les programmes sont adaptés aux besoins de chaque élève :

- ils sont conçus pour aider les élèves à faire l'apprentissage d'une vie autonome dans un milieu non protégé;
- ils sont dispensés par des enseignantes et enseignants spécialement formés;
- ils suivent le curriculum de l'Ontario élaboré pour tous les élèves de la province;
- ils offrent une gamme complète de cours au palier secondaire;
- ils offrent des cours dans des matières telles que la musique, les technologies de portée générale, les sciences familiales, l'éducation physique et la formation à la mobilité;
- ils sont individualisés en vue d'offrir un programme complet d'acquisition des aptitudes à la vie quotidienne;
- ils assurent des visites à domicile aux parents et aux familles des enfants sourds et aveugles d'âge préscolaire en vue d'aider à préparer ces enfants à l'école.

Écoles provinciales pour sourds

Les écoles provinciales ci-dessous offrent des services aux élèves sourds et malentendants :

- le Consortium du Centre Jules-Léger à Ottawa (qui dessert les élèves et les familles francophones partout en Ontario);
- la Sir James Whitney School à Belleville (qui dessert la région Est de l'Ontario);
- la Ernest C. Drury School à Milton (qui dessert les régions Centre et Nord de l'Ontario);
- la Robarts School à London (qui dessert la région Ouest de l'Ontario).

(Pour connaître les coordonnées de ces écoles, voir le tableau 2.10.)

L'admission dans une école provinciale est déterminée par le comité d'admission des écoles provinciales, conformément aux dispositions du Règlement 296.

Ces écoles dispensent des programmes d'enseignement élémentaire et secondaire aux élèves sourds dès l'âge préscolaire jusqu'à la fin des études secondaires. Le personnel suit le curriculum de l'Ontario qui correspond aux cours et programmes dispensés dans les conseils scolaires. Il répond aux besoins particuliers de chaque élève énoncés dans son plan d'enseignement individualisé (PEI). Les écoles pour sourds :

- offrent des milieux scolaires bilingues et biculturels riches qui facilitent l'acquisition du langage par les élèves, leur apprentissage et leur développement social par le biais du langage gestuel américain (ASL) ou de la langue des signes québécois (LSQ) et du français ou de l'anglais;
- sont principalement des écoles de jour;
- offrent des services d'internat cinq jours par semaine aux élèves qui ne résident pas dans une proximité raisonnable de l'établissement.

Le transport des élèves vers les écoles provinciales est assuré par l'école provinciale ou d'application.

Chaque école a un service des ressources qui assure :

- des services de consultation et d'orientation scolaire aux parents des enfants sourds et malentendants et au personnel des conseils scolaires;
- des brochures d'information;
- une gamme variée d'ateliers pour les parents, les conseils scolaires et les autres organismes;
- un important programme de visites à domicile aux parents d'enfants d'âge préscolaire sourds et malentendants, assurées par des enseignantes et enseignants spécialisés dans l'éducation préscolaire et l'éducation des sourds.

Services de consultation

Les consultantes et consultants du Consortium Centre Jules-Léger offrent également un appui au personnel des écoles oeuvrant auprès d'élèves ayant des anomalies de surdité, cécité et surdi-cécité.

Cette année au CSPGNO, six (7) élèves ayant une anomalie de surdité, un (1) élève ayant une anomalie de surdicécité et quatre (4) élèves ayant une anomalie de cécité/basse vision ont pu bénéficier des services consultatifs du Consortium Centre Jules-Léger.

Noms et adresses des écoles provinciales

Les enseignantes et enseignants peuvent se procurer un complément d'information auprès du service des ressources des écoles provinciales et des groupes indiqués ci-dessous.

Tableau 2.10

DIRECTION DES ECOLES PROVINCIALES, ministère de l'Éducation 255, rue Ontario Sud, Milton ON L9T 2M5 Tél. (905) 878-2851; Téléc. (905) 878-5405		
ÉCOLE POUR SOURDS, AVEUGLES ET SOURDS ET AVEUGLES		
École	**Adresse**	**Tél/ Téléc**
Consortium Centre Jules-Léger	281, rue Lanark Ottawa ON K1Z 6R8	(613) 761-9300 (613) 761-9301
ÉCOLES POUR SOURDS		
Ernest C. Drury School for the Deaf	255, rue Ontario Sud, Milton ON L9T 2M5	(905) 878-2851 (905) 878-1354
Robarts School for the Deaf	1515, rue Cheapside, London ON N5V 2H6	(519) 453-4400 (519) 453-2160
Sir James Whitney School for the Deaf	350, rue Dundas Ouest, Belleville ON K8P 1B2	(613) 967-2823 (613) 967-2857
ÉCOLE POUR AVEUGLES ET SOURDS ET AVEUGLES		
W. Ross Macdonald School	350, avenue Brant, Brantford ON N3T 3J9	(519) 759-0730 (519) 759-4741
ÉCOLES D'APPLICATION Le ministère de l'Éducation offre les services de quatre écoles d'application pour les enfants qui présentent de graves difficultés d'apprentissage.		
Consortium Centre Jules-Léger	281, rue Lanark, Ottawa ON K1Z 6R8	(613) 761-9300 (613) 761-9301
Amethyst School	1515, rue Cheapside, London ON N5V 3N9	(519) 453-4400 (519) 453-2160
Sagonaska School	350, rue Dundas Ouest, Belleville ON K8P 1B2	(613) 967-2830 (613) 967-2482
Trillium School	347, rue Ontario Sud, Milton ON L9T 3X9	(905) 878-8428 (905) 878-7540

Chaque école d'application a un effectif de 40 élèves. Les écoles Amethyst, Sagonaska et Trillium dispensent l'enseignement en anglais, et le Consortium Centre Jules-Léger en français.

Les demandes d'admission à une école d'application sont présentées au nom des élèves par le conseil scolaire, avec l'autorisation des parents. Le Comité provincial sur les difficultés d'apprentissage (CPDA) détermine l'admissibilité des élèves.

La responsabilité principale de dispenser des programmes d'enseignement appropriés aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage relève des conseils scolaires, mais le ministère reconnaît que certains élèves ont besoin pendant un certain temps d'un milieu scolaire en internat.

Les écoles d'application ont été mises sur pied aux fins suivantes :

- dispenser des programmes d'enseignement spéciaux en internat aux élèves âgés de 5 à 21 ans;
- favoriser le développement des compétences scolaires et sociales de chaque élève;
- développer les aptitudes des élèves inscrits afin de leur permettre de réintégrer dans les deux ans les programmes gérés par les conseils scolaires.

En plus de dispenser des programmes scolaires en internat aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage, les écoles d'application offrent des programmes spéciaux pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage graves en association avec des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité. Ce sont là des programmes très intensifs d'une durée d'un an.

L'école Trillium dispense aussi un programme spécial, le programme LEAD (Learning for Emotional and Academic Development), aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage qui ont besoin d'une aide sociale ou affective particulière.

Des renseignements complémentaires sur les programmes scolaires, en internat, LEAD et les programmes pour élèves ayant des difficultés d'apprentissage en association avec des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité sont offerts par les écoles d'application par le biais du site Web « Special Needs Opportunity Window (SNOW) ».

Un programme de formation en cours d'emploi pour le personnel enseignant est dispensé dans chaque école d'application. Ce programme est conçu pour favoriser la mise en commun des méthodologies et du matériel par le personnel enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. On peut se renseigner sur les programmes offerts auprès des écoles elles-mêmes.

2.11 PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ (2020-2021)

Palier élémentaire et secondaire				
Personnel de l'enfance en difficulté		**ETP**		**Qualifications du personnel**
		2019-2020	**2020-2021**	
1.	**Enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté**			
1.1	Enseignantes et enseignants des classes à retrait partiel	13,34	13,34	B.Ed; Q.A Enfance en difficulté; Spécialiste en EED;
1.2	Enseignantes et enseignants de programmes spéciaux	13,5	13,5	B.Ed.; Q.A Enfance en difficulté; Spécialiste en EED
2.	**Autres enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté**			
2.1	Enseignantes et enseignants itinérants	2,0	2,0	B.Ed.; Spécialiste en EED - surdité
2.2	Directrice des services	1,0	1,0	B.A.; qualification à la direction; Spécialiste en EED
2.3	Conseillères et conseillers en pédagogie et EED	9,0	9,0	B.A.; Spécialiste en EED
3.	**Aides-enseignants de l'enfance en difficulté**			
3.1	Aide-enseignantes et aides-enseignants	48	53	Collégial 3 ans;Technique d'éducation spécialisée (TES)
3.2	Personnel de soutien	5	7	Collégial 3 ans : intervention comportementale (3) / comportement (2) / technologie d'aide (1) / LSQ (1)
4.	**Autres personnes-ressources professionnelles**			
4.1	Psychologues	0,2 pige	0,2 pige	Psychologue attitrée selon l'Ordre des psychologues
4.2	Psychométriciennes et psychométriciens	2,0	3,0	Maîtrise en psychologie
4.3	Psychiatre	0	0	
4.4	Orthophonistes	5 1,0	5 1,0	Maîtrise / membre de l'Ordre des orthophonistes Leader en orthophonie – Maîtrise / membre de l'Ordre des orthophonistes
4.5	Audiologistes	pige	pige	Audiologiste qualifiée
4.6	Ergothérapeutes	CTE	CTE	Ergothérapeute qualifiée

4.7	Physiothérapeutes	CTE	CTE	Physiothérapeute qualifiée
4.8	Travailleuses et travailleurs sociaux	3,0 1,0 1,0 1,0 1,0 2	5,0 1,0 1,0 1,0 1,0 1	Maîtrise / membre de l'Ordre des travailleurs sociaux BA / membre de l'Ordre des travailleurs sociaux Leader du bien-être des élèves – Maîtrise / membre de l'Ordre des travailleurs sociaux Conseillère en ACA, BCaBA Agent en assiduité et gestion de crise Clinicienne - Boussole
5.	**Personnel-ressource paraprofessionnel**			
5.1	Personnel pour l'orientation et la mobilité	√		INCA
5.2	Interprètes oraux (pour élèves sourds)			
5.3	Interprètes gestuels (pour élèves sourds)	Pige	Pige	Interprète qualifiée ; SCO
5.4	Transcripteurs (pour élèves aveugles)			
5.5	Intervenantes et intervenants (pour élèves sourds et aveugles)			
5.6	Thérapeutes pour la thérapie auditive verbale			

2.12 PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le CSPGNO tient à coeur que son personnel soit mieux outillé pour rencontrer les besoins des élèves ayant des besoins particuliers en les informant sur les pratiques relatives à l'éducation de l'enfance en difficulté. L'objectif général du plan de perfectionnement professionnel du personnel du CSPGNO est de répondre aux priorités et aux besoins de formation déterminés lors de la consultation auprès de la direction d'école, du personnel, des professionnels et des para-professionnels de l'enfance en difficulté. Les membres du CCED sont aussi impliqués lors de la consultation sur les besoins et les priorités et participent à la formation et aux délibérations budgétaires en faisant des recommandations au Conseil quant au budget alloué pour le plan de perfectionnement. Cette année, **près de 23 500 $** ont été alloués à la formation du personnel oeuvrant en enfance en difficulté. Ces dépenses incluent les honoraires, de déplacement, d'hébergement et de repas sans les frais de suppléance.

Les coûts sont répartis comme suit :

- 13 574 $, budget EED du Conseil
- 9 980 $, subventions reçues dans le cadre de projets spéciaux ou coûts remboursables par le ministère de l'Éducation ou autres groupes externes

Les priorités sont établies d'après les objectifs des plans stratégique et d'amélioration du Conseil, du plan opérationnel des Services à l'élève et des nouveautés et priorités en éducation de l'enfance en difficulté (p.ex. analyse comportementale appliquée, transitions, gestion du comportement, sécurité dans les écoles, évaluation du risque et de la menace, santé mentale et dépistage des problèmes de santé mentale, prévention du suicide, résilience, prévention de l'intimidation, troubles d'apprentissage, fonctions exécutives, stratégie renouvelée en mathématiques).

Une formation continue est assurée afin de fournir un appui constant au personnel en EED (p.ex. stratégies d'intervention selon les catégories d'anomalies, élaboration de PEI, lois et politiques ministérielles qui s'appliquent à l'EED, rôles et responsabilités). L'équipe multidisciplinaire des Services à l'élève est en contact continu avec le personnel scolaire et offre un accompagnement à plusieurs niveaux (p.ex. recommandations au niveau des interventions, utilisation de l'équipement spécialisé, mise en œuvre de pratiques relatives au bien-être, gestion de classe positive, mise en œuvre des méthodes de l'ACA).

Au mois de septembre, la direction s'assure que son personnel enseignant, y compris les nouveaux membres, soit formé à propos des lois et politiques ministérielles qui s'appliquent à l'EED. Tout nouveau document ministériel et tout nouveau programme fait l'objet de formation auprès du personnel qui aura à mettre son contenu en application. Sur demande, le personnel des Services à l'élève peut offrir des sessions de formation particulières ainsi que de l'accompagnement additionnel, en particulier au nouveau personnel oeuvrant en enfance en difficulté.

Il se peut également que le personnel fasse une requête par l'entremise de la direction quant à la formation nécessitée. Des sondages aident aussi à déterminer la formation

désirée au sein du Conseil. Ils sont généralement faits par le biais des objectivations complétées à la suite d'ateliers donnés. Les participantes et participants ont l'occasion de noter les besoins non-répondus qui peuvent faire l'objet des priorités du secteur en matière de formation. Cette année encore, un sondage en ligne a été complété par le personnel enseignant de la maternelle à la 12e année, les techniciennes et les techniciens en éducation spécialisée et par les directions d'école. Les priorités qui ressortent de cette consultation font l'objet de la planification pour l'année 2021-2022. Parmi les thèmes qui reviennent, on compte la santé mentale, la gestion du comportement et les difficultés d'apprentissage.

Une fois que le plan est établi, il est partagé avec tout le personnel au niveau du Conseil et les membres sont invités à prendre part à la formation qui leur est pertinente. La présence des gens concernés est de plus convoquée par l'entremise du courrier électronique avant la date de formation.

Les frais d'inscription, de déplacements, d'hébergement et d'allocation alimentaire sont dès lors défrayés par le Conseil ou par un des multiples partenaires du Conseil en matière de formation.

La formation prend de plus en plus la forme d'accompagnement en cours d'emploi en raison de la recherche qui appuie cette stratégie à haut rendement. Elle assure la consolidation des connaissances et des compétences. De plus, elle évite de retirer le personnel de la salle de classe permettant ainsi de réduire de façon considérable les coûts associés à la suppléance et les interruptions à l'enseignement.

Les communautés d'apprentissage professionnelles et les rencontres de parcours et d'enquêtes collaboratives sont d'autres moyens de perfectionnement privilégié. Des enseignants et enseignantes d'une même année d'études ainsi que des enseignants et enseignantes-ressource se rencontrent quelques fois par année dans le but de perfectionner leurs pratiques pédagogiques en lien avec les résultats de leurs élèves, d'approfondir leur compréhension du curriculum et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage et d'harmoniser leurs pratiques. Ces échanges entre enseignants et enseignantes-titulaires et enseignants et enseignantes-ressource favorisent un travail collaboratif au service des élèves.

Les ***coûts associés au perfectionnement professionnel sont parfois partagés*** avec d'autres organismes, partenaires communautaires ou ministères.

p.ex.
- Boussole (CPI – APT pour le personnel des CTJ)
- Services policiers de la ville du Grand Sudbury (formation EMRV)
- Bureau de santé publique (atelier sur l'état d'esprit de développement)
- Autisme Ontario (atelier portant sur l'ACA)
- Ministère de l'éducation (GIARE – recherche en éducation)
- Université Laurentienne (La pédagogie de l'orthographe)
- TA@L'école

Les domaines suivants font l'objet d'une formation et/ou d'un suivi annuel :

- dépistage précoce et continu
- plans d'enseignement individualisé
- stratégies en littératie et numératie
- technologie d'aide (Read and Write)
- méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA)
- sécurité et discipline, prévention des agressions et de l'intimidation
- prévention du suicide
- intervention non-violente en situation de crise (CPI)

Les domaines suivants ont fait l'objet de formation approfondie et continue pendant l'année 2020-2021 :

- autisme / ACA
- numératie
- anxiété
- habiletés sociales
- évaluation du risque de violence et de la menace
- le bien-être / le climat scolaire (SCP)
- troubles d'apprentissage et fonctions exécutives
- PECS pour orthophonistes
- technologie d'aide (Read & Write, Equatio)
- pleine conscience
- CPI
- Autorégulation

Les priorités pour l'année scolaire 2021-2022 sont les suivantes

- gestion du comportement / ACA
- évaluation au service de l'apprentissage, adaptations, différenciation pédagogique / conception universelle de l'apprentissage
- mise en œuvre du PEI / plans de transition
- troubles d'apprentissage et fonctions exécutives
- numératie
- approche axée sur les forces (résilience et pleine conscience)
- compétences globales
- technopédagogie
- autorégulation
- équité et anti racisme
- anxiété, bien-être et santé mentale

2.13 ÉQUIPEMENT

Au moment où le CIPR ou un spécialiste recommande qu'un élève ait accès à un équipement spécialisé, le personnel du Conseil vérifie son inventaire qui est mis à jour de façon régulière afin de déterminer si l'équipement est présentement disponible dans le Conseil et l'achemine à l'école de l'élève qui en a besoin.

La liste ci-dessous énumère les membres du personnel des services professionnels qualifiés qui, reconnus par leurs collèges respectifs d'accréditation, sont désignés pour effectuer les évaluations dans le but de déterminer les besoins de l'élève et pour recommander les appuis appropriés en équipement :

- psychologue ou associée/associé en psychologie
- médecin
- travailleuse sociale ou travailleur social
- audiologiste
- orthophoniste
- thérapeute en suppléance à la communication
- optométriste / ophtalmologue
- ergothérapeute
- physiothérapeute
- orthopédagogue (accrédité.e au Québec)
- consultants des écoles provinciales pour les élèves atteints de cécité, de surdité ou de surdicécité

Dans la mesure où l'équipement requis ne fait pas partie de l'inventaire, le Conseil, dans le cadre de la Somme liée à l'équipement spécialisé (SEP), affecte une somme d'argent à l'achat de l'équipement recommandé.

La Somme liée à l'équipement personnalisé comporte deux éléments : une allocation de la somme liée à l'équipement personnalisé fondée sur l'effectif (soit environ 85% des fonds) et une allocation en fonction des demandes (soit environ 15% des fonds).

L'allocation de la SEP fondée sur l'effectif couvre les coûts d'achat des ordinateurs, des logiciels, du matériel informatique connexe et du matériel de soutien jugés nécessaires pour les élèves ayant des besoins particuliers, de même que les coûts de formation et de main d'oeuvre technique en lien avec l'équipement personnalisé. Les fonds non utilisés doivent être placés dans un fonds de réserve ou indiqué comme un revenu reporté en tant que Somme liée à l'équipement personnalisé fondée sur l'effectif pour des achats ultérieurs répondant exclusivement aux besoins précédemment mentionnés.

Chaque conseil scolaire reçoit un montant de base de 10 000 $ plus un montant selon l'effectif quotidien moyen (EQM). **Le Conseil a reçu une somme de 88 000$ (y compris la somme de 10 000 $) à ces fins en 2020-2021.**

La portion restante du financement au titre de la SEP passe par un **processus de demandes**. Cette portion sert à l'achat de matériel autre qu'informatique qui est utilisé par les élèves ayant des besoins particuliers, notamment des appareils et accessoires d'aide sensorielle, d'aide auditive, d'aide visuelle, de soins personnels et d'aide à la mobilité. Lorsque le montant s'élève au-delà de 800 $, le Conseil fait demande de subvention au MÉO et débourse le premier 800 $ par élève par année. **Cette année, le Conseil a soumis une demande de recouvrement de fonds s'élevant à 47 691 $ dont 39 691 $ étaient remboursables.**

Lorsque le total des achats pour un élève ne dépasse pas la somme de 800 $, le Conseil en défraie les coûts. **Cette année, les demandes non-remboursables se sont élevées à 8 000 $.**

Le secteur des Services à l'élève coordonne les demandes et les achats afin de respecter un contrôle de la qualité et de la sécurité.

Toute demande de recouvrement de fonds acheminée au MÉO doit être justifiée par les documents suivants:

- l'évaluation d'un professionnel dûment qualifié qui recommande l'achat ;
- une copie des factures ou la preuve du coût de l'équipement à acheter ;
- une copie à jour du PEI de l'élève.

Dépenses non admissibles pour les deux volets de l'allocation de la SEP

- *Dépenses d'immobilisations*
- *Matériel lié au curriculum*
- *TPS/TVH*
- *Évaluations*
- *Matériel informatique pour la salle de classe*
- *Tout logiciel faisant déjà l'objet d'une licence de distribution par l'entremise du Service de didacticiels de l'Ontario (SDO)*

Lignes directrices

Le conseil a élaboré ou révisé des lignes directrices et/ou des directives administratives portant sur :

- Administration des médicaments
- Examen des installations scolaires
- Mise en berne des drapeaux
- Comité de participation des parents
- Évaluation du rendement des conseillères et des conseillers pédagogiques
- Accélération et redoublement
- Sécurité dans les écoles

Formation et accompagnement

Une formation annuelle animée par un conseiller pédagogique et l'assistante en technologie d'aide permet de maintenir le personnel à jour quant à l'utilisation des logiciels et applications spécialisés.

L'accompagnement offert au personnel et aux élèves dans l'utilisation efficace de la technologie et de l'équipement spécialisé est assuré par une assistante en technologie d'aide. Chaque élève reçoit de l'appui selon un horaire établi en fonction de ses connaissances et de ses compétences. Une approche sur mesure est développée afin de répondre aux besoins variés des utilisateurs de la technologie. Un appui additionnel au personnel enseignant est offert sur demande.

Pour ce qui en est de tout autre équipement à l'exception de l'équipement technique, les professionnels qui recommandent l'achat d'équipement se rendent à l'école pour offrir l'appui nécessaire au personnel afin d'assurer une utilisation efficace du matériel (p.ex. audiologiste, ergothérapeute, physiothérapeute, etc…).

Voici quelques exemples d'équipement spécialisé disponible au Conseil :

ÉQUIPEMENT DESTINÉ À L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

- Systèmes d'amplification MF
- Logiciels (p.ex. Kurzweil, Word Q, Antidote, Zoom Text)
- Portables et imprimantes portatives
- Sacs à dos, clé USB, écouteurs
- Ordinateurs avec clavier adapté
- Balayeurs
- Tables/pupitres adaptés aux besoins particuliers
- Commodes
- Chaises avec attaches
- Tables de rechange
- Banc ajustable
- iPads et applications
- Marchette
- C-Pen
- Table de rechange électrique
- Calculatrice parlante
- Table thérapeutique adaptable
- Siège Wombat
- Garde-boue
- Ciseaux adaptés
- Ouvre-boîte adapté
- Amortisseurs de son pour chaises
- Versaframe
- Appareil d'amaigrissement de siège de toilette
- Bicyclette stationnaire
- Traîneau adapté
- Télégrandisseur (Prodigi, Zoomax)
- Siège ajustable avec support
- Cadre support vertical, appareil pour lever et banc sur roues
- Trampoline

2.14 ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES

Plans pluriannuels
Le niveau d'accessibilité des écoles et des édifices est évalué par le personnel du Conseil, sous le leadership du responsable des installations scolaires. Le Conseil doit s'assurer que tous les élèves et invités ayant une incapacité physique aient un accès aux installations scolaires. Les locaux administratifs et les écoles construites plus récemment comprennent déjà les installations requises telles que des ouvre-portes électriques, des pentes et des rampes ainsi que des toilettes adaptées pour les élèves et le personnel. Les écoles qui sont non-accessibles font partie d'un plan à long terme de réaménagement. Les besoins sont déterminés à l'aide d'inspections annuelles des édifices et de recommandations de la direction d'école et/ou d'organismes communautaires locaux (p.ex. L'institut national canadien pour les aveugles, la Société canadienne de l'ouïe, les physiothérapeutes du Centre de traitement pour enfants). Le Conseil reconnaît l'importance de ces améliorations et met tout en oeuvre afin de réaliser ces travaux dans les plus brefs délais. Le bilan des priorités et un plan de réaménagement à court et à long terme sont dressés et présentés au Conseil.

Mise en oeuvre du plan
Le niveau d'accessibilité des écoles du CSPGNO paraît au tableau retrouvé dans le présent article.

Disponibilité des plans
Un plan quinquennal portant sur l'accessibilité des écoles et des locaux du Conseil est disponible aux bureaux des installations scolaires.

Les personnes intéressées à obtenir plus de renseignements peuvent s'adresser directement au Service des immobilisations qui est situé au siège social du Conseil au 296, rue Van Horne, à Sudbury.

Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario
Le 24 février 2010, le conseil a approuvé sa ligne de conduite sur l'accessibilité pour les services à la clientèle, personnes souffrant d'un handicap. Lors de la journée pédagogique du mois de janvier 2010, les grandes lignes de l'ébauche de la ligne de conduite ont été présentées à tous les membres du personnel (membres du personnel du siège social et des écoles, incluant les membres du personnel d'appui) et tous les membres ont visionné les modules en lignes préparés par la Corporation des services éducatifs en Ontario (CSÉO) et signé une déclaration attestant avoir visionné lesdits vidéos. Un fascicule a par la suite été distribué dans toutes les écoles du conseil pour fins de référence. Les modules en ligne doivent être visionnés par tout nouvel employé au moment de l'embauche et le formulaire d'attestation doit être signé.

Édifice	Palier	Adresse	Ville	Accès de l'extérieur adaptés				Accès intérieurs adaptés					
				Opérateur de porte adapté avec boutons	Pente et rampe	Nombre d'accès	Stationnement pour handicapé	Toilettes pour les élèves	Toilettes pour le personnel	Pentes et rampes	Accès à la scène	Monte personnes	Ascenseurs
É.p. Foyer-Jeunesse	Élém.	4752, rue Notre Dame	Hanmer	oui	oui	3 (1)	oui	oui	non	n/a	non	oui	oui
É.p. Franco-Nord	Élém.	178, ave Junction	Azilda	oui	oui	4 (1)	oui	oui	non	n/a	non	n/a	n/a
É.p. Franco-Manitou	Élém.	21, promenade Wenonah	Manitouwadge	oui	oui	5 (1)	oui	oui	oui	non	non	oui	n/a
É.p. Hélène-Gravel	Élém.	1412, rue Stephen	Sudbury	oui	oui	6 (2)	oui	oui	oui	n/a	non	n/a	n/a
É.p. Jean-Éthier-Blais	Élém.	2190, boul Lasalle	Sudbury	oui	oui	6 (1)	oui	oui	oui	n/a	non	n/a	n/a
É.p. Jeanne-Sauvé	Élém.	300, rue Van Horne	Sudbury	oui	n/a	3 (1)	oui	non	non	n/a	non	non	oui
É.p. Pavillon-de-l'Avenir	Élém.	370 avenue Côté	Chelmsford	oui	oui	4 (1)	oui	oui	oui	n/a	non	n/a	n/a
É.p. Camille-Perron	Élém.	13, rue Church	Markstay	oui	oui	5 (2)	oui	oui	oui	n/a	non	non	non
É.p. de la Découverte	Élém.	1450, rue Main	Val Caron	oui	oui	6 (1)	oui	oui	oui	n/a	non	n/a	n/a
É.p. l'Écho des rapides	Élém.	145, rue Hugill	Sault Ste Marie	oui	oui	4 (1)	oui	oui	oui	oui	non	n/a	n/a
É.p. l'Escalade	Élém.	52, chemin Winston	Wawa	oui	n/a	3 (1)	oui	oui	oui	n/a	non	n/a	n/a
Le Centre Pédagogique	Adm	190, Rue Larch	Sudbury	oui	oui	2(1)	oui	non	non	oui	n/a	non	non
É.s. Orée des Bois	Secon.	159, avenue du Parc	Dubreuilville	oui	n/a	4 (1)	oui	oui	oui	n/a	non	non	oui
É.s. Château-Jeunesse	Secon.	167, prom Centennial	Longlac	oui	oui	5 (1)	oui	oui	non	n/a	non	n/a	n/a
É.s. Cité-Supérieure	Secon.	14, promenade Hemlo	Marathon	oui	n/a	1 (1)	oui	oui	oui	n/a	n/a	non	non
É.s Rivière-des-Français	Secon.	11, rue Lahaie	Noelville	non	oui	5 (1)	oui	oui	non	n/a	non	oui	non
É.s. Hanmer	Secon.	4800 ave Notre Dame	Hanmer	non	oui	6 (1)	oui	oui	non	n/a	non	oui	oui
É.s. Macdonald-Cartier	Secon.	37, boul Lasalle	Sudbury	non	oui	7 (1)	oui	oui	non	n/a	non	non	oui
É.s. Villa Française des Jeunes	Secon.	11, chemin Edinburg	Elliot Lake	oui	oui	2 (1)	oui	oui	non	oui	oui	oui	non

2.15 TRANSPORT

Conformément à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, le CSPGNO satisfait les besoins d'adaptation pour le transport des élèves ayant des besoins particuliers.

La première option envisagée est l'intégration des élèves ayant des besoins particuliers dans les circuits d'autobus réguliers, si possible et lorsque cela est à l'avantage des élèves. L'accompagnement de moniteurs à bord des autobus peut également être considéré. Le partage du transport est préconisé mais un transport individuel est offert aux élèves qui le nécessitent.

Des dispositions pour le transport des élèves ayant des besoins particuliers sont considérées dans les cas suivants :

1. l'élève a un handicap physique permanent qui l'empêche d'embarquer dans un autobus régulier et de marcher jusqu'à son siège;
2. l'élève a une condition médicale qui exige un transport spécial (dans ce cas, la demande doit être jointe à une note du médecin qui précise les limites de l'élève);
3. l'élève fréquente un centre de traitement local ; ou
4. la direction des Services à l'élève a indiqué que l'élève a besoin d'un transport spécial.

Lorsque la décision d'offrir du transport spécialisé découle d'une décision de l'équipe-école, la direction de l'école achemine une demande de transport spécialisé à la direction des Services à l'élève pour approbation.

Lorsque le parent fait une demande de transport pour élève ayant des besoins particuliers, le Consortium de transport renvoie le parent, la tutrice ou le tuteur à la direction d'école. La direction d'école examine la demande et communique avec la direction des Services à l'élève pour obtenir son approbation. Si la demande est approuvée, la direction des Services à l'élève envoie un courriel à cet effet au Consortium de transport et à la direction d'école.

Le Consortium doit maintenir un plan d'accessibilité personnalisé pour chaque élève ayant des besoins de transport spéciaux, ainsi que pour chaque élève ayant une affection médicale (p.ex. anaphylaxie, diabète, épilepsie, asthme). Le plan de transport scolaire individualisé réunit les conditions suivantes :

a) Il précise de façon détaillée les besoins de l'élève en matière d'aide pour le transport à destination et en provenance de l'école.
b) Il inclut des plans relativement à l'embarquement, à la sécurité et au débarquement de l'élève.

La direction des Services à l'élève et la directrice générale du transport scolaire déterminent les rôles et responsabilités des personnes suivantes concernant la mise en œuvre du plan de transport scolaire individualisé et les communiquent aux parties intéressées :

a) le fournisseur de services de transport;
b) les parents ou les tuteurs de l'élève ayant un handicap;
c) la conductrice ou le conducteur du véhicule de transport scolaire;
d) les membres appropriés du personnel scolaire (p. ex., la direction d'école, les enseignantes ou enseignants et les éducatrices ou éducateurs spécialisés);
e) l'élève ayant un handicap.

Le Conseil défraye les coûts rattachés au transport de tous les élèves qui doivent prendre l'autobus scolaire (partage de coût au sein des Consortium), ainsi que ceux qui doivent emprunter un véhicule mobilisé pour fauteuils roulants, une fourgonnette ou un taxi.

Les fournisseurs de transport doivent démontrer qu'ils répondent aux exigences du Code de la route, de la *Loi sur les véhicules de transport* en commun et de toute autre loi pertinente. Ils doivent fournir une preuve d'assurance et un permis d'opération pour offrir un tel service. Les chauffeurs doivent également démontrer que leur dossier de conduite est sans reproche. De plus, la vérification des casiers judiciaires des chauffeurs, selon les politiques du Consortium, assure la sécurité des élèves à leur charge.

Le Consortium offre de la formation aux chauffeurs en matière de besoins particuliers.

Cette année, quarante-quatre (44) élèves ont bénéficié d'une modalité particulière de transport ou d'un arrêt à la porte.

Un transport spécialisé au cours de la journée scolaire est offert aux élèves qui ont comme objectif dans leur plan de transition une visite à l'école qui les accueillera en septembre.

Le transport est également offert aux élèves inscrits dans les programmes d'été du secteur des Services à l'élève. Cette année, six groupes d'élèves profiteront de la programmation estivale, soit six groupes des programmes PPEEC. Les frais de transport sont partagés avec les Services pédagogiques qui animent eux aussi des programmes d'été en actualisation linguistique.

Catégorie d'élèves	Service de transport
Élèves identifiés intégrés en classe ordinaire	• Transport régulier par autobus • Transport spécialisé* (comportement/ handicap physique/ handicap de développement / autisme)
Élèves inscrits à des programmes d'enseignement dispensés dans des établissements de soins et de traitement ou dans des centres correctionnels (PPEEC)	• Transport régulier par autobus • Transport spécialisé*
Élèves qui fréquentent une école provinciale ou une école d'application	• Avion • Transport entre la maison et l'aérogare en taxi ou assuré par les parents
Élèves qui ont besoin d'un service de transport afin de suivre un cours ou un programme d'été	• Transport régulier par autobus • Transport spécialisé*
Élèves qui ont un horaire mitigé	• Transport spécialisé*

* Transport spécialisé signifie transport par mini-bus, fourgonnette, taxi ou véhicule mobilisé pour fauteuils roulants (selon les besoins). Certains élèves ne nécessitent pas de mode de transport alternatif, mais plutôt un arrêt à la porte. Une demande particulière doit également être adressée à ces fins.

3.0 COMITE CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTE

Tel que mentionné, le CCED se compose de membres représentant l'ensemble du territoire du Conseil et de trois conseillers et conseillères scolaires. De plus, les responsables des Services à l'élève agissent à titre de personnes-ressources auprès du CCED et peuvent fournir des renseignements supplémentaires, s'il y a lieu.

Voici les membres du CCED en date de juin 2021 :

Nom	Poste ou agence représentée
Francine Vaillancourt, présidente	Conseillère scolaire
Lynn Despatie	Conseillère scolaire
Louise Primeau	Conseillère scolaire
Micale Prévost	Collège Boréal, Services d'appui à l'apprentissage
Luc Rodrigue	Société de l'aide à l'enfance
Mark Fraser	Boussole (santé mentale et comportement)
Johanne Brabant	Société canadienne de l'ouïe
Julie Moulton	S.E.I.Z.E
Vanessa Caron	Ressources pour l'enfance et la communauté
Josée Falardeau	Centre de traitement pour enfants Neo, travail social
Leanne Genier-Bédard	Centre de traitement pour enfants Neo, orthophonie

Personne-ressource du Conseil	Poste
Marc Gauthier	Directeur de l'éducation
Carole Paquette	Direction des Services à l'élève
Rachelle Cooke	Secrétaire exécutive

Réunions du CCED

- Dix réunions par année sont prévues et elles sont ouvertes au grand public.
- L'ordre du jour de chaque réunion est préparé par la personne ressource responsable du CCED, en consultation avec la personne à la présidence. Il est adopté, après révision, par les membres du CCED au début de chaque réunion.
- Les réunions sont structurées et se déroulent selon les Règlements de procédures qui ont été élaborés et adoptés pour régir les réunions du Conseil et de ses comités.
- La participation à distance est disponible.
- Une secrétaire de séance consigne les délibérations au compte rendu de la réunion.

Méthodes de sélection

- Les méthodes de sélection sont conformes à la ligne de conduite du Conseil et de par la diversité du Conseil, la représentativité est assurée dans plusieurs des communautés desservies par le Conseil.
- *Associations locales*
  Une lettre est envoyée à toutes les associations communautaires afin de permettre aux associations de nommer un représentant. Le Conseil approuve la nomination des membres. Douze associations peuvent être représentées au CCED.

  •*Membres de la communauté*
  Suite à un appel à la communauté par l'entremise des directions des écoles et des conseils d'école, un membre est nommé pour représenter la communauté.

Représentation

- La représentation des élèves autochtones est sans objet en ce moment; cependant, la ligne de conduite prévoit une mise en candidature par un conseil de bande.

Communication avec le public

- Le Conseil travaille en étroite collaboration avec le CCED et est à l'écoute de la communauté par l'entremise des conseils d'école, des rencontres formelles et informelles avec les parents, des directions d'école et des membres du personnel enseignant et de soutien.

- De plus, les parents sont invités aux réunions des conseils d'école et aux rencontres lors des remises de bulletin. Les commentaires partagés avec le personnel enseignant ou avec la direction d'école à l'égard des programmes et services en EED sont transmis à la direction des Services à l'élève ou au surintendant par l'entremise des directions d'école.

- Les guides élaborés à l'intention des parents sont distribués selon la ligne de conduite du Conseil avant les réunions du CIPR. Des exemplaires du guide de parents sont disponibles au bureau de chacune des écoles et du conseil scolaire ainsi que sur le site web du Conseil.

- S'il y a lieu, le CCED, par l'entremise de la personne à la présidence, peut inviter d'autres personnes à lui faire des présentations sur des sujets reliés à l'enfance en difficulté.

Rôles et responsabilités

- Les membres du CCED sont gardés à la fine pointe de tous les renseignements pertinents reliés à la prestation des programmes et services en enfance en difficulté, au niveau du Conseil, et le cas échéant au niveau de la province. Le personnel cadre et les personnes ressources en EED gardent les membres au courant des programmes et des services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers dans les écoles élémentaires et secondaires sous la compétence du Conseil. Le CCED donne suite en faisant des recommandations au Conseil qui auront un impact sur le budget, le financement, la programmation et l'embauche du personnel.

- Les membres représentent bien leurs associations locales et témoignent des partenariats et des ententes de services qui existent entre les agences et le Conseil. Ils informent le Comité des programmes et services offerts par leur association respective qui peuvent bénéficier aux élèves en enfance en difficulté du Conseil. Ils se rendent disponibles aux parents dans la communauté, aux enseignantes et enseignants dans nos écoles et aux élèves en service direct ou indirect afin de renseigner ceux-ci sur des sujets de l'heure.

Documentation fournie aux membres du CCED pour leur permettre de s'acquitter de leurs rôles et responsabilités

- politiques du MÉO et du Conseil en EED
- NPP et Règlements en EED (p.ex. NPP 8, NPP 156, NPP 159)
- nouvelles publications du MÉO et mises à jour du MÉO
- cadre de l'efficacité pour la réussite de chaque élève et plan d'amélioration du Conseil
- dotation du personnel en EED - dans les écoles et au sein de l'équipe des Services à l'élève
- rapport annuel en EED du Conseil
- budget en EED du Conseil
- compte rendu des projets spéciaux en EED, subventionnés par le MÉO ainsi que les organismes partenaires
- lettres provenant d'autres CCED en province
- procès-verbal du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté
- tout autre renseignement concernant l'EED

Au cours de l'année 2020-2021, le CCED a été tenu au courant des nouvelles initiatives du Conseil et du ministère de l'Éducation en ce qui concerne l'enfance en difficulté.

Voici un aperçu des principaux sujets qui ont été présentés à titre d'information au CCED :

- Budget EED 2020-2021
- Rapport annuel en EED
- Plan en santé mentale
- Climat scolaire / résilience
- Données variées (santé mentale, orthophonie, demande de services)
- Personnel des Services à l'élève
- Nombre d'élèves identifiés au CSPGNO par catégorie d'anomalies
- Formations et soutien pour le TSA / ACA
- Programmes d'été offerts en 2020
- Services de réhabilitation en milieu scolaire
- Consortium des élèves du Nord de l'Ontario (CÉNO)
- Transitions des élèves ayant des besoins particuliers
- Nouveautés pour le testing provincial en-ligne
- Projet pilote eSmartr
- Trousse d'accueil pour les enseignants ressources
- Journées pédagogiques
- Plan liée à la Covid-19
- Décloisonnement en mathématiques 9^{e} année

Recommandations présentées au Conseil

Deux recommandations ont été présentées au Conseil, soit celles visant à rédiger une lettre d'appui pour le refinancement du CÉNO et à approuver le rapport annuel en EED.

Participation à la révision annuelle du plan

Le CCED participe au processus de révision annuelle du plan, conformément au Règlement 306 et tel que mentionné à la partie 1 du plan. Le plan annuel a été adopté lors de la réunion du mois d'avril 2021. Une recommandation d'approbation du plan a été acheminée au Conseil, lequel a été approuvé lors de la réunion de juin 2021.

Ligne de conduite

Conformément au Règlement 464/97, le Conseil a mis sur pied une ligne de conduite relative à l'établissement et au bon fonctionnement d'un comité consultatif pour l'enfance en difficulté.

Composition du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté

- un maximum de 12 personnes représentant les associations locales et 12 membres suppléants, nommés par celles-ci;
- 3 membres du conseil scolaire et 3 membres suppléants;
- une ou deux personnes représentant les intérêts des élèves autochtones mises en candidature par les conseils de bandes.

Conditions à remplir pour devenir membre d'un CCED

- en général : il ne faut pas être membre du personnel du Conseil;
- pour toute personne non-autochtone :
  être habiletée/habileté à voter lors de l'élection des membres du Conseil
  résider dans le territoire de compétence du Conseil;
- pour toute personne autochtone :
  être mise/mis en candidature par un conseil de bande et nommé(e) par le conseil.

Durée du mandat

- les membres du CCED demeurent en fonction pendant la durée du mandat des membres du Conseil.

Poste vacant au sein du comité

Il y a un poste vacant au sein du CCED si un membre ou son suppléant :

- est déclaré coupable d'un acte criminel;

- n'assiste pas à trois réunions ordinaires consécutives du comité, sans y avoir été autorisé;
- cesse de posséder les qualités requises pour être nommé au comité.

Le suppléant peut agir au nom du membre jusqu'à ce que le poste vacant soit comblé.

Réunions

- au moins 10 réunions par année scolaire;
- peuvent se dérouler par voie électronique.

Droit de vote

- les membres suppléants ont droit à une voix lorsqu'ils remplacent un membre du CCED.

Présidence et vice-présidence

- élues lors de la première réunion du CCED.

Mandat

- le CCED joue un rôle de contrôle et de responsabilisation locale se rapportant à toute question qui relève de l'élaboration de programmes ou de la prestation de services touchant l'éducation de l'enfance en difficulté;

- le CCED d'un Conseil peut lui faire des recommandations touchant ses programmes d'enseignement et ses services à l'intention des élèves en difficulté;

- le Conseil donne au CCED les renseignements et l'orientation nécessaires à l'exécution de son rôle et la possibilité :

  - d'être entendu par lui et par tout autre comité du Conseil auquel une recommandation est soumise;

  - de participer à l'examen de son plan pour l'enfance en difficulté;

  - d'examiner ses états financiers et de participer à son processus budgétaire annuel en ce qui a trait à l'enfance en difficulté.

Il incombe au CCED de revoir :

- les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté existants;
- les plans de conseils existants;
- l'organisation actuelle;
- le perfectionnement professionnel actuel et proposé;
- les besoins actuels et variés des élèves.

Il incombe au CCED de discuter :

- des nouveaux programmes et services;
- des propositions en ce qui concerne les révisions apportées au plan;
- les questions du jour se rapportant à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- la meilleure façon de répondre aux besoins des élèves.

Le CCED a la responsabilité de recommander et d'aviser le Conseil en ce qui concerne :

- les ajouts aux programmes et aux services en enfance en difficulté;
- les changements aux programmes et aux services en éducation de l'enfance en difficulté;
- l'annulation des programmes et services en éducation de l'enfance en difficulté.

Autorité

- Il incombe au conseil scolaire de prendre les décisions et les mesures finales en fonction des recommandations proposées par le CCED.

Proposition du Comité consultatif

Lors de la réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 19 avril 2021, les membres ont approuvé les propositions suivantes :

Proposition 2020-2021 CCED – 017 – Louise Primeau et Johanne Brabant
Que le rapport annuel EED 2020-2021 soit reçu le 19 avril 2021 par les membres du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté qui sont présents.

ADOPTÉE

Proposition 2020-2021 CCED – 018 – Micale Prévost et Luc Rodrigue
Que le rapport annuel EED 2020-2021 soit présenté à la réunion du Conseil le 23 juin prochain.

ADOPTÉE

Proposition du Conseil

Lors de la réunion régulière du Conseil du 23 juin 2021, les membres ont approuvé la motion suivante :

Proposition 19-R097 – Louise Primeau et Suzanne Nolin

Que le Rapport annuel de l'éducation de l'enfance en difficulté 2020-2021 en date du 19 juin 2021 soit reçu.

REÇUE

Proposition 19-R098 – Francine Vaillancourt et Robert Boileau

Que le Rapport annuel EED soit approuvé en vue d'être soumis au ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE

4.0 COORDINATION DES SERVICES AVEC LES AUTRES MINISTÈRES OU ORGANISMES CI-INCLUS LES AUTRES CONSEILS SCOLAIRES

Le CSPGNO assure une transition harmonieuse, par l'entremise de stratégies variées, aux élèves ayant des besoins particuliers provenant ou se dirigeant vers d'autres programmes et services tels que:

- Programmes préscolaires de garderies ;
- Programme 'Meilleur départ' ;
- Programme Jeux de mots (services d'orthophonie préscolaire) ;
- Programme de soins à domicile ;
- Centre de traitement pour enfants ;
- Centres de traitement de jour ;
- Centres correctionnels ;
- Programmes dispensés dans des écoles provinciales, tel qu'au Centre Jules-Léger ;
- Services offerts par les Centres d'accès aux soins communautaires (RLISS), tels que l'orthophonie, l'ergothérapie, la physiothérapie, les soins infirmiers ;
- Programmes dispensés par la Ressource pour l'enfance et la communauté (pour les enfants atteints d'autisme) ;
- Services offerts par des professionnels travaillant en privé ;
- Institutions post-secondaires ;
- Services d'intégration communautaire ;
- Marché du travail ;
- Milieu hospitalier ;
- Enseignement à domicile ;
- Autres conseils scolaires.

Les professionnels des services à l'élève du Conseil siègent au sein des comités des agences, des organismes ou des autres ministères et sont par le fait même informés des besoins des enfants qui sont transférés ainsi que des services disponibles, ce qui facilite grandement la transition entre programmes. De plus, ils sont membres soit de l'équipe-école ou du CIPR, ce qui les implique directement dans la ***planification*** et la transition des élèves qui ont des besoins particuliers.

Les ***évaluations*** et les recommandations provenant des professionnels des divers conseils scolaires, organismes ou pratiques privées sont généralement acceptées par le Conseil en autant qu'elles soient récentes (deux ans). Le personnel qualifié du conseil étudie tous les documents soumis et décide de la pertinence de chacun. Considérant le fait que les attentes et ressources du milieu scolaire peuvent être différentes de celles d'autres milieux, les professionnels du Conseil sont parfois amenés à compléter une évaluation lorsque certaines informations sont absentes.

Lorsqu'elles datent de plus de deux ans, il est possible qu'une réévaluation soit faite par le personnel qualifié du Conseil selon le tableau offert à l'article 2,5. Les évaluations psychométriques sont faites par une psychométricienne supervisée par un psychologue, membre de l'Ordre des psychologues et les évaluations orthophoniques sont faites par une orthophoniste, membre de l'Ordre des orthophonistes. Les travailleuses sociales peuvent compléter des évaluations psychosociales. Les délais d'attente sont les mêmes que ceux présentés à la section 2,5 du plan et tiennent compte des facteurs déterminant la priorité.

Les données sont étudiées lors d'une rencontre du CIPR et les recommandations font l'objet de planification du programme de l'enfant (PEI). Le ministère de l'Éducation a publié sa Note Politique/Programmes 156 – APPUYER LES TRANSITIONS POUR LES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION au printemps 2013. Cette note demande que chaque élève ayant un plan d'enseignement individualisé (PEI) ait également un plan de transition décrivant les soutiens nécessaires pour appuyer les diverses transitions dans la vie de l'élève.

Pour le transfert des dossiers d'élèves, le CSPGNO procède selon sa politique de ***transfert de DSO*** et s'assure que la loi d'accès à l'information soit respectée.

Les parents et l'élève, si l'élève a au moins 16 ans, sont consultés et participent au processus de transition. Leur collaboration est fortement encouragée et leur autorisation écrite est requise pour tout échange d'information. Le PEI examiné de près et le plan de transition servent de fondement aux discussions et à la planification des programmes et services en enfance en difficulté.

Au CSPGNO, la personne ayant la responsabilité d'assurer l'admission ou le transfert entre différents programmes est la direction d'école en consultation avec le conseiller ou la conseillère pédagogique assigné à son école. Cette personne a la responsabilité:

- d'orchestrer les échanges d'information ;
- de voir à l'établissement de liens avec les parents ;
- de faciliter l'intégration des enfants en milieu scolaire et communautaire ;
- d'organiser les services thérapeutiques ou médicaux nécessaires ;
- d'assurer un programme et un placement scolaires adéquats.

Les autres professionnels du Conseil (p.ex. orthophoniste, psychométricienne, travailleuse sociale, conseiller en assiduité et comportement, conseillère en ACA) sont invités aux rencontres de planification de la transition lorsque les besoins de l'élève peuvent être adressés par leur service.

Entre autres, une conseillère en analyse comportementale appliquée (ACA) appuie, selon la note politique/programme 140, la planification de la transition de tous les élèves ayant un TSA. Des rencontres régulières auxquelles les parents sont invités ont lieu tout au long de l'année afin de revoir les défis et les progrès de l'élève ainsi que les stratégies de l'ACA pouvant appuyer l'apprentissage et les transitions. Dans le contexte de la transition vers le programme

ontarien en matière d'autisme, une assistante en ACA a été embauchée afin d'appuyer la transition des élèves passant du programme d'intervention comportementale intensive (ICI) à l'école.

Divers gabarits servent à documenter le plan de transition de l'élève. Ces documents peuvent être propres à l'agence, peuvent avoir été élaborés de façon conjointe entre le Conseil et l'agence (p.ex. plan de transition pour l'élève qui entre ou qui sort du Programme d'intervention en autisme) ou peuvent être propres au Conseil (p.ex. plan de transition dans le gabarit du PEI). De plus en plus, la planification se fait de façon coordonnée et le plan de transition dans le PEI devient l'outil privilégié pour documenter les mesures de soutien à la transition, ainsi que les personnes responsables, les échéanciers fixés et les résultats des mesures prises.

Le Conseil fait également partie d'un protocole régional portant sur la transition des élèves ayant un handicap de développement. Ce protocole décrit le processus détaillé des étapes à suivre en vue de planifier la transition de ces élèves à partir de l'âge de 14 ans. Le Conseil ou l'agence peut démarrer le processus de planification de transition coordonnée dans le but de développer un plan unique pour l'élève pour le préparer à sa transition à la vie adulte.

Initiatives interministérielles

Prorammes de traitement (PPEEC) - (MSEJ/MSSLD)

Le CSPGNO compte six programmes de traitement en matière de santé mentale. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère de l'Éducation subventionnent le programme de traitement et d'éducation offert aux élèves qui satisfont aux critères d'admission établis par l'agence partenaire, le Boussole. Une clinicienne à 0,5 ETP, un enseignante ou une enseignant et une technicienne ou un technicien en éducation spécialisée oeuvrent au sein de ces programmes.

Le Conseil a également un programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC) en partenariat avec la Ressource pour l'enfance et la communauté pour les élèves ayant un Trouble du spectre autistique et un programme en milieu correctionnel aux centres suivants : Northern Youth Services et Cecil Facer.

En 2015-2016, deux nouveaux programmes ont été mis sur pied, soit un programme de traitement amélioré en collaboration avec les services de psychiâtrie pour enfants et jeunes à Horizon Santé Nord et un programme communautaire de justice pour la jeunesse en collaboration avec les services de probation.

Transition des élèves ayant un TSA à l'école (Ressources pour l'enfance et la communauté – MSEJ)

Le Conseil assure la transition des élèves ayant un TSA vers l'école, c'est-à-dire vers un programme d'analyse comportementale appliquée (ACA) en milieu scolaire.

Une équipe de transition multidisciplinaire est mise en place afin d'assurer une transition harmonieuse pour ces élèves. Le rôle de chaque membre de l'équipe est défini et le processus établi est suivi par l'ensemble de l'équipe.

Programme de soutien en milieu scolaire (Ressource pour l'enfance et la communauté - MSEJ)

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse est en transformation en ce qui a trait aux services qu'il offre aux enfants ayant un diagnostic d'autisme et leur famille.

Services ruraux

Les écoles rurales reçoivent des services de diverses agences communautaires qui sont financées par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Les demandes de services sont acheminées à une agence « parapluie » qui elle, les redirige aux agences respectives dans un effort de mieux coordonner les services requis par les élèves ayant des besoins élevés ou multiples. Des services de psychologie, d'orthophonie, de physiothérapie et d'ergothérapie peuvent être accédés par le biais du "Réseau communautaire pour enfants" (Sudbury/Manitoulin), le "Single Point of Access Network" (Algoma) et le Partenariat de services pour les enfants en milieu rural (Superior-Greenstone).

Les services d'évaluations psychopédagogiques sont offerts aux écoles rurales de chacune des régions par le conseil hôte qui reçoit un financement particulier à cet effet. Le CSPGNO est le Conseil responsable (banquier et gestionnaire) de la psychométricienne pouvant compléter des évaluations psychopédagogiques dans les écoles rurales des régions Sudbury/Manitoulin et Algoma. Dans la région de Superior-Greenstone, le CSD des Aurores-Boréales est le Conseil responsable des évaluations psychopédagogiques pour les élèves francophones de cette région.

Protocole de transition pour les élèves ayant une déficience intellectuelle – Services ontariens pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI)

Ce protocole décrit les rôles et responsabilités des agences communautaires et des écoles à l'égard de la planification de la transition des élèves ayant une déficience intellectuelle à la sortie de leurs études secondaires en vue de les intégrer dans la communauté, dans une institution post-secondaire ou sur le marché du travail. Le plan de transition est intégré au PEI de l'élève.

Services spécialisés – enfants au préscolaire

Un protocole communautaire de transition a été élaboré par les membres du comité de planification des services spécialisés (pour enfants ayant reçu des services spécialisés au préscolaire, en garderie ou non) afin d'assurer que les conseils scolaires aient, tôt au printemps, l'information nécessaire au sujet des élèves qui s'inscrivent à la maternelle en vue de planifier

les services dont ils auront besoin en milieu scolaire. Toutes les rencontres de planification de la transition sont organisées de façon conjointe au mois de janvier, et ce pour tous les conseils de la région du Grand Sudbury. Cette année, quinzes (15) rencontres de planification de la transition ont été organisées pour des enfants qui feront leur entrée dans une école du CSPGNO en septembre 2021.

Pupilles de la Couronne (Société de l'aide à l'enfance - MSEJ)

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des collèges et universités ont mis sur pied des équipes de collaboration formées de gens des trois secteurs afin de discuter de façons d'éliminer les obstacles qui se présentent aux enfants pupilles de la Couronne dans la poursuite de leurs études postsecondaires. Plusieurs activités de transition ont été organisées par les collèges et l'université locale, en collaboration avec les écoles secondaires et les travailleurs de la Société de l'aide à l'enfance. Des occasions de perfectionnement multi-secteurs ont été offertes au personnel de première ligne.

Un protocole pour la réussite des élèves pris en charge a été élaboré dans les régions de Sudbury et de l'Algoma. Des sessions de formation conjointe pour le personnel de l'Aide à l'enfance et des conseils scolaires ont eu lieu au cours de l'année scolaire.

Avancement de la santé mentale des enfants et des jeunes (Boussole – MSEJ)

Ce projet conjoint entre le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ), le ministère de santé et des soins de longue durée (MSLLD) et le ministère de l'Éducation (MÉO), vise à améliorer la capacité des professionnels de tous les secteurs de reconnaître les besoins des enfants et des jeunes en matière de santé mentale et d'y réagir en temps opportun et à examiner les outils d'évaluation en place pour dépister les problèmes de santé mentale et de dépendance chez les enfants et les jeunes. Tout le personnel administratif, enseignant et de soutien a reçu une formation de littératie en santé mentale. Toutes les directions d'école du CSPGNO, ainsi que le personnel oeuvrant en orientation dans les écoles secondaires ont reçu une certification dans l'utilisation du CANS-EI. Le Conseil travaille de façon collaborative avec Boussole, agence lead pour la région de Sudbury/Manitoulin au développement d'un répertoire de services en santé mentale pour la région, ainsi que de parcours d'accès aux services essentiels.

Triple P (Service de santé publique - MSSLD)

Le modèle communautaire de Pratiques parentales positives (*Triple P*) fut adopté par les trois (3) communautés formant le CSPGNO, soit le district de Sudubry/Manitoulin, la région de l'Algoma et de Thunder Bay. Ce modèle se veut un modèle d'éducation universelle, de prévention et d'intervention progressive en pratiques parentales positives. Les agences et les conseils scolaires ont formés des gens à divers niveaux d'intervention du *Triple P*. Entre autres, les travailleuses sociales du Conseil ont reçu la formation de niveau 4 destinée aux interventions familiales. Elles sont donc en mesure de fournir des informations précises aux

parents sur des questions qui les préoccupent à l'égard de leur enfant. Le bureau de santé publique offre régulièrement, dans les écoles du CSPGNO de la région du Grand Sudbury, des ateliers de pratiques parentales positives aux parents d'enfants et d'adolescents. Outre la formation et l'intervention, le comité s'intéresse à recueillir les données nécessaires pour compléter une évaluation sur l'efficacité du modèle dans le développement d'une communauté saine et résiliente.

Santé mentale dans les écoles (Boussole – MSEJ)

Un protocole décrivant le processus d'accès et le modèle de prestation a été élaboré. Une composante d'évaluation en collaboration avec le Centre d'excellence en santé mentale du Centre hospitalier de l'est ontarien (CHEO) permettra d'évaluer l'efficacité du modèle de prestation auprès des adolescents et adolescentes.

Évaluation de la menace et du risque de violence (EMRV) (Services policiers du Grand Sudbury)

Les Services policiers de la ville du Grand Sudbury, en collaboration avec les quatre (4) conseils scolaires et plusieurs agences communautaires, poursuivent la mise en œuvre de l'initiative de l'évaluation du risque et de la menace au sein de la communauté. Une équipe conseil appuie la mise en oeuvre du protocole d'entente communautaire dans les écoles. Toutes les directions d'école et les directions-adjointes, le personnel en orientation et le personnel oeuvrant dans les centres de traitement de jour ont reçu la formation de niveau 1. Les directions du secondaire ont également reçu la formation de niveau 2. Chaque école a donc du personnel en mesure de faire les suivis nécessaires pour prévenir que des actes violents se produisent dans leur école.

Une travailleuse sociale du CSPGNO a été formée à titre de formatrice de niveau 1. Elle offre des sessions de formation au personnel du Conseil et de la communauté.

Développement de la résilience chez les jeunes (Service de santé publique)

Les infirmières du Service de la santé publique travaillent en étroite collaboration avec toutes les écoles dans la région Sudbury/Manitoulin pour mettre en place un programme faisant la promotion de la santé et visant le développement de la résilience chez les jeunes.

Un plan de communication est élaboré pour soutenir les écoles dans le développement des acquis chez les jeunes.

De la formation a été offerte aux leaders du système, incluant les directions d'école, au sujet de l'état d'esprit de développement et du rôle des leaders dans la création de milieux favorisant le développement positif des jeunes et des adultes qui les guident.

Tous les élèves de la 4^{e} à la 12^{e} année complètent un questionnaire portant sur 31 facteurs de résilience. Les résultats du questionnaire permettent de dresser des profils au sein du Conseil

et des écoles afin de permettre aux équipes du Conseil et des écoles de planifier des activités ou des projets visant à rehausser le profil de résilience des jeunes et de les insérer dans leur plan d'action pour des écoles sécuritaires, tolérantes, bienveillantes et inclusives, ainsi que dans leur Plan d'amélioration d'école (PAÉ).

Infirmières en santé mentale et en toxicomanie du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS)

Dans le cadre du déploiement de **la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances,** le CSPGNO reçoit les services d'une infirmière en santé mentale et toxicomanie. L'infirmière fait partie de l'équipe de service social du Conseil avec la Leader du bien-être des élèves, deux travailleuses sociales, un conseiller en assiduité et en comportement et quatre assistantes et assistants en intervention comportementale. Parmi son rôle, on compte à ce qu'elle :

- aide à reconnaître et à affronter les problèmes de santé mentale et de dépendance chez les élèves;
- mette à contribution son expertise dans le domaine de la santé mentale et des dépendances pour fournir au personnel enseignant des conseils et des services essentiels dans le domaine de la santé;
- développe des plans de soins en collaboration avec d'autres professionnels et offre du soutien et des services aux enfants et aux jeunes atteints d'un trouble de la santé mentale ou de dépendance et à leur famille;
- fasse un suivi avec l'élève après son congé soit de l'hôpital, de la salle d'urgence ou d'un autre établissement (p. ex.,Article 23 du *Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté dans des établissements de soins, de traitements et de correction, Ministère de l'Éducation de l'Ontario*);
- participe aux séances de debriefing suivant un incident critique.

Mobilisation communautaire Sudbury

Mobilisation communautaire Sudbury (MCS) est un partenariat communautaire représentant des secteurs clés du système de services à la personne, dont la santé, les services à l'enfance, les services policiers, l'éducation, la santé mentale et les dépendances, de même que les services municipaux. Cette collaboration est le fruit d'un besoin et d'un désir communs de créer des mécanismes multisectoriels et concertés pour intervenir dans les situations à risque extrêmement élevé.

Un risque extrêmement élevé renvoie à toute situation touchant un particulier, une famille, un groupe ou un lieu dont les circonstances indiquent de fortes probabilités d'un risque imminent et grave pour sa propre santé ou sécurité ou celles des autres (p. ex., commettre des infractions

ou devenir victime, manquer un traitement, vivre une crise aigüe de la santé physique ou mentale, situations qui peuvent nuire au bien-être d'enfants ou de jeunes, risque d'être sans-abri). La gravité de ces situations est un indicateur que les circonstances, qui requièrent l'attention de services à la personne multiples, se sont accumulées jusqu'au point où une crise est imminente ou que de nouvelles circonstances ont contribué à accroître de manière significative les risques pour sa propre santé ou sécurité ou celles des autres. Le modèle de MCS est fondé sur un modèle bien établi, fondé sur des données probantes, ayant fait l'objet d'une évaluation.

MCS n'est pas un mécanisme de prestation des services. Ce partenariat offre plutôt un moyen d'exploiter et de mobiliser les ressources et les systèmes existants d'une manière coordonnée et concertée. Il est reconnu que le modèle de MCS est un investissement de ressources « en amont » dans la prévention coordonnée des dénouements négatifs, plutôt qu'une intervention « en aval » pour composer avec un incident malheureux une fois qu'il s'est produit. Les discussions et les collaborations de MCS aboutissent en des interventions coordonnées visant à réduire les risques extrêmement élevés. Ces interventions rapides ont prouvé leur potentiel à réduire le besoin d'interventions plus intensives et réactives, telles que l'hospitalisation, l'arrestation et l'appréhension. MCS a trois objectifs principaux :

- Mettre les particuliers et les familles à risque extrêmement élevé en contact avec des soutiens appropriés, en temps opportun.
- Accroître la capacité des organismes de services à la personne d'intervenir dans les situations à risque extrêmement élevé et de prévenir les dénouements négatifs pour les particuliers, les familles et les communautés.
- Avec l'aide des partenaires et des résultats de MCS, favoriser des changements positifs en vue d'améliorer les conditions, d'accroître la sécurité communautaire et d'améliorer le bien-être.

Table de mobilisation rapide (TMR)
Deux fois par semaine, des représentants des organismes partenaires se réunissent à la Table de mobilisation rapide (TMR). Ils y tiennent des discussions structurées et ciblées dans le cadre desquelles les participants identifient ensemble des situations à risque extrêmement élevé. Une fois qu'ils ont identifié une situation, tous les organismes partenaires appropriés participent à une intervention conjointe coordonnée en vue de garantir que toutes les personnes à risque sont mises en contact avec des soutiens efficaces, appropriés et bienveillants, en temps opportun. Afin de garantir le respect des exigences en matière de vie privée tout au long des discussions de la TMR, l'approche des « quatre filtres » a été élaborée. Ces filtres établissent la présence d'un risque extrêmement élevé, cernent les facteurs de risque pertinents liés à ce risque, identifient les organismes requis pour atténuer le risque et guident une intervention coordonnée et concertée.

Stratégie en matière de besoins particuliers

À l'automne 2014, les ministères des Services à l'enfance et la jeunesse, de l'Éducation, des Services de santé et soins de longue durée et des Services sociaux et communautaires ont rencontré les conseils scolaires et les fournisseurs de services (éducation et santé) aux enfants

et aux jeunes des diverses régions de la province (34 régions dont 3 régions occupées par le CSPGNO – Sudbury, Algoma, Superior-Greenstone) afin de leur présenter les deux éléments de la Stratégie en matière de besoins particuliers : la planification coordonnée de services pour enfants et jeunes ayant des besoins multiples et/ou complexes et la prestation de services intégrés de réadaptation.

Cette stratégie vise l'amélioration des services destinés aux enfants et aux jeunes de l'Ontario qui ont des besoins particuliers. Elle s'appuie sur la vision suivante : « Un Ontario où les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers obtiennent en temps voulu les services efficaces dont ils ont besoin pour participer pleinement aux activités de leur famille, de leur école et de leur communauté, et pour se préparer à réaliser les objectifs de leur vie adulte ».

Chacun des trois régions a soumis un plan de mise en oeuvre de la planification coordonnée de services et de la prestation de services intégrés de réadaptation de sorte à bâtir sur la capacité actuelle du système et ses besoins, tout en répondant aux critères des lignes directrices provinciales à l'égard de ces deux éléments de la stratégie.

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario joue un rôle significatif dans le développement et la mise en oeuvre de la planification coordonnée de services et de la prestation intégrée des services de réadaptation.

Les tables régionales travaillent avec les gens des ministères dans les dernières étapes de planification envers une mise en œuvre : planification coordonnée – janvier 2018 / services coordonnés de réadaptation – septembre 2018.

Les ***stratégies*** employées afin d'assurer une transition réussie dans divers programmes ainsi que les ***personnes responsables*** de la transition sont présentées dans le tableau suivant :

PLANIFICATION D'UNE TRANSITION HARMONIEUSE
À L'INTENTION DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Programmes	Stratégies permettant de faciliter la transition	Personne responsable de l'admission ou du transfert
Programme préscolaire de garderies	Faire une étude de cas avec les intervenantes et les intervenants et les parents. Observer au préalable pour identifier les besoins. Organiser des visites à l'école. Revoir l'évaluation ou, le cas échéant, planifier une évaluation. Établir les programmes et services.	Direction d'école Éducateurs/Éducatrices du service de garderie **Parent** Conseiller ou conseillère pédagogique Professionnels des Services à l'élève, s'il y a lieu
Programme préscolaire destiné aux élèves sourds/aveugles/difficultés d'apprentissage/TDHA	Établir, avec l'école provinciale, le plan de transition. Établir les programmes et services.	Direction d'école Centre Jules-Léger **Parent** Conseiller ou conseillère pédagogique Professionnels des Services à l'élève, s'il y a lieu
Programme préscolaire concernant le langage et la parole	Faire un appel à l'orthophoniste du Conseil à la fin du dernier bloc d'intervention, suivi d'un rapport de fermeture. Établir les programmes et services.	Direction d'école Orthophoniste **Parent** Conseiller ou conseillère pédagogique

Programmes	Stratégies permettant de faciliter la transition	Personne responsable de l'admission ou du transfert
Programme pour les enfants atteints d'autisme	**Transition du programme à l'école** Rencontre de transition 3 mois avant l'entrée à l'école (équipe de transition multidisciplinaire) afin d'établir le plan de transition (rencontres mensuelles). Rencontres mensuelles pour suivre les progrès de l'élève (pendant les 6 mois suivant la transition). Appui du Programme de soutien en milieu scolaire après que la transition ait été complétée.	Direction d'école Représentant de la Ressource pour l'enfance et la communauté **Parent** Conseiller ou conseillère pédagogique Conseillère en ACA Orthophoniste Enseignant/Enseignante
Programme dispensé dans des établissements de soins et de traitement ou dans des centres correctionnels	Faire une étude de cas avec les intervenantes et les intervenants et les parents. Étudier les évaluations et les recommandations. Planifier la transition selon un PEI en suivant les modalités prévues selon le protocole d'entente avec les agences. Établir les programmes et services. Possibilité de période de transition à l'École Cap-Sur-l'Avenir pour l'élève sortant du programme scolaire en milieu correctionnel.	Direction d'école Direction des Services à l'élève Clinicien/ne **Parent** Enseignant/Enseignante Conseiller ou conseillère pédagogique Professionnels des Services à l'élève, s'il y a lieu
Programmes offerts par d'autres conseils scolaires	Faire une étude de cas avec les intervenantes et les intervenants et les parents. Revoir les services du conseil hôte. Planifier la transition selon un PEI. S'assurer du transfert du DSO.	Direction d'école Direction des Services à l'élève Personnel des autres conseils **Parent** Conseiller ou conseillère pédagogique Professionnels des Services à l'élève, s'il y a lieu Enseignant/Enseignante

Programmes	Stratégies permettant de faciliter la transition	Personne responsable de l'admission ou du transfert
Toute autre transition vécue par un élève ayant des besoins particuliers, avec PEI	Faire une étude de cas avec les intervenantes et les intervenants et les parents. Planifier la transition selon un PEI. S'assurer de la mise en œuvre du plan de transition et en faciliter les activités.	Direction d'école **Parent** Conseiller ou conseillère pédagogique Professionnels des Services à l'élève, s'il y a lieu Enseignant/Enseignante
Les parents et l'élève, si l'élève a au moins 16 ans, sont consultés et participent au processus de transition.		

Le plan 2020-21 de l'enfance en difficulté **:** Liste de vérification 2020-21
Envoyez cette liste à votre bureau régional d'ici le 31 juillet 2021

Inscrire le nom du conseil scolaire ci-dessous.

Conseil scolaire publique du Grand Nord de l'Ontario

Observation des *Normes concernant les plans de l'enfance en difficulté des conseils scolaires (2000)* reproduit intégralement dans *l'Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année : Guide de politiques et de ressources (2017)*	**Rapport : Est-ce que ces éléments font parties de votre PLAN EED 2020-21?**	**Modifications au plan 2020-21 de l'enfance en difficulté**
Programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté		
Modèle pour l'éducation de l'enfance en difficulté	☑	☐
Processus du comité d'identification, de placement et de révision (CIPR)	☑	☑
Placements pour l'enfance en difficulté offerts par le conseil	☑	☑
Plans d'enseignement individualisé (PEI)	☑	☑
Personnel de l'enfance en difficulté	☑	☑
Équipement spécialisé	☑	☑
Transport des élèves ayant des besoins particuliers	☑	☑
Planification de la transition	☑	☐
Renseignements provinciaux		
Rôles et responsabilités	☑	☐
Catégories et définitions des anomalies	☑	☐
Écoles provinciales et écoles d'application en Ontario	☑	☑
Renseignements connexes nécessaires pour la communauté		
Processus de consultation du conseil scolaire	☑	☐
Comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED)	☑	☑
Méthodes de dépistage précoce et stratégies d'intervention	☑	☐
Évaluations éducationnelles et autres	☑	☑
Coordination des services avec d'autres ministères ou organismes	☑	☑
Services auxiliaires de santé en milieu scolaire	☑	☑
Perfectionnement professionnel	☑	☑
Accessibilité (LAPHO : Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario)	☑	☐
Guide des parents pour l'enfance en difficulté	☑	☑

Si des programmes et les services n'ont pas été fournis de la façon décrite dans le Plan 2020-21 de l'enfance en difficulté, donner une description de la variance :

Renseignements supplémentaires	

Protocole de collaboration avec des organismes externes concernant la prestation de services par des membres des professions réglementées de la santé, des membres des professions réglementées des services sociaux et des paraprofessionnels (NPP n° 149) affiché sur le site Web du conseil scolaire	☑
Intégration de l'éducation de l'enfance en difficulté dans le *Plan d'amélioration du conseil scolaire pour le rendement des élèves (M-12)*	☑

Document	Forme du rapport	Veuillez indiquer l'adresse URL du document sur votre site Web
Rapport sur l'éducation de l'enfance en difficulté	☑Site Web du conseil ☑ Fichier électronique ☐ Copie papier	La version révisée n'est pas encore placée sur le site web du conseil. https://cspgno.ca/wp-content/uploads/2020/01/rapport_annuel_eed_2017-2018.pdf
Guide des parents pour l'enfance en difficulté	☑Site Web du conseil ☐ Fichier électronique	https://cspgno.ca/wp-content/uploads/2021/05/2021-Guide-aux-parents.pdf
Protocole de collaboration avec des organismes externes concernant la prestation de services par des membres des professions réglementées de la santé, des membres des professions réglementées des services sociaux et des paraprofessionnels (NPP n° 149)	☑Site Web du conseil ☐ Fichier électronique	https://cspgno.ca/gouvernance/comites/

Marc Gauthier

Nom de la directrice ou du directeur de l'éducation

Signature de la directrice ou du directeur de l'éducation

Date

Plan opérationnel

2020-2021

Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario

Plan stratégique 2018-2023

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Ensemble, pour la réussite et le bien-être de chaque élève !

Notre mission

Que faisons-nous ?
Le CSPGNO, conscient de la nécessité d'un environnement sain, en collaboration avec ses communautés, fournit une éducation publique de langue française de la plus grande qualité afin de développer chez chaque élève les compétences et les valeurs qui lui permettront de réaliser son plein potentiel et d'assumer sa place comme citoyen ou citoyenne du monde.

Notre vision

Que voulons-nous devenir ensemble ?
Notre Conseil est reconnu pour :

- L'excellence de l'éducation et des services aux élèves;
- L'amour des enfants et des jeunes;
- L'accueil des familles et des membres de la communauté;
- La qualité et l'épanouissement de la langue française;
- Le dynamisme de son milieu et l'ouverture sur le monde;
- Le soutien à la créativité et à l'innovation;
- Le souci de l'écologie.

Le CSPGNO est un milieu de vie accueillant et sécuritaire qui valorise le dépassement de soi, la résilience et l'autonomie. Ensemble, le personnel scolaire, les familles et les communautés sont engagés à la réussite globale de chaque élève pour le progrès de la société!

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Qu'est-ce qui nous inspire, qui nous motive

Nos valeurs et motivations

Respect et valorisation
- Notre travail est fondé sur la reconnaissance de la valeur et de l'unicité de chaque personne.
- Nous accueillons et valorisons la diversité.

Engagement et leadership
- Notre engagement se manifeste dans un appui soutenu et un encadrement individualisé où chaque élève est amené à évoluer vers son plein potentiel comme personne, comme membre actif de la communauté et comme citoyenne ou citoyen du monde.
- Notre Conseil est engagé au développement continu du leadership dans nos écoles et nos communautés.

Collaboration
- Nous cultivons la solidarité, l'entraide, le travail en équipe et la collaboration en réseau pour notre perfectionnement continu.
- Notre vision commune passe également par le souci intergénérationnel.

Langue et culture
- Nous assumons nos responsabilités de préserver et de promouvoir la langue et la culture des élèves et de la communauté.
- Nous préconisons la maîtrise et la valorisation de la langue française tant chez nos élèves que chez notre personnel.
- Nous croyons que l'école fait partie intégrante de la communauté de langue française et que la communauté fait partie intégrante de l'école.
- Nous mettons en valeur la culture franco-ontarienne.

Innovation
- Nous favorisons l'innovation, la recherche et l'évaluation en vue de l'amélioration de nos pratiques et de nos approches.

Intégrité
- Nos décisions et nos actions sont empreintes de transparence, d'équité et d'authenticité.
- Nous définissons le succès non seulement en fonction des résultats, mais aussi en fonction de la manière responsable d'atteindre cet objectif.

Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario

Nos axes prioritaires d'action

Que voulons-nous transformer, améliorer et renforcer d'ici 5 ans ?

Espace francophone et développement communautaire

Enrichir l'espace de vie en français dans nos communautés

- en fournissant aux élèves des occasions de participer à des activités scolaires et parascolaires qui leur permettent de vivre des expériences significatives favorisant leur croissance personnelle, scolaire et communautaire ainsi que le développement de leur leadership;
- en établissant des partenariats avec les membres et les instances communautaires;
- en faisant la promotion de la valeur ajoutée de l'éducation en langue française et de la dualité linguistique canadienne.

Apprentissage et enseignement

Appuyer le rendement, le bien-être et la réussite globale de chaque élève

- en fournissant un accès équitable à des programmes et des services novateurs, pertinents et de qualité supérieure axés sur les besoins individuels et les forces de chaque élève;
- en entretenant un climat sain, inclusif et sécuritaire dans toutes nos écoles;
- en assurant l'utilisation efficace des technologies informatiques et de communication pour améliorer l'expérience d'apprentissage;
- en favorisant le maintien de réseaux interprofessionnels pour assurer le perfectionnement continu et l'échange de pratiques réussies;
- en facilitant une transition harmonieuse et efficace de nos élèves tout au long de leur parcours scolaire;
- en développant la pensée critique.

Engagement des parents et des familles

Encourager et soutenir activement la participation et l'engagement des parents et des familles

- en entretenant un climat d'accueil et de respect, notamment des parents comme partenaires dans l'apprentissage et l'épanouissement de leur enfant ;
- en fournissant un appui aux parents pour les aider dans l'accompagnement de leur enfant;
- en assurant une communication ouverte et soutenue avec les parents.

Vitalité institutionnelle

Assurer la vitalité du CSPGNO

- en mettant en œuvre une stratégie de rétention et d'augmentation des effectifs;
- en offrant des programmes et des services novateurs de manière à préparer nos élèves pour l'avenir;
- en appuyant un personnel engagé et compétent;
- en déployant une stratégie de développement du leadership;
- en reconnaissant la valeur et la contribution du personnel à la réussite de nos élèves et du Conseil;
- en faisant la promotion de nos services, de nos programmes et de nos succès.

Gestion et gouvernance efficaces

Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente

- en maintenant des processus de gestion rigoureux;
- en gouvernant de façon éthique et efficace;
- en prenant des décisions éclairées fondées sur des données et des faits;
- en assurant la cohésion et l'harmonisation de tous les plans opérationnels;
- en maintenant une communication ouverte et transparente auprès du grand public.

Culture organisationnelle

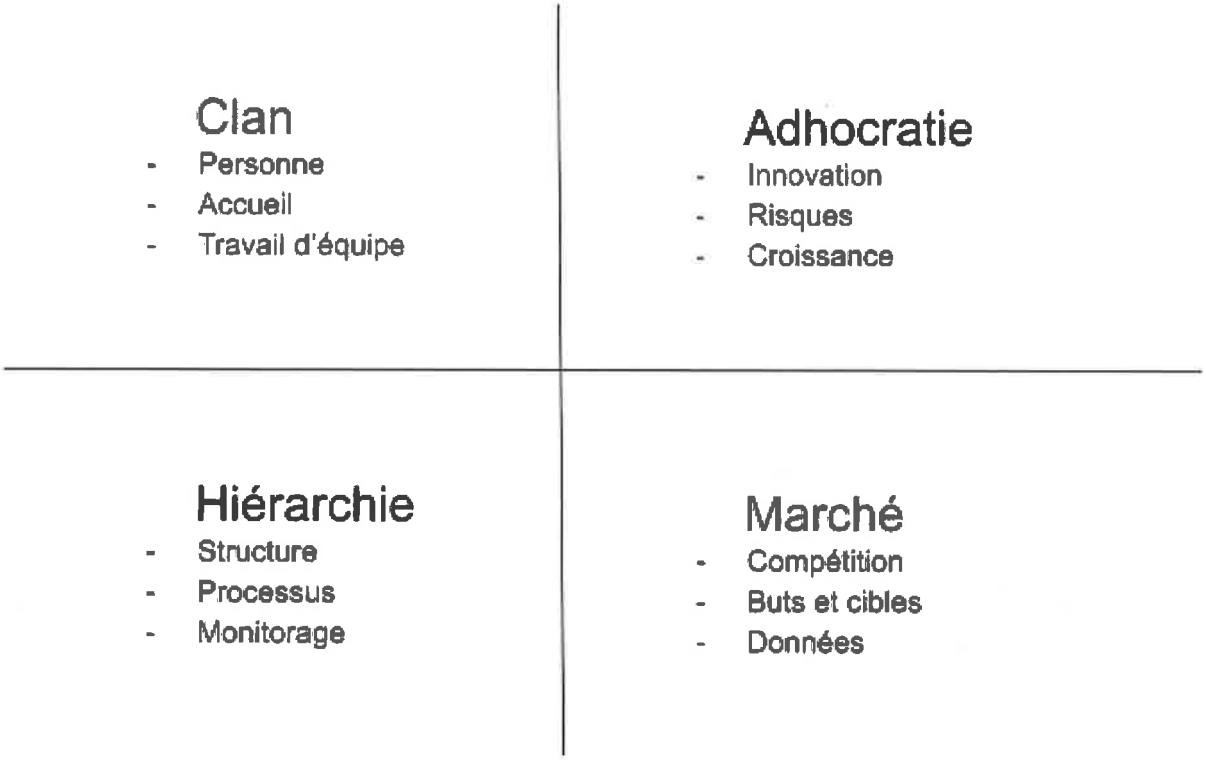

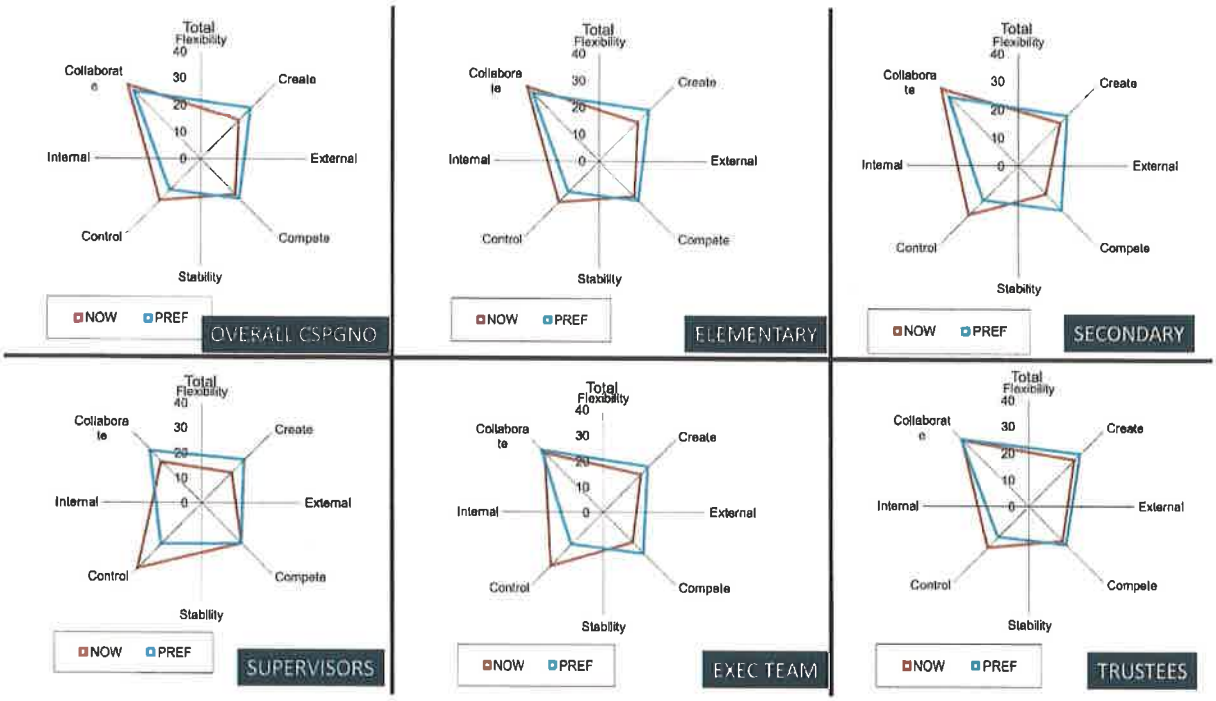

Secteurs

Affaires - p. 8	Animation culturelle - p. 12
Bien-être - p. 16	Communications - p. 22
Direction de l'éducation - p.29	Éducation autochtone - p. 35
Immobilisations - p. 40	Informatique - p. 45
Ressources humaines - p. 52	Services à l'élève - p. 57
Services pédagogiques - p. 63	Surintendance de l'éducation - p. 73

Affaires

Forces	Préoccupations (besoins)
Équipe avec les compétences en finance Bon travail d'équipe Bon sens analytique Le Conseil a une bonne situation financière Une équipe ouverte au changement L'équipe a le Conseil à cœur L'équipe a un bon sens d'éthique	Certains processus tels que la collecte de fonds n'ont pas été informatisés dans les écoles Petite équipe dont la ségrégation des tâches n'est pas toujours possible Le ministère est en situation déficitaire donc il coupe les subventions pour les Conseils. Le Conseil a été frappé par des coupures en EED et dans les subventions géographiques.

Pratiques à maintenir

Processus ont été mis en place pour aider les écoles avec les logiciels de gestion bancaire et SAP (logiciel de la gestion des données financières et de ressources humaines)
Des contrôles sont en places pour gérer les budgets par l'entremise du logiciel SAP

Rôles et responsabilités

Gestion des budgets
Soumettre des rapports financiers au MÉO, au comité exécutif et aux conseillers scolaires
Responsable de payer les employés du Conseil
Appuyer les secteurs avec le processus d'achat par l'entremise de ses lignes de conduite et directives administratives
Responsable de payer les factures du Conseil

Responsable de facturer les clients de Place des Jeunes et d'en faire la collecte
Responsable de la facturation auprès d'agences gouvernementales
Responsabilité partagée pour le système SISA (logiciel de gestion des absences du personnel)

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

100% des écoles utiliseront le guichet virtuel du GNO pour les transactions financières et les sorties éducatives (avec les parents) par la fin juin 2021.

Orientation stratégique :

Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente:
- en maintenant des processus rigoureux de gestion

Encourager activement et soutenir la participation et l'engagement des parents et des familles:
- en fournissant un appui aux parents pour les aider dans l'accompagnement de leurs enfants.

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie Clan	Hiérarchie Clan Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier

Aviser les écoles qui ne sont pas encore converties.	Contrôleure Surintendant des affaires Coordinateur informatique	Surintendant des affaires	Octobre 2020
Travailler avec le fournisseur School Day pour mettre en place toutes les étapes du processus de mise en oeuvre.	Contrôleure Surintendant des affaires Coordinateur informatique	Surintendant des affaires	avril 2021

Résultat

Le Conseil travaille avec le fournisseur School Day mais avec la COVID, il y a eu certains défis de communication et il est prévu que la mise en œuvre des dernières écoles soit faite en septembre 2021.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Si le secteur de la paie peut mettre en place des listes de contrôle et faire des changements dans le logiciel SISA, le travail de la paie pourrait être plus efficace.

Orientation stratégique :

Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente:

- en maintenant des processus rigoureux de gestion.

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie Clan	Hiérarchie Clan

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Mettre en place des listes de contrôles afin d'assurer que le travail est complet avant de soumettre les informations aux différents secteurs.	Agente de la paie	Contrôleure	Fin avril 2021
Évaluer le système SISA pour éviter de faire des modifications manuelles dans le logiciel SAP.	Agente de la paie	Contrôleure	Fin août 2021

Résultat
Le secteur n'a pas été en mesure de mettre en place les listes de contrôles puisque nous avons toujours des défis de personnel.

Animation culturelle

Forces	Préoccupations (besoins)
- Mise en œuvre d'activités à grand déploiement qui incluent la participation d'un plus grand nombre d'élèves - Ouverture d'esprit des membres de l'équipe face aux préoccupations sociales courantes (p. ex., environnement, - PNMI, LGBT2Q+) - Travail d'équipe et d'entraide - Gestion de crise et d'imprévus - Flexibilité dans l'exécution d'un plan - Passion et curiosité - Innovation - Équipe dynamique	- Calendriers scolaires des différentes régions compliquent les tournées - Demeurer actif sur Animation culturelle 2.0 - Difficulté à recruter des enseignants pour accompagner les élèves - Plusieurs congés et roulement de personnel (maternité, maladie, etc.) - Manque de suppléance et gestion du calendrier CSPGNO - Défis de transport (p. ex., autobus, faire déplacer les élèves dans le nord) - Écoles éloignées (déplacement difficile) - Ajouts d'activités en cours d'année - Budgets (Fonds d'appui et Conseil des arts de l'Ontario) approuvés tard dans l'année - Promotion et publicité (p. ex., rédaction d'articles au sujet des activités pour des journaux) - Plusieurs enseignants ne savent pas comment intégrer les activités planifiées à leur enseignement - Entendre les enseignants se parler en anglais entre eux - Difficulté à avoir accès au personnel clé pour faciliter les activités

Pratiques à maintenir
- La majorité des activités systémiques mais de façon virtuelle

Rôles et responsabilités
- Directrice des services pédagogiques = Carole Brouillard Landry - Animateurs culturels = Ryan Demers, Renelle Tousignant, Nadia Simard, Sandra Leroux - Médiateur culturel en éducation autochtone - Stéphane Paquette

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :
Si nous continuons à avoir une présence, de façon virtuelle pendant l'année scolaire, alors les élèves pourront s'identifier davantage aux initiatives systémiques et vivre leur francophonie.
Orientation stratégique :
Espace francophone et développement communautaire (contribuer à élargir et enrichir l'espace de vie en français dans nos communautés) : · En fournissant aux élèves des occasions de participer à des activités scolaires et parascolaires qui leur permettent de vivre des expériences significatives favorisant leur croissance personnelle, scolaire et communautaire ainsi que le développement de leur leadership. Construction identitaire : - L'éveil au milieu et à la réalité culturelle francophone; - l'identification à un groupe par l'adoption des caractéristiques de ce groupe; Leadership participatif; - Le développement, avec une équipe solide, d'une vision positive de l'école qui est perçue comme protectrice de la langue, de la culture et de l'environnement.
Culture organisationnelle

Présent	Visé
Clan Adhocratie	Marché Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/monitorage	Échéancier
Revoir les activités planifiées pour l'année	gabarit de planification	Direction et équipe	toute l'année

Résultats

Nous avons eu les activités suivantes en virtuel :

- Mini Unis
- Forum
- Folie furieuse (ateliers de danse)
- Salon du livre (ateliers d'auteur / défis)
- Ambassad'Arts, ateliers et capsules, site web
- TNO
- Réseau Ontario
- Radio-Chaud (en partie)
- Fufu: sorties scolaires virtuelles et lectures/rencontres en classe virtuelle et présentiel
- Méli-mémots (ateliers de poésie)
- St-Jean (ateliers)
- Regard sur le court métrage

- Capsules ÉcoGNO

Bien-être
élèves et adultes

Forces	Préoccupations (besoins)
Élève au centre de nos actions Équipe multidisciplinaire (T.S., ortho, ACA, conseillers pédagogiques, assiduité, comportement, psychologie) Approches basées sur la recherche (approches axées sur les forces, approches positives, pleine conscience, mentalité de croissance) Outils de monitorage en place (sondages sur le climat, questionnaire sur la résilience) Initiative portant sur la résilience Partenariats avec les agences communautaires (Santé publique Sudbury et district, RLISS, HSN) Collaboration avec l'équipe pédagogique, les services informatiques et l'équipe d'animation culturelle Innovateurs et avant-gardistes Culture inclusive Flexibilité dans nos pratiques et ouverture d'esprit Stabilité du personnel Liens établis avec le personnel scolaire et les élèves Sentiment d'appartenance des membres de l'équipe Culture d'amélioration continue Collaboration étroite avec le CÉNO	Nombre d'élèves ayant besoin de services en travail social Nombre d'élèves ayant besoin de services en comportement Bien-être des adultes (p. ex., taux d'absentéisme) Légère baisse dans les résultats du sondage sur le climat scolaire Légère hausse de comportement d'intimidation verbale et électronique Ouverture du personnel à recevoir l'équipe en santé mentale pour les sessions universelles Mise en oeuvre des stratégies suite à une session universelle par l'équipe en santé mentale

Pratiques à maintenir

Collaboration / travail d'équipe
Interventions en travail social / service direct à l'élève
Collecte de données
Perfectionnement et accompagnement du personnel dans une approche d'inclusion
Culture qui favorise le développement de la résilience
Programmes de l'article 23 (6 centre de traitement de jour, 1 centre en milieu hospitalier)
Évaluation de la menace et du risque de violence (EMRV)
Mise en oeuvre des pratiques de pleine conscience en salle de classe
Sessions universelles en salle de classe

Rôles et responsabilités

Direction des Services à l'élève - Carole Paquette
Secrétaire exécutive aux SAÉ - Rachelle Cooke
Leader du bien-être des élèves - Diane Zannier
Conseiller.ères pédagogiques - Annick Nadeau, Tina Piquette, Carole Perreault, Mariza Bozzato-Bissonette, Céline Paradis, Lyse Bourré, Sabrina Schryer, Josée Tremblay
Conseillère en ACA - Sylvie Grenier
Travailleurs sociaux - Andrée Berthiaume, Éric Diakité, Brigitte Julien, Richard Lemieux et Jacqueline Richer-Dutrisac
Agent d'assiduité et gestion de crise - Marc Gravel
Assistant.es en intervention comportementale - Anne Amyotte, Julie Ouimet et Sabrina Perry
Enseignant itinérant en milieu hospitalier - Yves Legault
Enseignant itinérant à domicile - Jean-François Lévesque
Enseignante en milieu correctionnel - Michelle Regan

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Un sondage complété en mai 2019 par le personnel nous a révélé que seulement 40 % des membres connaissent le plan d'action pour le climat scolaire de l'école (Moi, j'agis).

Si le personnel est impliqué dans l'élaboration des objectifs, il y aura une meilleure mise en œuvre des stratégies gagnantes pour améliorer le climat scolaire.

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement :

- en fournissant un accès équitable à des programmes et des services novateurs, pertinents et de qualité supérieure axés sur les besoins individuels et les forces de chaque élève.
- en entretenant un climat sain, inclusif et sécuritaire dans toutes nos écoles

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie (structure en place depuis quelques années) Marché (répond aux besoins de certains)	Marché (répond aux besoins de plus d'élèves) Adhocratie (offre de nouvelles approches universelles et ciblées)

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Rédiger le plan d'action Moi j'agis en collaboration avec le personnel scolaire	Plan Moi j'agis sondage sur le climat scolaire	directions d'école personnel scolaire	novembre 2020

	données du Profileur		
Collaboration avec Ron Morrish	rencontre du personnel avec Ron Morrish au besoin	Carole Paquette	septembre 2020 à juin 2021
Monitorage des plans d'actions Moi, j'agis pendant les rencontre ARE conseil	rencontre multidisciplinaire Plan d'action des écoles s'assurer que le personnel ait la formation nécessaire	Carole Paquette directions d'école	aux 6 semaines

Résultat

Lors des rencontres ARE conseil, il y avait toujours une discussion sur le climat scolaire et sur le bien-être des élèves et du personnel scolaire. À cause de la pandémie liée à la COVID-19, il n'a pas été possible de collaborer directement avec M. Morrish. Certaines écoles ont profité d'un accompagnement virtuel. La direction de l'éducation présentait toujours une stratégie sur la gestion de classe ou la gestion du comportement qui vient des enseignements de M. Morrish dans son courriel hebdomadaire.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Si on bâtit la capacité du personnel, le personnel se sentira mieux outillé pour assurer l'inclusion et la sécurité de tous les élèves.

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement :

- en favorisant le maintien de réseaux interprofessionnels pour assurer le perfectionnement continu et l'échange de pratiques réussies.

Vitalité institutionnelle :

- en maintenant et appuyant un personnel engagé et compétent.

Culture organisationnelle	
Présent	**Visé**
Hiérarchie (selon des pratiques établies depuis quelque temps / fonctionnement en silos)	Marché (selon ce que veulent les membres du personnel) Clan (davantage de collaboration recherchée) Adhocratie (favorise l'innovation, la prise de risque, la croissance)

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Équipe en santé mentale - modelage de stratégies au niveau du comportement et de la santé mentale - sessions universelles en salle de classe sur des sujets spécifiques selon les besoins et les intérêts afin de bâtir la capacité du personnel et des élèves (p.ex. auto-régulation, anxiété, sensibilisation sur la santé mentale, inclusion, discussions sur des sujets sensibles (p.ex. décès, racisme)) - SafeTALK - EMRV **Conseillers ped EED** - différenciation pédagogique - gestion de classe - gestion du comportement	salle calme participation active du personnel sessions universelles équipe-école Vers un juste équilibre Diriger pour favoriser la réussite Minfulschools.org zone de régulation	Carole Paquette Diane Zannier directions d'école conseillers pédagogiques Travailleurs sociaux	septembre 2020 à juin 2021

- systèmes de motivation - PEI - adaptations / modifications / attentes différentes - sessions de pleine conscience **TSA/ ACA** - approches ACA en salle de classe - collecte de données pour identifier la fonction du comportement **Personnel enseignant** - accueil - créer des liens avec tous les élèves - participation active lors des sessions universelles - collaboration avec le personnel des services à l'élève - mise en oeuvre des stratégies gagnantes recommandées ou modelées			

Résultat

L'emphase cette année a été mise sur l'accueil et la création de lien avec les élèves afin de contrer les effets négatifs de la COVID-19 sur la santé mentale et bien-être des élèves. L'équipe en santé mentale s'est rendue disponible pour appuyer le personnel en présentant des informations pertinentes sur la santé mentale et le bien-être lors des rencontres du personnel, a fait du modelage lors de sessions universelles avec le personnel enseignant et a préparé et partagé des ressources pour appuyer le personnel. Certaines formations (Safe Talk, autosoins , CPI) ont eu lieu et d'autres ont dû être annulées à cause de la pénurie du personnel suppléant. La collecte de données ACA continue et guide les interventions afin de bien répondre aux besoins des élèves.

Communications

Forces	Préoccupations (besoins)
Collaboration avec les secteurs Collaboration avec les écoles Capacité de travailler en équipe Bel esprit d'équipe Entregent, dynamisme et humour au sein de l'équipe Branchée dans la communauté francophone Équipe ouverte aux changements et aux suggestions Capacité de gérer plusieurs dossiers avec une petite équipe Capacité de répondre aux demandes des secteurs dans un délai raisonnable Partenariats avec organismes dans la région du Grand Sudbury Présence communautaire francophone dans la région du Grand Sudbury Présence au sein de réseaux professionnels Accessibilité de nos écoles sur l'ensemble de notre territoire Service hors pair avec les clients qui utilisent nos installations scolaires Innovateur dans la promotion de notre système Commandites d'événements Étroite relation avec les trois autres conseils publics Bonne réputation auprès de nos collaborateurs Ouverture de collaboration avec la communauté francophone Belle relation de collaboration avec les médias/ journalistes francophones et anglophones	Immense territoire Petite équipe Limite de recrutement dans certaines régions Concurrence avec l'école catholique et les programmes d'immersion Budget

Pratiques à maintenir

Promotion des services et programmes du Conseil
Recrutement des élèves
Rayonnement du Conseil et des écoles
Utilisation et présence accrues des médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, Linkedln)
Présence dans les médias traditionnels
Participation à la page-école du Voyageur, Tapage
Travailler en collaboration avec tous les membres du personnel
Collaboration avec nos partenaires communautaires
Présence dans les réseaux professionnels
Collaboration avec nos journalistes francophones et anglophones
Participation à des activités communautaires (Centre de santé, Saint-Jean, Levée du drapeau, Semaine de la francophonie,etc.)
Capacité d'offrir un excellent service auprès des clients qui utilisent nos installations scolaires
Maintien du système EBASE (logiciel de location)
Comité provincial sur les utilisations des installations scolaires
Comité Planification communautaire - table éducation
Comité sur l'immigration
Initiatives internes (Centraide, Paniers de Noël, CSPINGO, Célébrations, etc..)
Gestion du dossier des retraités et des Prix de distinction
Collaboration avec les conseils publics de langue française
Collaboration sur certains dossiers avec le Conseil catholique du Nouvel-Ontario
Travail sur la campagne provinciale des conseils scolaires publics de langue française
Mise à jour et amélioration des sites web des écoles et du Conseil
Appui aux directions, secrétaires sur leurs sites webs et leurs pages Facebook
Appui aux écoles sur la promotion de leurs écoles
Appui aux écoles pendant leur période d'inscription et portes ouvertes
Entretien des mises à jour du Portail
Défrichage de nouveaux terrains (festivals, initiatives communautaires, etc.)

Rôles et responsabilités

Carole Dubé, directrice des communications
Louis-Philippe Desjardins, agent du développement institutionnel
Robin Trottier, secrétaire administrative

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si nous augmentons la présence communautaire du CSPGNO sur l'ensemble de son territoire, auprès du grand public, des membres de son personnel, des parents et des élèves, nous allons accroître les inscriptions, la notoriété et la visibilité du Conseil.

Orientation stratégique :

Espace francophone et développement communautaire
Engagement et sens d'appartenance des parents, des familles et des membres du personnel
Croissance institutionnelle
Gestion et gouvernance efficaces

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Clan Marché Adhocratie	Clan Marché Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Augmenter la collaboration avec des regroupements, des bureaux de développement communautaires, des agences et entreprises sur l'ensemble de notre territoire afin de tisser des liens de confiance avec eux. Développer des partenariats avec nos conseils scolaires homologues et associations afin de collaborer à des initiatives de recrutement des élèves dans nos écoles francophones. Mettre l'accent sur les projets innovateurs du Conseil et en faire la promotion en tant que chef de file dans le domaine de l'éducation. Par le biais des médias sociaux, des médias traditionnels et des sites web (Conseil et école), faire la promotion des pratiques réussies et des nouvelles initiatives du Conseil et des écoles en créant un sens d'appartenance et un sens de fierté auprès de notre personnel, de nos familles et de nos élèves.	rencontres comités activités communautaires projets partenariats nouveaux marchés festivals	Carole Dubé Louis-Philippe Desjardins Robin Trottier	continu

Résultat

L'année scolaire 2020-2021 a été parsemée de changements importants et continus en relation avec la COVI-19. Le rôle du secteur des communications a été d'appuyer divers secteurs, tels que le bureau de la direction de l'éducation, des ressources humaines, les services

pédagogiques, les services à l'élève et ainsi que les écoles dans la transmission rapide d'informations importantes et ponctuelles à notre communauté scolaire. Plusieurs nouvelles initiatives ont également vu le jour au cours de l'année. Par le biais des médias sociaux et des sites web, le secteur des communications a appuyé les écoles et les équipes du Conseil dans la promotion des événements assurant ainsi leur visibilité et leur succès auprès des communautés et des médias.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Si nous démontrons les forces, l'excellence et les valeurs humaines du CSPGNO en mettant de l'avant des histoires à succès des membres du personnel, des élèves, des familles et des anciennes et anciennes du Conseil, nous augmenterons la notoriété des écoles et nous encouragerons la fidélisation auprès Conseil.

Orientation stratégique :

Espace francophone et développement communautaire
Engagement et sens d'appartenance des parents, des familles et des membres du personnel
Croissance institutionnelle
Gestion et gouvernance efficaces

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Clan Adhocratie Marché	Clan Adhocratie Marché

Stratégies	Ressources	Responsabilité/	Échéancier

		monitorage	
Développer un contenu de marque afin de recueillir et partager des témoignages de membres de la communauté scolaire indiquant les raisons pour lesquelles les écoles du CSPGNO sont, selon eux, le meilleur choix. Développer la phase 2 de la campagne promotionnelle avec des témoignages d'anciens et anciennes du CSPGNO qui ont réussi dans divers domaines professionnels. Dans une perspective de valorisation, mettre l'attention sur les membres du personnel ainsi que sur les familles et les élèves de nos écoles.	Vidéos Annonces journaux Profils Web (Facebook, sites web, Instagram, Twitter, etc.) Capsules Panneaux réclames Annonces radio Annonces télé Affiches	Carole Dubé Louis-Philippe Desjardins Robin Trottier	continu

Résultat

L'initiative "Les personnalités du CSPGNO" a été montée afin de mettre de l'avant l'engagement, le dynamisme et la qualité de notre personnel. Que ce soit en conciergerie, en enseignement, en administration ou à l'appui des élèves, le secteur des communications a valorisé le personnel sur les médias sociaux, web et journaux par le biais de témoignages écrits et vidéos. Cette initiative a généré un trafic supplémentaire sur nos pages Facebook et notre site web créant ainsi un sens d'appartenance et de fidélisation au CSPGNO.

La phase 2 de la campagne promotionnelle avec des témoignages d'anciens et anciennes du CSPGNO n'a pas eu lieu. Le secteur des communications a plutôt mis l'accent sur la réalisation de tournées virtuelles de plusieurs écoles élémentaires et secondaires afin de contrer les restrictions de visiteurs imposées par la COVID-19. Ces tournées virtuelles ont permis aux parents et aux élèves de visiter virtuellement nos installations scolaires, de rencontrer les membres du personnel et de découvrir les programmes et services offerts au sein des écoles pendant la période d'inscription. Ces tournées virtuelles sont toujours disponibles sur les sites des écoles et demeurent une prévalue pour les inscriptions.

L'initiative portant sur la fidélisation de nos parents et familles à notre conseil sera élaborée lors de la prochaine année scolaire.

Direction de l'éducation

Forces	Préoccupations (besoins)
Notre mission/vision et nos forces Relation entre la table politique et l'administration Relation avec les directions d'école Les décisions sont axées sur les besoins des élèves Expertise et expérience du CE Plan stratégique Nos pratiques pédagogiques Nos résultats de l'OQRE aux cycles primaires et moyens Notre approche technopédagogique Nos programmes innovateurs (IB, école de métier, Pdj, etc.) PNMI, LGBTQ+, les clubs, etc. Animation culturelle au Conseil	Pandémie de la COVID 19 Grandeur du territoire Maintenir la croissance Desservir les communautés équitablement Présence accrue sur le territoire (ajout d'école) Améliorer nos résultats de l'OQRE au secondaire Retraite du personnel et intégration et formation des nouveaux membres Utilisation optimale de nos édifices Attentes du MÉO Diminution dans les budgets

Pratiques à maintenir
Rencontre du comité exécutif Continuer le virage Lean Analyse Le PAC - PAÉ Continuer le travail touchant la résilience et l'approche axée sur les forces Présence dans les écoles Courriels hebdomadaires aux conseillers et aux membres du personnel du conseil Rencontre avec le personnel du siège social

Rôles et responsabilités

Comité exécutif :

Barbara Breault - surintendante de l'éducation
Michel Pagé - surintendant de l'éducation
Carole Brouillard-Landry - directrice des services pédagogiques
Eric Despatie - directeur des Ressources humaines
Carole Dubé - directrice des communications
Alain Gélinas - surintendant des affaires
Catherine Grenier - adjointe exécutive
Carole Paquette - directrice des services à l'élève

Table politique :

Jean-Marc Aubin - président
Anne-Marie Gélineault - vice-présidente
Robert Boileau - conseiller
Josée Bouchard - conseillère
François Boudreau - conseiller
Lynn Despatie - conseillère
Monique Hébert-Bérubé - conseillère
Suzanne Nolin - conseillère
Julie Olivier - conseillère
Louise Primeau - conseillère
Kristy Tourout - conseillère
Francine Vaillancourt - conseillère
Emma Pinard - élève conseiller
Briana Michaud - élève conseillère

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :
Si nous mettons en place des procédures et des plans, nous diminuerons les risques au système, aux écoles et à nos communautés scolaires lors de la pandémie.
Orientation stratégique :
Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente - en maintenant des processus de gestion rigoureux; - en prenant des décisions éclairées fondées sur des données et des faits; - en gouvernant de façon éthique et efficace.

Culture organisationnelle	
Présent	**Visé**
Hiérarchique Clan	Hiérarchique Clan

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Mettre sur pied le plan de retour en classe et en faire la mise à jour régulièrement	Documents du MÉO et des bureaux de santé publique	Marc Gauthier CE	Continuel
Participer aux rencontres et aux différents comités		Marc Gauthier	Continuel

du ministère de l'Éducation, des bureaux de santé publique sur le territoire et des autres agences			
Mettre en place le protocole si un cas de COVID était déclaré dans une école	Bureau de santé Protocole de retour en classe	Marc Gauthier CE	Continuel
Gérer les ressources en temps de pandémie - humaine - financière - immobilière - etc.	États financiers Ressources humaines	CE	Continuel

Résultat

Le plan de retour à l'école a été remis aux parents et a été publié sur le site web (https://cspgno.ca/le-retour-a-lecole/). Nous avons aussi créé des fiches d'information afin d'aider les parents et les membres du personnel (https://cspgno.ca/covid19/) .

J'ai participé à plus de 170 rencontres du 1er septembre au 31 mai. On peut compter plus de 30 audioconférences entre le ministre de l'Éducation et les présidences des conseils scolaires, plus de 65 rencontres avec la sous-ministre adjointe, 40 rencontres avec les divers bureaux de santé publique sur notre territoire et plus de 15 rencontres du groupe provincial CODE/COMOH.

Nous avons mis en place notre protocole en place lorsque nous avons des cas de COVID dans une école. Nous n'avons eu que 3 cas de COVID tous à la même école. Deux des trois cas étaient reliés.

Nous avons créé une école élémentaire virtuelle qui a accueilli près de 185 élèves. Nous avons offert aux parents la possibilité de passer du présentiel au virtuel ou du virtuel au présentiel à quelques reprises durant l'année scolaire. Nous avons embauché 1 direction, 17 membres du personnel enseignant, 2.7 membres du personnel de conciergerie et 7 membres du personnel de soutien de plus dans les écoles.

Nous avons mis sur pied un protocole rehaussé pour le nettoyage des écoles. Nous avons fait l'achat de machines pour désinfecter les écoles.

Nous avons fait l'achat de plus 420 purificateurs d'air pour les salles de classe et les lieux publics dans les écoles et les lieux de travail. Nous

avons aussi ajouté 250 chromebooks et 190 portables afin d'avoir un ratio d'une machine par élève. Nous avons aussi équipé les TES avec un chromebook.

Un compte rendu sur la pandémie a été donné lors des réunions de la table politique.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

En faisant cheminer certains objectifs qui distinguent le conseil, les membres du personnel et les élèves seront engagés dans la mission éducationnelle du système.

Orientation stratégique :

Assurer la croissance continue et la vitalité du CSPGNO :

- en maintenant et en appuyant un personnel engagé et compétent;
- en reconnaissant la valeur et la contribution de notre personnel à la réussite des élèves et du CSPGNO.

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchique	Clan Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier

Mettre sur pied un plan pour contrer le racisme systémique au CSPGNO	Ministère de l'Éducation Commissions des droits de la personne de l'Ontario COPA Employés	Marc Gauthier Table politique	juin 2021
Remettre sur pied le comité d'environnement	Divers	Comité d'environnement	juin 2021
Travailler la résilience et le bien-être des employés et des élèves	Divers	Marc Gauthier Membres du CE	juin 2021

Résultat

Nous avons mis sur pied un plan pour nous attaquer directement au racisme systémique. Le Conseil a fait l'embauche d'une agente en équité, diversité et inclusion. Nous avons offert des formations à l'équipe de leadership du Conseil. Le personnel en RH a aussi participé à une formation sur la diversité et l'embauche. Nous avons planifié de la formation pour le personnel du système lors des journées pédagogiques en début d'année. Nous avons fait faire une évaluation des formulaires d'embauches par une firme d'avocats afin de faire ressortir les biais possibles dans les formulaires. Nous avons fait une collecte de données internes. Il ne semble pas avoir de biais vis-à-vis des élèves racialisés au Conseil. On participe au projet provincial pour une collecte de données plus exhaustive auprès des élèves, des parents et des membres du personnel. Un rapport sur la situation est fait à la table politique à chaque réunion.

Nous avons eu des rencontres du comité d'environnement. Nous avons eu quelques rencontres. Des élèves de l'école secondaire Hanmer ont travaillé sur des clips afin d'inciter les gens à changer leurs habitudes vis-à-vis l'environnement. Les clips seront lancés en septembre.

Nous avons offert un atelier avec David Bernard "Partir du bon pied" à tous les membres du personnel. Les gens pouvaient choisir de participer à l'atelier à partir de 3 dates possibles. Nous avons eu plus de 150 employés qui ont participé.

Chaque semaine dans le courriel hebdomadaire, je donne de l'information sur le racisme, sur l'environnement et sur le bien-être des employés. L'intention est de fournir de l'information, porter à réfléchir et à apporter un changement de comportement.

Éducation autochtone

PNMI

Forces	Préoccupations (besoins)
champions dans toutes les écoles ouverture de la part du personnel et des élèves idées créatives de l'équipe d'animation culturelle sorties éducatives de fin d'année en lien avec la culture autochtone augmentation du nombre de demandes pour des ressources et des invitées participation à la semaine de reconnaissance des traitées et de la journée du chandail orange	peu de partenaires PNMI francophones peu de ressources en français pour appuyer l'apprentissage de la culture s'assurer de ne pas s'approprier de la culture PNMI manque de référents culturels PNMI francophones

Pratiques à maintenir

- permettre une certaine flexibilité aux niveaux des activités auxquelles les écoles peuvent participer
- participer à la journée du chandail orange
- participer à la semaine de reconnaissance des traitées
- remettre le formulaire d'auto identification lors de l'inscription
- reconnaître la journée nationale des peuples autochtones
- collaboration avec l'université de Sudbury

Rôles et responsabilités

Direction des Services à l'élève et de l'éducation autochtone: Carole Paquette

Médiateur culturelle : Stéphane Paquette

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si on continue à faire de la sensibilisation à la culture autochtone dans toutes les écoles du CSPGNO, plus d'élèves démontreront une fierté envers leur culture et s'auto identifieront comme Premières Nations, Métis ou Inuit.

Orientation stratégique :

Engagement des parents et des familles:
- entretenir un climat d'accueil et de respect, notamment des parents comme partenaires dans l'apprentissage et l'épanouissement de leur enfant

Espace francophone et développement communautaire:
- établir des partenariats avec les membres et les instances communautaires
- favoriser la promotion de la valeur ajoutée de l'éducation en langue française et de la dualité linguistique canadienne

Apprentissage et enseignement:
- entretenir un climat sain, inclusif et sécuritaire dans toutes nos écoles

Culture organisationnelle

Présent	Visé
clan	adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier

Ajouter une composante autochtone aux activités systémiques (Folie Furieuse, Forum des élèves, Radio-Show, Embrouillarminium, Méli-mémots, camp de leadership))	équipe d'animation culturelle	Carole Paquette Stéphane Paquette	selon l'horaire des activités
Inviter les partenaires communautaires à faire des activités virtuelles dans les salles de classe (beading, tambours, smudge...)	partenaires communautaires	Stéphane Paquette Enseignants titulaires	octobre 2020 à juin 2021
Ajouter des informations pertinentes sur la page Facebook PNMI du CSPGNO (ateliers, activités sportives, bourses d'études...)	partenaires communautaires	Stéphane Paquette	hebdomadaire de septembre 2020 à juin 2021
Offrir des occasions virtuelles où le personnel puisse vivre des expériences culturelles autochtones	partenaires communautaires	Carole Paquette CCEA	novembre 2020 à juin 2021
Avoir des occasions virtuelles d'apprentissage authentique	partenaires communautaires	Stéphane Paquette Carole Paquette	octobre 2020 à juin 2021

Résultat

Il a été difficile d'offrir des formations et des occasions authentiques d'apprentissage en mode virtuel, car certaines communautés autochtones n'ont pas accès à une technologie efficace. Afin de surmonter ce défi, le médiateur culturel a monté et diffusé des capsules vidéos de façon hebdomadaire . Ces capsules ont été faites en collaboration avec les partenaires communautaires autochtones afin de s'assurer d'avoir un contenu authentique et vrai. Les activités systémiques incluent toujours un aspect de la culture autochtone.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Si on bâtit la capacité du personnel scolaire, il sera mieux outillé pour répondre aux appels à l'action 62 et 63 de la Commission de vérité et réconciliation.

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement:

- entretenir un climat sain, inclusif et sécuritaire dans toutes nos écoles
- favoriser le maintien de réseaux interprofessionnels pour assurer le perfectionnement continu et l'échange de pratiques réussies

Culture organisationnelle

Présent	Visé
hiérarchie	Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Offrir des occasions virtuelles où le personnel peut vivre des expériences culturelles autochtones.	partenaires communautaires	Carole Paquette Stéphane Paquette	octobre 2020 à juin 2021
Rendre accessible les ressources appropriées	livres, affiches, vidéos...	Carole Paquette directions d'école Stéphane Paquette	septembre 2020 à juin 2021
Offrir des occasions de formation pertinentes	partenaires communautaire, MÉO, bibliothèque vivante	Carole Paquette Stéphane Paquette	septembre 2020 à juin 2021

Résultat

Les capsules hebdomadaires "Vous l'savez astheure" sont aussi un outil d'apprentissage professionnel. Elles présentent des informations, des ressources et des liens. Suite au visionnement des capsules, il est possible de demander un accompagnement, une présentation / activité pour la salle de classe ou des ressources supplémentaires. Un quiz à la grandeur du conseil a eu lieu en juin comme activité culminante et de consolidation des acquis.

Immobilisations

Forces	Préoccupations (besoins)
Compétences dans le domaine Réactions rapides à des urgences Les fournisseurs externes aiment travailler pour le Conseil Le personnel est consciencieux des coûts Le personnel est dédié au Conseil, à tel point que des appels sont pris durant les vacances	Processus de bons de travail a besoin d'être raffiné. Les bons de travail ne sont pas fermés à temps et il manque des suivis quand les fournisseurs ne se rendent pas. Il est plus difficile de faire les suivis avec certains petits projets

Pratiques à maintenir

Le système de bon de travail de Megamation
Avoir du personnel certifié pour le système d'eau (ÉsRdF), pour faire les inspections des terrains de jeux, pour faire le transport de matières dangereuses
Le poste de «manœuvre» pour les petits projets et le déblayage de neige

Rôles et responsabilités

Responsable de gérer les projets de réfection
Responsable de maintenir les édifices du Conseil en bon état
Responsable d'appuyer les directions pour la supervision du personnel de conciergerie
Responsable de la santé et sécurité au Conseil
Responsable de la gestion des clés et des puces du Conseil
Responsable de la gestion des monte-personnes/ascenseurs
Responsable de la gestion des structures de jeux - de l'ouverture à la fermeture
Responsable du déblayage de neige

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Pour l'année scolaire 2020-2021, nous allons développer et documenter un programme de maintenance préventive pour les systèmes de ventilation pour toutes les écoles.

Orientation stratégique :

Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente:

- en maintenant des processus rigoureux de gestion;
- en prenant des décisions éclairées, fondées sur les données et les faits.

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie Clan	Hiérarchie Clan Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Documenter tous les systèmes de ventilation au Conseil.	Agent des installations et le responsable du fonctionnement des installations	Surintendant des affaires	31 janvier 2021
Documenter les filtres qui ont besoin d'être	Agent des installations et le	Surintendant des affaires	31 janvier 2021

remplacé et à quel fréquence.	responsable du fonctionnement des installations		
Développer les autres procédures de maintenance préventive pour les systèmes de ventilation.	Agent des installations et le responsable du fonctionnement des installations	Surintendant des affaires	31 octobre 2019

Résultat

Le secteur a mis en place un processus automatisé pour le remplacement des filtres en plus de développer une routine d'inspection annuelle des systèmes de ventilation.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Que 70% des projets de réfections se terminent aux dates prévues dans le plan de réfection pour l'année scolaire 2020-2021.

Orientation stratégique :

Gérer les ressources du CSPGNO de manière équitable, efficace et transparente:

- en maintenant des processus rigoureux de gestion;
- en prenant des décisions éclairées, fondées sur les données et les faits.

Culture organisationnelle

Présent	Visé

Hiérarchie	Hiérarchie Clan

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Préparer un plan pour les projets de réfections: 1 - De bien définir l'objectif de chaque projet; 2 - De bien définir les paramètres de chaque projet: 3 - Avoir des dates réalistes pour chaque projet.	Agent des installations Gérant de l'entretien	Surintendant des affaires	30 novembre 2019
De peaufiner l'utilisation de l'outil de support pour les besoins du secteur.	Agent des installations Gérant de l'entretien	Surintendant des affaires	31 janvier 2020
Améliorer la communication pour chaque projet entre le personnel du Conseil, les écoles, les contracteurs et les consultants : 1 - Établir un horaire de rencontre et de communication; 2 - Informer les intervenants appropriés des changements aussitôt qu'ils sont connus.	Agent des installations Gérant de l'entretien	Surintendant des affaires	Tout au long de l'année scolaire.
Continuer les rencontres aux deux semaines, ou plus souvent, pour évaluer l'efficacité du processus et le progrès des projets.	Agent des installations Gérant de l'entretien Surintendant des affaires	Surintendant des affaires	Tout au long de l'année scolaire.

Résultat

Le Conseil a approuvé des projets de réfections d'une somme de 5 044 551 $ en octobre 2020 en plus d'un autre 3 485 108 $ en mars 2021 à cause de fonds fédéraux reçus. Les paramètres des projets ont été définis et une communication avec les différents joueurs à l'intérieur du Conseil a eu lieu. La majorité des projets sont prévus être terminés fin août à l'exception d'un projet qui était prévu terminé à l'automne et un autre projet où nous avons des défis structurels. Le fait qu'il n'y a pas eu d'élèves dans les écoles à cause de la COVID a aidé à faire avancer les projets. Les rencontres régulières du secteur des installations ont aussi été un bon outil pour l'avancement des projets.

Informatique

Forces	Préoccupations (besoins)
- L'équipe comprend des membres d'expérience - Capable d'agir rapidement en équipe - Expertise à la fine pointe de la technologie - Logiciel LANDesk pour la gestion des ordinateurs est rapide et efficace (Distribution d'images et de logiciels) - Mobilité, capable de se déplacer rapidement aux écoles - Visites planifiées aux écoles... prévention et réponses ponctuelles pour réduire le réactif - Remplacement proactif des équipements afin de réduire les pannes et les requêtes réactives - Nous sommes disponibles, courriel service@... et la ligne 2217 - Capable de mettre en place des changements rapidement - Nous offrons un service de qualité et les réponses sont rapides - Travailler efficacement avec l'ensemble du conseil (secteurs et écoles), Comité techno pédagogique et équipe de travail	- Charge de travail accrue. La quantité d'équipement augmente d'année en année. - Collaboration efficace entre les secteurs. Il faut trouver un moyen d'aligner nos services avec la planification afin d'être plus efficace. Nous avons besoin d'être impliqués plus tôt dans certains dossiers p.ex construction, programmation, écrans électroniques. - Le réseau de certaines écoles n'est pas assez rapide. Il faut trouver des solutions pour ESODB et EPFM.

Pratiques à maintenir

Répartition des tâches
Planification:
- Rotations du personnel sont planifiées au début de chaque mois et sont communiquées par le calendrier informatique
- Rencontres hebdomadaires de coordination de l'équipe

Spécialisation des membres de l'équipe:
- Formations ponctuelles
- Temps pour s'approprier les formations

Travailler en équipe (rencontres et planification de tous les membres du secteur)
Participation aux rencontres des autres secteurs
Être aux services des autres secteurs et du Conseil
Efficacité lors de nos déplacements - Camion
Avoir une personne déléguée à chaque école (point de contact)
Comité technopédagogique

Rôles et responsabilités

Administrateur du réseau
Gestion des serveurs, des composantes réseau et la gestion des utilisateurs
Appuie le secteur des installations
Agit en ressource pour les techniciens
Point de contact pour les experts-conseils

Technologues
Trillium (base de données des élèves)
Systèmes réseau p.ex Google, Citrix, Portail, Sites Web
Bases de données Oracle et SQL
Système de Téléphonie IP
Ressource pour les techniciens

Remplacement et réparation des TBI
Systèmes de vidéoconférence
Systèmes de communications: Delphin et vidéoconférences
Appui avec l'EAV
Applications réseau: PEI, Dotation et Google

Programmeur - Analyste de données:
Entretien et débogage des applications historiques
Analyse et développement de nouvelles applications
Génération de rapports variés
Création de chiffriers avec logique lié aux divers données du système
Appuyer l'équipe pédagogique avec l'analyse de données des résultats des élèves

Techniciens informatiques et Assistant en technologie:

Entretien et pistage (inventaire) de l'équipement informatique à l'échelle du conseil

- distribution
- remplacement
- inventaire
- réparation
- diagnostique
- pistage des requêtes
- réparation et installation des TBI
- installation et support des logiciels
- appui d'utilisation d'équipement varié
- gestion des mots de passe enseignants et élèves

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si les membres de l'équipe informatique sont mieux préparés avant les périodes de pointe, l'exécution des tâches sera plus efficace.

Orientation stratégique :

Gestion et gouvernance:
- en mettant des processus de gestion rigoureux;
- en prenant des décisions éclairées fondées sur des données et des faits.

Vitalité institutionnelle:
- appuyer un personnel engagé et compétent.

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie	Adhocratie et clan

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier

Maintenir un plan des activités de l'année et le revoir à chaque rencontre mensuelle.	Google sheet avec le plan 2019-2020	Simon Gagné	Rencontre mensuelle du mois d'octobre
Faire des exercices d'essaie avant les périodes de pointe.	Collaboration entre les membres de l'équipe	Simon Gagné	Ponctuellement avant les activités
Dresser une liste des défis vécus dans le passé et élaborer des pistes de solutions.	Collaboration entre les membres de l'équipe	Simon Gagné	Rencontre mensuelle du mois de novembre
Créer un plan d'action pour adresser 2 ou 3 des plus gros défis identifiés.	Collaboration entre les membres de l'équipe	Simon Gagné	Rencontre mensuelle du mois de novembre

Résultat

Nous avons atteint notre objectif.
Depuis quelques mois les membres de l'équipe pratique d'avances les nouvelles techniques qui seront nécessaires pour rebâtir nos portables.
Nous avons appris le nouveau logiciel et réglé les pépins avant d'être dans les écoles.
Les membres de l'équipe iront dans les écoles à compter du 28 juin pour rebâtir tous les portables des élèves.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

Si les membres de l'équipe informatique se perfectionnent avec nos outils de gestion à distance nous serons mieux préparés pour appuyer nos gens à partir du domicile.

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement:

- en assurant l'utilisation efficace des technologies informatiques et de communication pour améliorer l'expérience d'apprentissage;
- en développant la pensée critique.

Gestion et gouvernance:

- en mettant des processus de gestion rigoureux;
- en gouvernant de façons éthiques et efficaces;
- en prenant des décisions éclairées fondées sur des données et des faits.

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie	Adhocratie et clan

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Utiliser nos outils de planification en ligne.	p.ex: SmartSheet, Google Docs et Google Sheets	Simon Gagné	Toute l'année

Évaluer nos outils pendant nos rencontres afin d'être toujours organisé.	pendant les rencontres	l'équipe	toute l'année

Résultat

Nous avons atteint notre objectif:
Nous avons rodés nos processus de gestion à distance. Le logiciel Ivanti fonctionne désormais même si nos utilisateurs travaillent à domicile.
Nous avons augmenté la quantité d'outils d'échange dans nos lieux de travail.
Nous avons élaboré un processus d'appui qui est basé sur les services de Purolator pour remplacer et récupérer nos outils technologique défectueux rapidement à un bon prix.

Ressources humaines

Forces	Préoccupations (besoins)
- Équipe dynamique - Développement d'applications informatisées sur mesure - Service à la clientèle - Membres du personnel engagés - Membres de l'équipe - Logiciels puissants à notre disposition - Bonnes connaissances des membres de l'équipe dans le domaine	- Avoir suffisamment de personnel régulier et suppléant dans les écoles - Augmentation du nombre d'absences pendant la pandémie - Diminution du nombre de suppléants disponibles sur les listes de suppléance - Absences long terme de deux membres du personnel dans le secteur des ressources humaines et difficulté à remplacer les vacances - Deux nouvelles employées - Répartition des tâches entre les membres de l'équipe restants - Modifications des conventions collectives

Pratiques à maintenir
Consultations internes/externes Rencontres de secteur RH Répartition des tâches Travail d'équipe Communication Utilisation de systèmes informatisés sur mesure Partage de connaissances Adaptation des mécanismes pour adresser les besoins émergents

Rencontres entre secteur de la paie et des RH

Rôles et responsabilités

Agente des ressources humaines (1): Diane Arbour
- système de paie, dossiers électroniques du personnel, avantages sociaux, régimes de retraite

Adjointe administrative aux ressources humaines (1): Louise Turgeon
- appui à la direction des ressources humaines en matière de relations de travail

Coordonnatrice des ressources humaines (1) : Nadia Mongrain-Timony (En congé)
- accident de travail (CSPAAT), recrutement et embauche

Responsable de la gestion de l'assiduité (1): Marie-Ève Simard (Occupe temporairement le poste de coordonnatrice des ressources humaines)
- assiduité du personnel, appui au niveau des cas d'accidents au travail (CSPAAT)

Commis aux ressources humaines (0,5): Valérie Villeneuve
- gestion du dossier physique, documentation, appui au personnel du service

Commis aux ressources humaines (1): Amélie Ethier (En congé) (Remplacée par Wafaa Tariqui)
- réception des candidatures, coordination des entrevues, organisation des trousses d'embauche

Commis de traitement informatisé des absences et des suppléances (1) : Marie-Claude Coutu
- gestion des absences dans le SISA, assigner des suppléants aux tâches non dotées, envoi et gestion des annexes B

Direction des ressources humaines (1): Eric Despatie
relations de travail, coordination des activités du service, expert-conseil, planification à court et à long terme

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si le respect des processus actuels se poursuit, et que les membres de l'équipe continuent de s'appuyer dans les tâches quotidiennes, la dotation dans les écoles demeurera stable pendant la pandémie de la COVID.

Orientation stratégique :

Assurer la vitalité du CSPGNO; - en gouvernant de façon éthique et efficace; - en maintenant des processus de gestion rigoureux; - en faisant la promotion de nos services, nos programmes et nos succès;

Culture organisationnelle	
Présent	**Visé**
Hiérarchie Clan	Clan Adhocratie Hiérarchie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
- Continuer les rencontres d'équipe mensuelles afin de soulever des inquiétudes aux processus et y apporter des solutions en équipe	- Rencontres	- Équipe RH	Continu/Mensuel
- Assurer une présence aux foires d'emplois virtuelles , aux présentations et dans les différents réseaux	- Universités - Collèges - Centres d'emplois	- Direction des ressources humaines -	Selon les foires et Quotidiennement
- Coordonner les entrevues virtuelles et tests écrits	- Plateformes virtuelles	- Commis de soutien aux	Quotidiennement

		ressources humaines - Adjointe administrative des ressources humaines - Coordonnatrice des ressources humaines	
- Vérification des références		- Adjointe administrative des ressources humaines - Coordonnatrice des ressources humaines	Quotidiennement
- Envoi des documents d'embauche et entrée de données	- Logiciel SAP	- Toute l'équipe RH	Quotidiennement

Résultat

Lors de l'année scolaire 2020-2021, la pénurie du personnel dans tous les domaines, à la fois occasionnel ainsi que régulier est devenue encore plus importante, et ce, sans surprise. Le secteur des ressources humaines a mis beaucoup d'efforts dans la présence aux foires de carrières et sur les médias sociaux, et a assuré des processus de recrutement et d'embauche rapides, et ce, afin de combler les postes vacants et prévoir les vacances potentielles.

Les postes libérés soit de façon temporaire ou permanente pendant l'année scolaire 2020-2021 sont demeurés vacants pour des périodes très

limitées. Le Conseil a eu à faire recours à seulement deux (2) conseillers pédagogiques, et ce, en février 2021, afin de prendre charge d'une salle de classe.

Malgré la grave pénurie de la main d'oeuvre qu'a apporté la pandémie, le Conseil a pu continuer à desservir ses élèves.

Services à l'élève

Forces	Préoccupations (besoins)
Élève au centre de nos actions Équipe multidisciplinaire est plus présente dans les écoles Approches basées sur la recherche (TCC, ACA, pleine conscience, mentalité de croissance, Brief, autorégulation)) Outils de monitorage en place (collecte de données par service, taux de suspensions, BaseDPsy (santé mentale, psychologie et orthophonie)) Partenariats avec les agences communautaires (société de l'aide à l'enfance, Santé publique Sudbury et districts, Ressource pour l'enfance et la communauté, RLISS, HSN, probation,Boussole, CÉNO) Collaboration avec l'équipe pédagogique, les services informatiques et l'équipe d'animation culturelle Innovateurs et avant-gardistes Culture inclusive Flexibilité dans nos pratiques et ouverture d'esprit Liens établis avec le personnel scolaire et les élèves Sentiment d'appartenance des membres de l'équipe Culture d'amélioration continue Présence des parents lors des rencontres équipe-école Intervention précoce en orthophonie, basée sur la recherche Participation des orthophonistes pendant les entrevues d'accueil et les soirées Bienvenue à la maternelle	Évaluations psychopédagogiques (24 mois) Évaluations en orthophonie (8 mois) Nombre d'élèves ayant besoin de services en travail social Nombre d'élèves ayant besoin de services en comportement Nombre d'élèves de la maternelle ayant besoin de services en orthophonie et en ALF L'élaboration de et la mise en oeuvre des PEI (particulièrement au secondaire) Implication des élèves dans les rencontres et l'élaboration du PEI Exigences conflictuelles des différents ordres professionnels Gestion de cas et de dossiers Implication accrue des parents dans les sessions d'orthophonie Accompagnement pour les nouvelles directions

Pratiques à maintenir

Équipes-écoles interdisciplinaires, incluant les parents/élèves
Collaboration / travail d'équipe
Interventions en orthophonie et travail social / service direct à l'élève
Perfectionnement professionnel et accompagnement en ACA
Accompagnement des élèves en technologie d'aide
Collecte de données
Perfectionnement et accompagnement du personnel dans une approche différenciée
Programmes de l'article 23 (6 centre de traitement de jour, 1 centre de traitement de jour pour élèves autiste, 1 centre en milieu correctionnel, 1 centre en milieu hospitalier)
Mise en oeuvre des pratiques de pleine conscience en salle de classe
Sessions universelles qui répondent au besoin de la classe
Rencontre d'amélioration du rendement des élèves (ARE) avec l'équipe multidisciplinaire

Équipe des Services à l'élève

Direction des Services à l'élève - Carole Paquette
Secrétaire exécutive aux SAÉ - Rachelle Cooke
Leader du bien-être des élèves - Diane Zannier
Leader en orthophonie - Nicole Keating
Conseiller.ères pédagogiques - Mariza Bozzato-Bissonnette, Lyse Bourré, Annick Nadeau, Céline Paradis, Carole Perreault, Tina Piquette, Sabrina Schryer, Josée Tremblay
Psychomotriciennes - Valérie Jolicoeur, Chantal LeCoz et Ginette Lefebvre
Conseillère en ACA - Sylvie Grenier
Orthophonistes - Céline Bertrand, Karine Bishop, Gabrielle Dupuis, Émilie Filion et Josée Mainguy
Assistante en technologie d'aide - Lise Augé
Travailleur(euses) social(es) - Andrée Berthiaume, Éric Diakité, Brigitte Julien, Richard Lemieux et Jacqueline Richer-Dutrisac
Agent en assiduité - Marc Gravelle
Assistantes en intervention comportementale - Anne Amyotte, Julie Ouimet (article 23) et Sabrina Perry
Enseignantes itinérantes en surdité - Sylvie Brûlé
Assistante en LSQ - Tina Boyd
Enseignant itinérant en milieu hospitalier - Yves Legault
Enseignant itinérant à domicile - Jean-François Lévesque
Enseignante en milieu correctionnel - Michelle Regan

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si l'équipe multidisciplinaire (des services pédagogiques et des services à l'élève) rencontre les directions à toutes les 6 semaines pour :

- monitorer les profils (des élèves et des écoles) ;
- cibler les besoins des enseignants ;
- identifier les stratégies gagnantes ;

alors, une amélioration du rendement des élèves sera notée.

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement:

- assurer l'utilisation efficace des technologies informatiques et de communication pour améliorer l'expérience d'apprentissage
- favoriser le maintien des réseaux interprofessionnels pour assurer le fonctionnement continu et l'échange de pratiques réussies.
- faciliter une transition harmonieuse et efficace de nos élèves tout au long de leur parcours scolaire

Vitalité institutionnelle:

- offrir des programmes et des services novateurs de manière à préparer nos élèves pour l'avenir
- appuyer un personnel engagé et compétent

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie	Clan et adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Comité exécutif pédagogique (s'il reprend cette année)	profil d'école - données dans EnCompass (interventions) - PAÉ	surintendance directions de services leads	3 profils par rencontre

	- CAP - rencontres ARE - accompagnements		
Rencontre ARE Conseil (Amélioration du rendement	profil d'école - données dans EnCompass (interventions) - PAÉ - CAP - rencontres ARE - accompagnements	directions de services leads directions d'école conseillers pédagogiques Travailleurs sociaux orthophonistes	1 fois par mois
CAP Speed (Service EED et Services pédagogiques)	données dans EnCompass - s'assurer que les stratégies en place sont gagnantes - s'assurer que l'équipe ait les formations nécessaires	directions de services leads conseillers pédagogiques Équipe EED	1 fois par semaine

Résultat

Comité exécutif pédagogique : Le comité n'a pas repris cette année puisque les efforts se sont concentrés sur les exigences liées à la pandémie de la COVID-19.

Rencontre ARE Conseil (Amélioration du rendement): Les rencontres ont eu lieu toutes les 6 semaines. L'emphase a été mise sur la santé mentale et le climat scolaire. À cause du manque de données, des profils de classe ont été dressés afin de répondre aux différents besoins des élèves. Ces rencontres ont permis d'identifier les besoins de perfectionnement professionnel et de s'assurer que les enseignants reçoivent les accompagnements et les formations nécessaires. Puisque les directions ont eu la directive de ne pas élaborer des PAÉ, le monitorage des plans n'a pas été nécessaire. Des tâches conseils et des évaluations diagnostiques ont été administrées en début d'année. Suite à l'analyse de ces données, la direction d'école s'assurait que des interventions étaient faites afin d'appuyer les élèves et réduire les écarts. Des mini-formations ont été développées afin de répondre aux besoins du personnel puisque les formations en cours d'emploi n'étaient pas possibles à cause de la pénurie de suppléants.

CAP Speed (Service EED et Services pédagogiques): Les rencontres hebdomadaires ont eu lieu afin de garder une bonne communication avec les conseillers pédagogiques. À ce moment, les stratégies gagnantes et les nouvelles ressources ont été partagées.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

En ayant des rencontres d'équipe par secteur axées sur les données, il sera possible de déterminer l'efficacité des services virtuels liés aux restrictions à cause de la pandémie de la Covid-19.

Orientation stratégique :

Gestion et gouvernance efficace:

- maintenir des processus de gestion rigoureuse
- prendre des décisions éclairées fondées sur des données et des faits

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie	Hiérarchie et Marché (améliorer les structures et processus et avoir de meilleures données)

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier
Maintenir l'uniformité des demandes de service pour toutes les régions	Portail - formulaires SAÉ dans le profil de l'élève	Carole Paquette Diane Zannier Lise Augé Nicole Keating Valérie Jolicoeur	toute l'année suite à une demande de service
Rencontrer les équipes de chaque secteur pour faire la révision des services offerts et d'identifier les prochaines étapes	données systémiques données pour les rapports du MÉO données de la Base DPsy	Carole Paquette Diane Zannier Nicole Keating	rencontre mensuelle

	besoins identifiés lors des rencontres multidisciplinaires (ARE)		
Rencontrer les leads de chaque secteur	monitorage des prochaines étapes s'assurer que les stratégies mises en place sont gagnantes s'assurer que le personnel ait la formation nécessaire	Carole Paquette	rencontre mensuelle
Élaborer un système pour évaluer le résultat des services offerts sur le rendement des élèves	données dans Encompass rencontres équipe-école	Carole Paquette Diane Zannier Nicole Keating Sylvie Grenier Lise Augé	juin 2021

Résultat

Des rencontres d'équipe, par secteur et avec les leads ont eu lieu sur une base régulière au cours de l'année scolaire. Ces rencontres ont permis aux différentes équipes de cibler les besoins pour leur domaine d'expertise. Des formations et de l'accompagnement ont eu lieu pour le personnel scolaire et les élèves. L'appui au niveau virtuel a eu peu d'impact sur les services offerts. Les équipes se sont bien adaptées aux outils technologiques à leur disposition. À cause d'une variété de facteurs, dont des défis avec la base de données et le manque de données (EnCompass) lié à la COVID, il a été plus difficile d'évaluer les résultats des services offerts. Il a fallu se baser sur les données qualitatives au lieu des données quantitatives.

Services pédagogiques

Forces	Préoccupations (besoins)
Travail d'équipe et collaboration entre les membres des diverses équipes Vision claire Travail d'équipe pour assurer la réussite de tous nos élèves Responsabilité de l'avenir de nos élèves - un focus commun Accès à la technologie moderne pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage en classe Travail à distance grâce à la technologie Formations initiales pour le nouveau personnel enseignant L'utilisation des données Profils d'écoles Approche différenciée Rencontres fréquentes axées sur des solutions Les élèves au centre de nos décisions Accompagnements à partir des besoins des élèves et des enseignants Ouverture d'esprit Leadership réciproque PAC PAÉ Inclusion Liens créés avec les directions et le personnel de nos écoles	Résultats des élèves aux tests provinciaux Offrir des formations pour tous Trouver du temps afin de tout accomplir Faire le travail qui nous appartient seulement afin d'éviter les dédoublements Accompagner et non monitorer le personnel enseignant Avoir accès aux données afin de mieux répondre aux besoins. par ex. site sécurisé de l'OQRE, etc. Avoir des espaces dans les écoles pour mieux offrir nos services Changement fréquent (chaque année) du personnel Les cours appliqués, ce sont des suppléants à long terme et ces élèves ont le plus besoin d'appui (surtout pour le TPM et TPCL) Manque de suppléance On identifie la ou les compétences globales qui est/sont exploitées/développées/mises en oeuvre lors de nos accompagnements/enquêtes/formations/CAP, etc. Reformuler les rôles ERRE dans nos écoles secondaires Travailler davantage avec les services aux élèves (p.ex., psychomotriciennes devraient partager les stratégies avec les conseillères) Appropriation des compétences globales Tracer son itinéraire vers la réussite

	Pédagogie à l'orthographe Accompagnement de stratégies spécifiques dans chaque école (lecture, écriture, mathématiques) s'approprier du dossier préscolaire et ACA

Pratiques à maintenir
Intégration de la technologie et de Google (applications et extensions) en lien avec la pédagogie (le personnel est plus à l'aise) Mindset (cerveau, attitude, rétro, prendre des risques)/pleine conscience (techniques de respiration, modelage) Formations, conférences pertinentes pour l'équipe pédagogique Collaboration petite enfance / primaire / moyen / intermédiaire et secondaire du centre pédagogique Collaboration et engagement du personnel enseignant pour la révision des planifications (m/j et 1re à la 6e) PPI (profil des plans d'interventions) = monitorage = pratiques gagnantes à peaufiner Correction des tâches par les enseignants du palier élémentaire, intermédiaire et secondaire...prochaines étapes sont établies par la suite Travailler les habiletés et les habitudes de travail Modelage – idées d'interventions (guidées et structures de surface) Dictée zéro faute, ANG et dictée du jour Accompagnement (stratégies, concepts) Monitorage "MyBlueprint" Tremplin (politique tracer son itinéraire d'études) au secondaire Bonne collaboration des dossiers secondaires avec les autres conseils scolaires Pratique du Test provincial de compétences linguistiques EAV (Environnement d'Apprentissage Virtuel) Empreinte DRC (Double Reconnaissance de Crédit) Coop été – un et deux crédits

DRC universitaire avec l'Université Laurentienne
Flexibilité pour répondre aux besoins du personnel (tâches)
MHS (Majeure Haute Spécialisation)
Stratégies diversifiées (manipulatifs, techno)
Pleine conscience (plusieurs autres enseignantes à l'intermédiaire s'y intéressent)
Pratique du TPCL pendant les heures de classe et non à l'heure du dîner (au mois de février et mars)
Évaluation en lecture : DRA à l'intermédiaire, Enquête au moyen et GB+ / Boîtes de son au primaire
Formations initiales pour le nouveau personnel enseignant (surtout EnCompass)
Accompagnement avec les enseignants novices dans un nouveau palier
Réseaux des directions
Profils d'école (rencontres avec les directions)
Perfectionnement professionnel
Accompagnement accru pour les élèves ciblés (intensives et accrues)
Approche prédictive

Rôles et responsabilités

Directrice des services pédagogiques : Carole Brouillard Landry
Lead - aménagement linguistique : Lucie Sauvé (École virtuelle)
Conseillères pédagogiques élémentaires : Tina Piquette, Carole Perreault, Mariza Bozzato-Bissonnette, Annick Nadeau, Sabrina Schryer, Lyse Bourré
Conseillères pédagogiques secondaires : Lyse Bourré, Josée Tremblay, Céline Paradis
Conseillère pédagogique en technopédagogie : Alain Kingsley
Conseiller pédagogique -TAC TIC : Benoit Douillette
Conseillère pédagogique des dossiers secondaires : Jennifer Beaulieu-Bélanger
Conseillère pédagogique apprentissage par expérience : Jeremy Séguin
Assistantes en ALF = Marie Ntaganda, Lucie Noël, Lucille Régimbal, Joanne Simard
Secrétaire administrative = Julie Tardif

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :

Si l'équipe multidisciplinaire (des services pédagogiques et des services à l'élève) rencontre les directions à toutes les 6 semaines pour :

- monitorer les profils (des élèves et des écoles) ;
- cibler les besoins des enseignants ;
- identifier les stratégies gagnantes ;

alors, une amélioration du rendement des élèves sera notée.

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement:

- assurer l'utilisation efficace des technologies informatiques et de communication pour améliorer l'expérience d'apprentissage
- favoriser le maintien des réseaux interprofessionnels pour assurer le fonctionnement continu et l'échange de pratiques réussies.
- faciliter une transition harmonieuse et efficace de nos élèves tout au long de leur parcours scolaire

Vitalité institutionnelle:

- offrir des programmes et des services novateurs de manière à préparer nos élèves pour l'avenir
- appuyer un personnel engagé et compétent

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie	Clan et adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/monitorage	Échéancier
Comité exécutif pédagogique (si il reprend cette année)	profil d'école - données dans EnCompass (interventions) - PAÉ - CAP - rencontres ARE - accompagnements	surintendance directions de services leads	3 profils par rencontre
Rencontre ARE Conseil (Amélioration du rendement)	profil d'école - données dans EnCompass (interventions) - PAÉ - CAP - rencontres ARE - accompagnements	directions de services leads directions d'école conseillers pédagogiques Travailleurs sociaux orthophonistes	1 fois par mois
CAP Speed (Service EED et Services pédagogiques)	données dans EnCompass - s'assurer que les stratégies en place sont gagnantes - s'assurer que l'équipe ait les formations nécessaires	directions de services leads conseillers pédagogiques Équipe EED	1 fois par semaine

Résultat

Comité exécutif pédagogique : Le comité n'a pas repris cette année puisque les efforts se sont concentrés sur les exigences liées à la pandémie de la COVID-19.

Rencontre ARE Conseil (Amélioration du rendement): Les rencontres ont eu lieu toutes les 6 semaines. L'emphase a été mise sur la santé mentale et le climat scolaire. À cause du manque de données, des profils de classe ont été dressés afin de répondre aux différents besoins des élèves. Ces rencontres ont permis d'identifier les besoins de perfectionnement professionnel et de s'assurer que les enseignants reçoivent les accompagnements et les formations nécessaires. Puisque les directions ont eu la directive de ne pas élaborer des PAÉ, le monitorage des plans n'a pas été nécessaire. Des tâches conseils et des évaluations diagnostiques ont été administrées en début d'année. Suite à l'analyse de ces données, la direction d'école s'assurait que des interventions étaient faites afin d'appuyer les élèves et réduire les écarts. Des mini-formations ont été développées afin de répondre aux besoins du personnel puisque les formations en cours d'emploi n'étaient pas possibles à cause de la pénurie de suppléants.

CAP Speed (Service EED et Services pédagogiques): Les rencontres hebdomadaires ont eu lieu afin de garder une bonne communication avec les conseillers pédagogiques. À ce moment, les stratégies gagnantes et les nouvelles ressources ont été partagées.

Objectif 2 (SMART ou théorie d'action) :

S'assurer que toute l'équipe des services pédagogiques soit consciente :

- de nos valeurs ;
  - 1- Communication / écoute
  - 2- Entraide
  - 3- Ouverture d'esprit (flexibilité)
  - 4- Respect
- de notre vision ;
  - Les services pédagogiques préconisent un milieu de vie accueillant et sécuritaire qui valorise le dépassement de soi, la résilience et l'autonomie. Ensemble, les membres des services pédagogiques, le personnel scolaire, les familles et les communautés sont engagés à la réussite globale de chaque apprenant pour le progrès de la société.
- et de notre mission ;
  - Les services pédagogiques, conscient de la nécessité d'un environnement sain, en collaboration avec ses communautés, fournit une éducation publique de langue française de la plus grande qualité afin de développer chez chaque apprenant les compétences et les valeurs qui lui permettront de réaliser son plein potentiel et d'assumer sa place comme citoyen ou citoyenne du monde.

S'assurer que l'équipe respecte les méthodes de communication et de collaboration établies l'année dernière.

- Avant tout, on doit vouloir communiquer, collaborer et partager

Attitude :

- toujours être positif / avoir un bon état d'esprit
  - établir des relations positives et respectueuses
  - ouverture
  - accueillant, ne porte pas de jugement
  - volonté d'apprendre
  - appuyer, réconfortant - avoir plus d'idées
  - être à l'écoute

Approches :

- différenciation
  - flexible
  - on bâtit là où les gens sont rendus
  - connaître les forces des gens
  - axé sur l'enfant
  - gérer les différences
  - outils technologiques (hangout, EAV)

Application :

- partage / rencontre des succès des différentes équipes (ALF etc)
  - différentes façons de collaborer / formations /
  - prévoir du temps de collaboration

Orientation stratégique :

Apprentissage et enseignement :

- en fournissant un accès équitable à des programmes et des services novateurs, pertinents et de qualité supérieure axés sur les besoins des élèves et les forces de chaque élève
- en favorisant le maintien de réseaux interprofessionnels pour assurer le perfectionnement continu et l'échange de pratiques réussies

Vitalité institutionnelle :

- en offrant des programmes et des services novateurs de manière à préparer nos élèves pour l'avenir
- en faisant la promotion de nos services, de nos programmes et de nos succès

Culture organisationnelle

Présent	Visé
Hiérarchie	Clan et adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/monitorage	Échéancier
Présenter le plan opérationnel	plan opérationnel	toute l'équipe	au mois de novembre
Revoir la vision, la mission, les valeurs et les méthodes efficaces de collaboration et de communication.	énoncés de l'an dernier (dans notre objectif)	toute l'équipe	au mois de décembre
Faire des activités en lien avec la vision, la mission, les valeurs et les méthodes efficaces de collaboration et de communication.	plan opérationnel	toute l'équipe	à tous les mois
Faire des activités en lien avec la vision, la mission, les valeurs et les méthodes efficaces de collaboration et de communication.	plan opérationnel	toute l'équipe	à tous les mois
Faire des activités en lien avec la vision, la mission, les valeurs et les méthodes	plan opérationnel	toute l'équipe	à tous les mois

efficaces de collaboration et de communication.			

Résultats

Puisque nous avons eu plusieurs changements au sein du secteur et avec les restrictions de la COVID, nous n'avons pas réussi à atteindre notre objectif.

Surintendance de l'éducation

Forces	Préoccupations (besoins)
Bonne culture organisationnelle au niveau des directions d'école Expérience qui se développe au niveau des directions d'école Mise en oeuvre des pratiques de résilience	Appuyer toutes les directions d'école sur le territoire de façon équitable Résultats de l'OQRE

Pratiques à maintenir
Communiquer régulièrement avec les directions afin de répondre aux besoins surtout avec la pandémie Communication ouverte avec les directions d'école Partage entre directions d'école Rencontres régulières pour le profil de l'école

Rôles et responsabilités

Directions d'école au secondaire :

Jean Bigras : École secondaire Hanmer
Léa Clinchamps : École secondaire Château-Jeunesse
Renée Coulombe : École Cap sur l'Avenir
Christian Giroux : École secondaire Villa Française des Jeunes
Lise Michaud : École secondaire l'Orée des Bois
Alain Noël : École secondaire de la Rivière-des-Français
Brian Philipow : École secondaire Macdonald-Cartier
Tania Reid Watson : École secondaire Cité-Supérieure

Directions d'école à l'élémentaire:

Jeannette Bergeron : École publique Jean-Éthier-Blais
Alain Chouinard : École publique Pavillon-de-l'Avenir
Vivianne Cotnam : École publique Camille-Perron
Marie-Eve Couture : École publique l'Escalade
Christian Giroux : École publique des Villageois
Natalie Matko-Goupil : École publique Franco-Nord
Alain Noël : École publique de la Rivière-des-Français
Émilie Poliquin : École publique Écho-des-Rapides
Lynn Quirion : École publique de la Découverte
Éric Robert : École publique Franco-Manitou
Stéphanie Sampson : École publique Foyer-Jeunesse
Lucie Sauvé : École publique virtuelle du CSPGNO
Jocelyne Schiewek : École publique Hélène-Gravel
Lynn Tellier : École publique Jeanne-Sauvé

Objectif 1 (SMART ou théorie d'action) :
Si les directions respectent les énoncés dans leur profil d'école, une mise à niveau devrait se concrétiser pour chaque élève dans le système.
Orientation stratégique :
Encourager les directions d'école à suivre les objectifs du plan d'amélioration d'école et poser des questions pointues au sujet du rendement des élèves.

Culture organisationnelle	
Présent	**Visé**
Hiérarchie	Clan Adhocratie

Stratégies	Ressources	Responsabilité/ monitorage	Échéancier

Revoir le plan d'amélioration d'école avec l'équipe pédagogique	Plan d'amélioration d'école	Barbara et Michel	Juin 2021

Résultat

Chaque direction d'école a la responsabilité de faire un plan d'amélioration avec des objectifs pointus afin d'assurer l'amélioration du rendement de chaque élève dans le système. Malheureusement avec les contraintes de la COVID et le manque de suppléance, les tâches Conseil et les CAP n'ont pas eu lieu cette année, donc cet objectif sera reporté à l'année 21-22.

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Budget 2021-2022

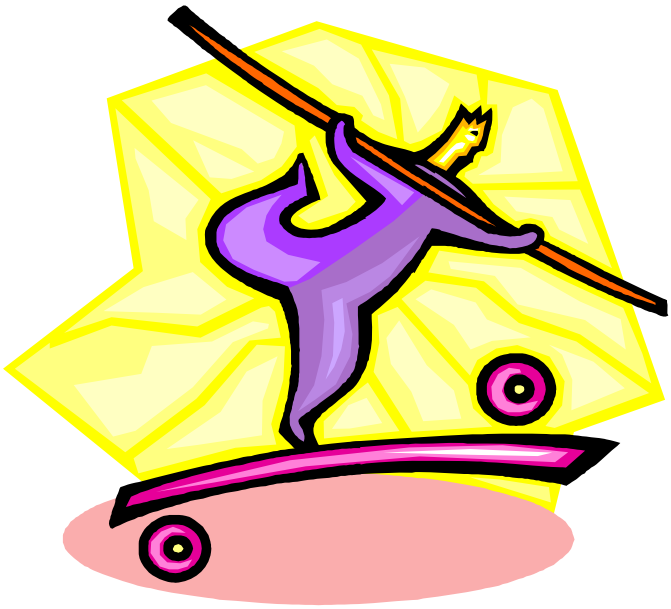

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2021-2022
Effectifs

Équivalent temps plein (ETP)	Prévisions 2020-2021	Actuels 2020-2021	Prévisions 2021-2022	Différence
Élémentaire	1 941,00	1 964,50	1 943,00	- 21,50
Secondaire	659,00	660,50	665,00	4,50
Total	2 600,00	2 625,00	2 608,00	- 17,00
Éducation des adultes	4,00	3,00	3,00	-

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2021-2022
Revenus

	Subventions :	Prévisions budgétaires révisées 2020-2021	Prévisions budgétaires 2021-2022	ÉCART
1	Subvention de base - élèves	14 697 116	14 690 338	(6 778)
2	Subvention de base - écoles	3 974 455	4 100 051	125 596
3	Éducation de l'enfance en difficulté	11 294 751	12 037 357	742 606
4	Enseignement des langues	6 442 695	6 574 695	132 000
5	Subvention pour écoles éloignées	4 539 380	4 458 888	(80 492)
6	Conseils ruraux et éloignés	2 666 172	2 675 815	9 643
7	Élément pour l'éducation en milieu rural et dans le nord	88 681	93 682	5 001
8	Programmes d'aide à l'apprentissage	859 209	944 518	85 309
9	Éducation des adultes et cours d'été	32 116	28 789	(3 327)
10	Qualification et expérience des enseignants	2 192 695	2 619 683	426 988
11	Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant	64 252	71 170	6 918
12	Qualification et expérience des EPE	223 640	219 575	(4 065)
13	Somme supplémentairepour les fiducies	747 510	869 646	122 136
14	Transport des élèves	3 312 354	3 328 839	16 485
15	Administration et gestion	3 011 686	3 069 922	58 236
16	Subventions pour les leaders RMP	998 163	999 389	1 226
17	Fonctionnement des écoles	5 797 106	5 823 819	26 713
18	Utilisation communautaire des écoles	76 789	77 027	238
19	Redressement pour baisse des effectifs	-	42 597	42 597
20	Subvention des Premières nations, Métis et Inuits	128 129	136 545	8 416
21	Subvention pour la santé mentale et bien-être	475 403	479 528	4 125
22	Fonds de soutien aux élèves	525 327	525 327	-
23	Allocation de soutien dans le contexte Covid-19	-	-	-
24	**Sous-total**	**62 147 629**	**63 867 200**	**1 719 571**
25	Réfection des écoles	5 848 697	6 530 701	682 004
26	Amortissement	3 890 694	4 029 076	138 382
27	**Total**	**71 887 020**	**74 426 977**	**2 539 957**
28	Autres revenus de fonctionnement	2 364 595	1 469 321	(895 275)
29	Utilisation du surplus accumulé et revenu reportés	2 463 838	286 397	(2 177 441)
30	**Total des revenus de fonctionnement**	**76 715 453**	**76 182 695**	**(532 759)**
31	Autres revenus	2 729 429	2 116 736	(612 693)
32	**Grand total**	**79 444 882**	**78 299 431**	**(1 145 452)**

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2021-2022
Personnel du Conseil

	Prévisions budgétaires révisées 2020-2021	Prévisions budgétaires 2021-2022	+ / -
Personnel enseignant			
Élémentaire	159,50	151,50	-8,00
Secondaire	87,00	83,50	-3,50
	246,50	235,00	-11,50
Personnel non enseignant			
Directions et directions adjointes	24,00	24,00	0,00
TES, aides-enseignantes, aides-enseignants	60,00	54,00	-6,00
Éducateur éducatrice de la petite enfance (PAJE)	31,15	23,82	-7,33
Préposée aux soins des enfants	0,50	0,50	0,00
Commis (bibliothèque)	8,85	8,95	0,10
Secrétaires et commis secrétaire	20,70	21,20	0,50
Surveillance du dîner (une heure par jour)	22,00	22,00	0,00
Entretien	42,05	40,25	-1,80
	209,25	194,72	-14,53
Services aux élèves			
Direction	1,00	1,00	0,00
Leader	2,00	2,00	0,00
Enseignante en surdité	2,00	2,00	0,00
Assistante en équipement spécialisé	1,00	1,00	0,00
Assistante en LSQ	1,00	1,00	0,00
Intervention comportementales	5,00	3,00	-2,00
Psychométriciennes	3,00	3,00	0,00
Orthophoniste	5,00	5,00	0,00
Agente en ACA	1,00	1,00	0,00
Agent en assiduité	1,00	1,00	0,00
Travailleuses sociales	6,00	6,00	0,00
Secrétaire	1,00	1,00	0,00
	29,00	27,00	-2,00
Services pédagogiques			
Direction	1,00	1,00	0,00
Leaders	1,00	1,00	0,00
Conseillers pédagogiques	13,00	13,00	0,00
Ergothérapeute	1,00	1,00	0,00
Gestionnaire de la petite enfance	2,00	2,00	0,00
Bibliotechnicien	1,00	1,00	0,00
Assistantes en intervention langagière et ALF	4,50	4,50	0,00
Animatrice du programme en français s'il vous plaît	1,00	3,00	2,00
Animateur et animatrice culturel	6,00	6,00	0,00
Secrétaire	1,00	1,00	0,00
Conciergerie	0,40	0,40	0,00
	31,90	33,90	2,00
Services centralisés			
Administration générale	6,00	6,00	0,00
Administration pédagogique	4,00	4,00	0,00
Administration des affaires	8,00	8,00	0,00
Administration des ress. humaines	8,00	8,00	0,00
Services informatiques	9,00	9,00	0,00
Opération et entretien des écoles	5,33	5,33	0,00
	40,33	40,33	0,00
Total du personnel	**556,98**	**530,95**	**-26,03**

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2021-2022
Dépenses

		Prévisions budgétaires révisées 2020-2021	Prévisions budgétaires 2021-2022	ÉCART
	Dépenses :			
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
1	Titulaires de classe	26 642 145	26 829 707	187 562
2	Suppléances	1 233 400	1 233 400	-
3	Aides-enseignantes et aides-enseignants	4 233 289	3 832 437	(400 852)
4	Éducatrices et éducateur de la petite enfance	1 677 586	1 399 207	(278 379)
5	Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	2 230 134	2 253 850	23 716
6	Ordinateurs de classe	1 310 790	1 058 685	(252 105)
7	Soutien professionnel et paraprofessionnel	6 971 284	7 974 645	1 003 361
8	Services de bibliothèque et d'orientation	657 759	664 644	6 885
9	Perfectionnement professionnel	182 410	185 970	3 560
10	Directions, directions adjointes	2 934 253	2 967 280	33 027
11	Secrétaires d'école et fournitures	1 820 271	1 892 509	72 238
12	Coordinateurs, coordinatrices et consultants	1 949 038	1 923 415	(25 623)
13	Administration des conseils scolaires	3 494 363	3 624 627	130 264
14	Fonctionnement et entretien des écoles	6 910 398	6 728 060	(182 338)
15	Education permanente, cours d'été et langues internationales	8 000	8 000	-
16	Transport des élèves	3 595 532	3 646 785	51 253
	Provision pour éventualité	-	-	-
17	**TOTAL**	**65 850 652**	**66 223 221**	**372 569**
	CAPITAL			
18	Réfection des écoles	7 781 227	6 530 701	(1 250 526)
19	Amortissement	4 105 359	4 243 743	138 384
20	**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**	**77 737 238**	**76 997 665**	**(739 573)**
21	Autres dépenses	2 729 429	2 116 736	(612 693)
22	**GRAND TOTAL**	**80 466 667**	**79 114 401**	**(1 352 266)**

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2021-2022
Enfance en difficulté

	Catégories de dépenses	RECETTES (1) Subventions	DÉPENSES (2) Budget	(1-2) ÉCART ( ) = déficit
1	Titulaires de classe	3 433 230	3 583 888	(150 658)
2	Suppléances	344 605	365 593	(20 988)
3	Aides-enseignantes et aides-enseignants	3 577 960	3 440 817	137 143
4	Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	216 306	223 108	(6 802)
5	Ordinateurs de classe	82 907	88 000	(5 093)
6	Soutien professionnel et paraprofessionnel	4 211 016	4 418 758	(207 742)
7	Services de bibliothèque et d'orientation		-	-
8	Perfectionnement professionnel	27 327	30 000	(2 673)
9	Coordinateurs, coordinatrices et consultants	549 156	578 740	(29 584)
10	**TOTAL DES DÉPENSES EN EED**	**12 442 507**	**12 728 904**	**(286 397)**
11	Somme transférée du revenu reporté de l'enfance en difficulté			**286 397**
12	Total			**-**

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2021-2022
Dépenses en enfance en difficulté

	Catégories de dépenses	DÉPENSES (1) budget révisé 2020-2021	DÉPENSES (2) budget 2021-2022	(1-2) ÉCART ( ) = déficit
1	Titulaires de classe	3 426 074	3 583 888	157 814
2	Suppléances	340 028	365 593	25 565
3	Aides-enseignantes et aides-enseignants	3 628 907	3 440 817	(188 090)
4	Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	223 108	223 108	-
5	Ordinateurs de classe	88 000	88 000	-
6	Soutien professionnel et paraprofessionnel	3 774 520	4 418 758	644 238
7	Services de bibliothèque et d'orientation	-	-	-
8	Perfectionnement professionnel	30 000	30 000	-
9	Coordinateurs, coordinatrices et consultants	578 152	578 740	588
10	**TOTAL DES DÉPENSES EN EED**	**12 088 789**	**12 728 904**	**640 115**

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2021-2022
Subvention pour la santé mentale et le bien-être

		Santé mentale
Revenus		
1	Revenu des SBE	479 528
2	Revenu de COVID 240 943 $ diviser pour la moitié de l'année	120 472
3	Total des revenus	**600 000**
Dépenses		
4	Poste d'intervention comportemental	65 306
5	Travailleurs sociaux	531 670
Total des dépenses		**596 976**
6	**Différence des subventions des dépenses**	**3 024**

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2021-2022
Comparaison des recettes et dépenses

		DÉPENSES	RECETTES 2021-2022				DÉPENSES	ÉCART
		Prévisions budgetaires révisées 2020-2021	(1) Subventions du MÉO et recettes d'impôts fonciers	(2) Réserves et revenus reportés	(3) Autres recettes	(1+2+3) TOTAL	Prévisions budgetaires 2021-2022	
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT							
1	Titulaires de classe	26 642 145	28 579 677		360 419	28 940 096	26 829 707	2 110 389
2	Enseignants suppléants	1 233 400	991 056		-	991 056	1 233 400	(242 344)
3	Aides-enseignantes et aides-	4 233 289	4 020 328		60 316	4 080 644	3 832 437	248 207
4	Éducatrices et éducateur de la petite enfance	1 677 586	917 643		400 000	1 317 643	1 399 207	(81 564)
5	Manuels scolaires, matériel didactique et fournitures	2 230 134	1 736 335			1 736 335	2 253 850	(517 515)
6	Ordinateurs de classe	1 310 790	1 033 624			1 033 624	1 058 685	(25 061)
7	Soutien professionnel et paraprofessionnel	6 971 284	6 515 094	286 397	120 472	6 921 963	7 974 645	(1 052 682)
8	Services de bibliothèque et d'orientation	657 759	666 619			666 619	664 644	1 975
9	Perfectionnement professionnel	182 410	91 235			91 235	185 970	(94 735)
10	Directions, directions adjointes	2 934 253	2 789 950		72 739	2 862 689	2 967 280	(104 591)
11	Secrétaires d'école et fournitures	1 820 271	1 373 948		55 125	1 429 073	1 892 509	(463 436)
12	Coordinateurs, coordinatrices et consultants	1 949 038	2 110 570			2 110 570	1 923 415	187 155
13	Administration des conseils scolaires	3 494 363	3 360 002		185 000	3 545 002	3 624 627	(79 625)
14	Fonctionnement et entretien des écoles	6 910 398	6 310 210		127 696	6 437 906	6 728 060	(290 154)
15	Éducation permanente, cours d'été et langues internationales	8 000	18 025			18 025	8 000	10 025
16	Transport des élèves	3 595 532	3 337 888		102 550	3 440 438	3 646 785	(206 347)
16a	Provision pour éventualités	-	-			-	-	-
17	**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**	**65 850 652**	**63 852 204**	**286 397**	**1 484 317**	**65 622 918**	**66 223 221**	**(600 303)**
	CAPITAL							
18	Réfection des écoles	7 781 227	6 530 701	-	-	6 530 701	6 530 701	-
19	Amortissement	4 105 359	4 029 076	-	-	4 029 076	4 243 743	(214 667)
20	**Total des dépenses du capital**	**11 886 586**	**10 559 777**	**-**	**-**	**10 559 777**	**10 774 444**	(214 667)
21	Autres dépenses	2 729 429	2 116 736	-		2 116 736	2 116 736	-
22	**GRAND TOTAL**	**80 466 667**	**76 528 717**	**286 397**	**1 484 317**	**78 299 431**	**79 114 401**	**(814 970)**

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2021-2022
Projets

Projets approuvés :	
PAJO	131 121
Éducation en langue française	10 000
Destination réussite	842 050
Participation et engagement des parents	10 200
Regroupement de financement pour le bien-être et la santé mentale	15 200
Stratégie de mathématique	243 600
Moniteur de langue	59 300
Cours menant à une QA en autisme	25 000
Apprentissage et l'innovation à l'intention du personnel enseignant	45 000
Pénurie des enseignants :	
- Renforcement des capacités dans un environnement d'apprentissage d'apprentissage virtuel	50 000
- Programme de mentorat pour les enseignants - associés et les candidats à l'enseignement	65 000
Fonds de protection pour les employés SCFP	49 082
Transition vers un nouveau système d'information de 2020-2021	77 000
Bande passante	
Subvention COVID :	
- Soutien en personnel supplémentaires	468 283
- Soutien supplémentaire au fonctionnement des écoles	38 618
- Transport scolaire	102 550
- Soutien à l'éducation spécialisé	60 316
- Soutien à la santé mentale	120 472
- Réinsertion des élèves et soutiens dans l'évaluation de la lecture	43 865
Prêt de service	499 400
Total	2 956 057

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Budget 2021-2022
Surplus accumulé et revenu reporté

	31-août-21	Changements	31-août-22
Surplus accumulé du Conseil			
Gratification à la retraite	171 585		171 585
Budget reporté des écoles	235 503		235 503
Projet de l'Orée des Bois	73 682	(8 279)	65 403
Projet de Camille-Perron	378 409	(42 517)	335 892
Projet d'Hélène-Gravel	125 502	(10 458)	115 044
Projet de l'Escalade	400 303	(16 953)	383 350
Projet de la Découverte	643 061	(26 159)	616 902
Projet Macdonald Cartier (centre pédagogique)	372 678	(46 565)	326 113
Projet de la Rivière-des-Français	460 000	(20 000)	440 000
Projet de Villageois	460 000	(20 000)	440 000
Projet portative Jean-Éthier-Blais	545 899	(23 734)	522 165
Imprévus	4 649 448	(600 303)	4 049 145
Total	**8 516 070**	**(814 968)**	**7 701 102**

Revenu reporté du Conseil			
Enfance en difficulté	308 448	(286 397)	22 051
			-
Total	**308 448**	**(286 397)**	**22 051**

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Téléphone : 705 671-1533
Sans frais : 1-800 465-5993
Télécopieur : 705 671-1720
cspgno.ca

Siège social
296, rue Van Horne
Sudbury, Ontario
P3B 1H9

Centre pédagogique
37, boulevard Lasalle
Sudbury, Ontario
P3A 1W1

Le 23 juin 2021 F.3.a

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Projet de réparation de la brique extérieure autour des fenêtres à l'École secondaire de la Rivière-des-Français

ANTÉCÉDENTS

À sa rencontre du 23 mars 2021, le Conseil a approuvé la liste révisée des projets de réfection pour l'année scolaire 2020-2021. Le projet de réparation de la brique extérieure autour des fenêtres à l'École secondaire de la Rivière-des-Français était inclus dans cette liste.

SITUATION ACTUELLE

Le 8 juin 2021 le Conseil a entrepris le processus d'appel d'offres afin de retenir les services d'un sous-traitant pour le projet de réparation de la brique extérieure autour des fenêtres à l'École secondaire de la Rivière-des-Français.

Nous avons reçu les deux (2) soumissions suivantes :

1) Nu North Masonry Inc. 118 537,00 $ (y compris la TVH)
2) Nu-Style Construction Co. (1988) Limited 270 070,00 $ (y compris la TVH)

La soumission retenue est celle de Nu North Masonry Inc. puisqu'elle répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et puisqu'elle est la soumission la plus basse.

RECOMMANDATIONS

1. ***QUE*** le rapport « Projet de réparation de la brique extérieure autour des fenêtres à l'École secondaire de la Rivière-des-Français » en date du 23 juin 2021 soit reçu.

2. ***QUE*** le Conseil approuve de retenir les services de Nu North Masonry Inc. pour le projet de réparation de la brique extérieure autour des fenêtres à l'École secondaire de la Rivière-des-Français à un prix de 118 537,00 $.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Alain Gélinas

Présenté par :
Le directeur de l'Éducation
Marc Gauthier

Kenora - Head Office
4th Floor – 240 Veterans Drive
Kenora, Ontario P9N 3Y5
Phone: (807) 468-5571
Fax: (807) 468-5268
Toll Free: 1-877-275-7771

Dryden Office
79 Casimir Ave
Dryden, Ontario P8N 2Z6
Phone: (807) 223-5311
Fax: (807) 223-4703
Toll Free: 1-877-287-5430

Keewatin Patricia
DISTRICT SCHOOL BOARD

Arlene Szestopalow, SCMP
Procurement and Payables Officer
Kenora – Head Office
(807) 468-5571 Extension 253
E-mail: arlene.szestopalow@kpdsb.ca

June 1, 2021

Conseil scolarie de districe du Grand Nord de l'Ontario
296 rue Van Horne
Sudbury, ON P3B 1H9

ATTENTION: Marc Gauthier, Director of Education

Dear Mr. Gauthier:

Re: Availability of Surplus Property – Legal Description: PCL 18478; SEC DKF SRO; LT 29 PL M306, Sioux Lookout, Ontario; Local Description: Queen Elizabeth District High School, 15 Fair Street, Sioux Lookout, Ontario.

As required by Ontario Regulation 444/98 made under the Education Act, I am writing to inform you of our intention to sell the above surplus property. There is a precedence order list established for this purpose as follows:

1. The area French-language public district school board;
2. The area English-language separate district school board or Roman Catholic school authority;
3. The area French-language separate district school board;
4. The area Protestant separate school board;
5. All facilities that have a qualifying education agreement with the Board
6. The service system manager, being Kenora District Service Board
7. The area English language college;
8. The College Boreal d'arts appliqués et de technologie;
9. The university nearest the property;
10. The lead agency for Child and Youth Mental Health, being Firefly
11. The LHIN for the geographic area
12. The board of health for the health unit in the area
13. The Crown in right of Ontario;
14. The municipality in which the property is located;
15. The upper-tier municipality in which the property is located, if applicable;
16. Any Local Services Board that the property may be serviced by;
17. The following indigenous organizations:
    a. Metis Nation of Ontario Secretariat
    b. Chiefs of Ontario
    c. Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres
    d. Association of Iroquois and Allied Indians

e. Nishnawbe Aski Nation
f. Grand Council Treaty #3
g. Union of Ontario Indians

18. The Crown in right of Canada.

As a member of the precedence list, we are offering you the opportunity to purchase this property at fair market value.

If you wish to purchase this property you must make a bona fide offer to the Keewatin-Patricia District School Board with a specified purchase price within 90 days of the date of this letter. If you make an offer and no organization with precedence over yours makes an offer, the Board **may** accept your offer. If the Board believes the fair market value of the property is greater than your offer we will contact you to attempt to negotiate the purchase price of the property within 30 days. If no agreement is reached within 30 days you may withdraw your offer or refer the matter to binding arbitration.

The Purchase of **PCL 18478; SEC DKF SRO; LT 29 PL M306** is subject to a lease back of the Lands and Building to the Vendor and its current tenant Seven Generations Education Institute. The Vendor shall sell the Lands and Building to the Purchaser and the Purchaser shall simultaneously lease the Lands and Building to the Vendor and its current tenant Seven Generations Education Institute. The lease to the Vendor shall be on terms and conditions agreed upon by the Vendor and Purchaser; furthermore, the lease to Seven Generations shall be on the terms currently agreed upon by the Vendor.

If the Board does not receive an offer from you within 90 days of the date of this letter, the Board will assume that you have no interest in this property. However, because we are prevented from further action until we hear from you, or until the 90 days elapse, we would appreciate hearing from you at your earliest convenience regarding your interest or lack thereof.

To submit an offer, or to confirm that your organization is not interested in this property, please send your correspondence to:

Arlene Szestopalow, SCMP, Purchasing and Payables Officer
Keewatin-Patricia District School Board
4th Floor - 240 Veterans Drive
Kenora, Ontario P9N 3Y5
RE: Property Disposal

If you have any questions or concerns, please do not hesitate to contact me at (807) 468-5571 ext 253.

Yours truly,

Arlene Szestopalow, SCMP
Purchasing and Payables Officer

Encl.
/aas

Algoma District School Board

644 Albert St. East
Sault Ste. Marie
ON P6A 2K7
Telephone: (705) 945-7111
FAX: (705) 942-2540
www.adsb.on.ca

CHAIR
Jennifer Sarlo

DIRECTOR OF EDUCATION
Lucia Reece

Hi Marc!

June 16, 2021

Mr. Marc Gauthier
Director of Education
Conseil Scolaire Public du Grand Nord de L'Ontario
296, Rue Van Horne
Sudbury, ON P3B 1H9

Dear Mr. Gauthier:

The Algoma District School Board has property that has been identified as surplus. In accordance with Ontario Regulation 444/98 we are required to offer the property for sale at Fair Market Value first to other school boards, post-secondary institutions and government agencies as noted in the regulation. The Algoma District School Board is issuing this letter as its proposal to sell the following property:

Location	Former School Name/Address	PIN/Roll Number	Description
Bruce Mines, ON	2 Henderson Lane, R.R. #2 P0R 1C0	5721000000057000000 PIN 31452-0250	Main Building and Land
Bruce Mines, ON	Hwy. 17 N side Range C Lot 4	5721000000082000000 PIN 31452-0250	Land
Bruce Mines, ON	Hwy. 17 N Plan 5 Range B Lot 5 PT	5721000000083000000 PIN 31452-0251	Land

As part of the process, we are required to provide a period of 90 days for response from the date of this letter from the listed parties in Ontario Regulation 444/98. Interested parties must express interest to purchase the property within the 90 day period. If we do not receive any valid formal responses, the Board's intent is to move to the next phase within Ontario Regulation 444/98 for the sale of the property to any other interested parties.

Your formal response is requested by September 14, 2021. Please note that if we do not receive a response, we will conclude you are not interested in the properties. Any inquiries can be directed to the undersigned.

Sincerely,

Joe Santa Maria
Executive Superintendent of Business & Operations
JSM/jp

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Sommaire d'élèves à Temps Plein

Effectifs des écoles élémentaires

Effectifs du : 10 JUIN 2021

		MAT	JAR	01	02	03	04	05	06	07	08	Total
École publique Camille-Perron	342432	6.00	11.00	4.00	6.00	8.00	5.00	9.00	3.00	4.00	9.00	**65.00**
École publique de la Découverte	174882	20.00	15.00	17.00	16.00	18.00	30.00	30.00	35.00	35.00	29.00	**245.00**
École publique Foyer-Jeunesse	568961	22.00	33.00	24.00	25.00	21.00	33.00	19.00	24.00			**201.00**
École publique Franco-Manitou	332100	7.00	7.00	7.00	8.00	4.00	6.00	6.00	3.00	4.00	2.00	**54.00**
École publique Franco-Nord	460338	12.00	9.00	4.00	8.00	13.00	6.00	9.00	14.00			**75.00**
École publique Hanmer	242853									36.00	28.00	**64.00**
École publique Hélène-Gravel	157325	30.50	30.00	41.00	28.00	44.00	32.00	33.00	30.00			**268.50**
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	43.00	46.00	43.00	40.00	31.00	39.00	36.00	40.00			**318.00**
École publique Jeanne-Sauvé	282898	22.00	24.00	17.00	24.00	17.00	12.00	14.00	14.00			**144.00**
École publique l'Escalade	025977	1.00	2.00		2.00		1.00		1.00		1.00	**8.00**
École publique Macdonald-Cartier	327425									80.00	100.00	**180.00**
École publique Écho-des-Rapides	539197	16.00	17.00	10.00	14.00	10.00	15.00	8.00	10.00	1.00	3.00	**104.00**
École publique virtuelle du CSPGNO	108534	8.40	7.70	7.70	8.40	13.30	10.50	10.50	16.80	20.30	27.30	**130.90**
École publique de la Rivière-des-Français	138720	7.00	2.00	5.00	5.00	4.00	5.00	6.00	5.00	6.00	6.00	**51.00**
École publique Pavillon-de-l'Avenir	164909	18.00	16.00	24.00	15.00	13.00	15.00	10.00	8.00	14.00	5.00	**138.00**
École publique des Villageois	164925	3.00	2.00	4.00	3.00	3.00		2.00	4.00	3.00	5.00	**29.00**
	Total	**215.90**	**221.70**	**207.70**	**202.40**	**199.30**	**209.50**	**192.50**	**207.80**	**203.30**	**215.30**	**2,075.40**

IMPRIMÉ LE : 2021 JUIN 11 04:06

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Effectifs des écoles secondaires

Effectifs du : 10 JUIN 2021

		09	10	11	12	<21 Total	> 21 Total	Total
École Cap sur l'Avenir	955622	3.00		7.00	8.50	**18.50**	**5.50**	**24.00**
École secondaire Château-Jeunesse	912573	14.00	8.00	4.00	12.75	**38.75**		**38.75**
École secondaire Cité-Supérieure	924792	4.00	8.00	3.00	3.50	**18.50**		**18.50**
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	10.00	9.50	13.00	9.61	**42.11**		**42.11**
École secondaire Hanmer	907448	40.00	25.00	20.00	30.30	**115.30**		**115.30**
École secondaire l'Orée des Bois	890817	12.00	5.00	6.00	7.00	**30.00**		**30.00**
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	94.00	72.00	92.75	73.00	**331.75**		**331.75**
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	9.00	4.50	4.00	7.68	**25.18**		**25.18**
	<21 Total	**186.00**	**132.00**	**149.75**	**152.34**	**620.09**		
	>21 Total				**5.50**		**5.50**	
	Total	**186.00**	**132.00**	**149.75**	**157.84**			**625.59**

IMPRIMÉ LE : 2021 JUIN 11 04:06

Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Effectifs du : 10 JUIN 2021

Total - Effectifs

		Total
École publique Camille-Perron	342432	65.00
École publique de la Découverte	174882	245.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	201.00
École publique Franco-Manitou	332100	54.00
École publique Franco-Nord	460338	75.00
École publique Hanmer	242853	64.00
École publique Hélène-Gravel	157325	268.50
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	318.00
École publique Jeanne-Sauvé	282898	144.00
École publique l'Escalade	025977	8.00
École publique Macdonald-Cartier	327425	180.00
École Cap sur l'Avenir	955622	24.00
École secondaire Château-Jeunesse	912573	38.75
École secondaire Cité-Supérieure	924792	18.50
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	42.11
École secondaire Hanmer	907448	115.30
École secondaire l'Orée des Bois	890817	30.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	331.75
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	25.18
École publique Écho-des-Rapides	539197	104.00
École publique de la Rivière-des-Français	138720	51.00
École publique Pavillon-de-l'Avenir	164909	138.00
École publique des Villageois	164925	29.00
	Total	2,570.09

IMPRIMÉ LE : 2021 JUIN 11 04:06